



Régie Eau d'Azur

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019



CHRISTIAN ESTROSI

Maire de Nice

Président de la Métropole Nice Côte d'Azur

Président délégué de la Région Sud-Provence-Alpes-Côte-d'Azur

“ Ce rapport rend compte de l'important travail réalisé par la régie Eau d'Azur et ses services, au bénéfice de l'ensemble des habitants de notre Métropole Nice Côte d'Azur.

Créée en juin 2013, notre régie a repris successivement le service de l'eau des communes de Beaulieu, Cap d'Ail, Eze et Villefranche-sur-Mer en septembre 2014, celui de 28 communes du Moyen et du Haut Pays au 1er janvier 2015 et celui de la ville de Nice en février 2015.

En novembre 2017, Aspremont, Castagniers, Colomars, Falicon, La Roquette-sur-Var, Levens, Saint-Blaise, Saint-Jean-Cap-Ferrat, Saint-Martin-du-Var, Tourrette-Levens étendent le périmètre.

Ces étapes marquent la construction d'un service de l'eau cohérent à l'échelle de la Métropole Nice Côte d'Azur.

Outre d'avoir été les premiers à donner naissance à cette instance territoriale dans l'Hexagone, nous

sommes aussi la première intercommunalité construite sur l'ensemble d'un bassin versant de la montagne au littoral.

C'est une réalité géographique majeure qui inspire toute notre politique de l'eau.

Conçue dans un esprit de mutualisation entre territoires urbanisés et territoires ruraux, entre secteur littoral et montagne, notre régie propose un service de l'eau harmonisé.

Elle incarne magnifiquement la solidarité intercommunale avec des agents ancrés localement et la présence d'élus de la Métropole au sein du Conseil d'administration, gage de réactivité et d'une meilleure gouvernance.

Tout en maîtrisant les dépenses et l'évolution du prix de l'eau, notre régie donne la priorité à la sécurisation de l'alimentation en eau potable de toute notre population.

Dans la zone littorale, un programme ambitieux d'investissement réduit progressivement la dépendance de la zone urbanisée à la seule ressource du canal de la Vésubie.

A terme, une vaste zone interconnectée « Littoral rive gauche du Var, de Nice à Monaco » pourra s'alimenter grâce à la ressource de la Vésubie ou à celle des champs captant du Var.

Ces dispositions répondent également aux premiers effets du réchauffement climatique, à la suppression de la prise d'eau de secours dans le Var au Roguez et au développement programmé de l'Ecovallée.

Dès à présent, les premières mesures déployées par la régie en 2016 ont permis à la zone littorale de passer la période exceptionnelle de sécheresse de l'été 2017 sans difficultés notables.

Dans le Haut et le Moyen Pays en rive gauche, la régie a aidé la Métropole à renforcer pareillement la sécurisation de l'alimentation avec notamment la connexion entre les moyens de production et la construction de la nouvelle usine Font de Linier à Levens.

Par la délibération 26.3 du 22 mars 2019, le conseil métropolitain de Nice Côte d'Azur a décidé, à l'unani-

mité, la reprise en régie du service de l'eau potable du périmètre des communes situées en rive droite du Var au 1er janvier 2020, à savoir Bonson, Cagnes-sur-Mer, Carros, le reste de Gattières, Gilette, Le Broc, Saint-Laurent-du-Var et Vence, mettant ainsi fin aux délégations de service public en vigueur.

La régie a préparé en 2019 l'intégration du service de l'eau de ces 8 communes dont les enjeux sont de même nature qu'en rive gauche. Elle assurera ainsi la gestion de la production et de la distribution d'eau potable sur la totalité du périmètre de la Métropole Nice Côte d'Azur, hors le secteur encore alimenté par la Société du Canal de la rive droite du Var.

La régie dispose des structures et des compétences pour réaliser les investissements indispensables aux projets à venir en rive droite du Var. Elle pourra assurer la sûreté des installations à travers des actions cohérentes de diversification des ressources et la connexion des réseaux de transport et de distribution entre les deux rives du Var.

Je vous souhaite bonne lecture de ce rapport qui synthétise les actions menées durant l'année 2019 toujours orientées vers un objectif d'efficience et de qualité du service rendu aux habitants de la Métropole Nice Côte d'Azur. ”

LE SOMMAIRE

INTRODUCTION

La régie Eau d'Azur
Faits marquants

1. RESSOURCES EN EAU

14

Secteurs Littoral et Moyen Pays rive gauche
Secteur Moyen Pays rive droite du Var
Secteur Haut Pays
Protection des ressources

2. PRODUCTION EAU POTABLE

32

Localisation des sites de production
Principaux sites de traitement sur le littoral
Volumes d'eau produits

3. ENERGIE

42

Consommation d'électricité
Valorisation énergétique de la production d'eau

4. DISTRIBUTION

50

Secteur Littoral et Moyen Pays rive gauche
Secteur Littoral rive gauche
Secteur Moyen Pays rive gauche
Secteur Moyen Pays rive droite
Secteur Haut Pays

5. PERFORMANCE DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION

62

Un engagement du Grenelle II de l'environnement
Suivi des indicateurs
Rendement de réseau
Indice linéaire de pertes en réseau
Indice linéaire des volumes non comptés

6. QUALITÉ DE L'EAU	68
Composition de l'eau au robinet	
Contrôles sanitaires	
Synthèse de la qualité de l'eau	
Contrôle continu de la qualité	
Base de données qualité eau	
7. GESTION PATRIMONIALE	80
Mise en conformité dans le Haut Pays	
Sécurisation de l'alimentation en eau potable	
Accompagnement des projets urbains	
Travaux d'extension et de renouvellement du réseau	
Travaux d'aménagement des locaux et acquisitions financières	
8. SÛRETÉ	94
Contexte	
Schéma directeur sûreté	
Poursuite des travaux	
Faits marquants	
9. SERVICE CLIENTÈLE	100
Harmonisation tarifaire des communes du Haut Pays	
Déploiement du planning de relevé et de facturation	
La création du tableau de bord clientèle	
2018 : les principaux indicateurs clientèle	
10. ACTIONS DE COMMUNICATION	104
Un nouvel écrin pour votre eau d'azur	
De l'eau fraîche et pétillante en toute saison	
La régie à la rencontre des enfants	
11. ECONOMIE DU SERVICE	110
Informations générales relatives à l'exercice 2019	
L'exécution budgétaire pour l'exercice 2019	
Le résultat 2019	
La dette de la régie à fin 2019	
12. LES INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES	124
13. LES ANNEXES	128

LA RÉGIE EAU D'AZUR



**Eau d'Azur,
l'eau pure
de nos montagnes !**

- ♥ 100% NATURELLE
- ✓ QUALITÉ GARANTIE
- 👍 ÉCONOMIQUE

© www.eau-d-azur.com

Créée en 2013 à l'unanimité des conseillers métropolitains sous la forme d'un EPIC (Etablissement Public Industriel et Commercial) à autonomie financière, la Régie Eau d'Azur exerce la gestion du service public de l'eau potable sur le territoire métropolitain.

Destinée dans un premier temps au service des communes littorales à l'est de Nice (septembre 2014), la régie a vu son périmètre étendu aux communes en régie du Haut et du Moyen pays (janvier 2015), à Nice (février 2015) puis aux communes du Moyen Pays en rive gauche (novembre 2017). En 2019, la régie exerce ses activités sur 42 communes métropolitaines, à savoir toutes les communes en

rive gauche du Var ainsi que La Gaude, Saint-Jeannet et une partie de Gattières en rive droite.

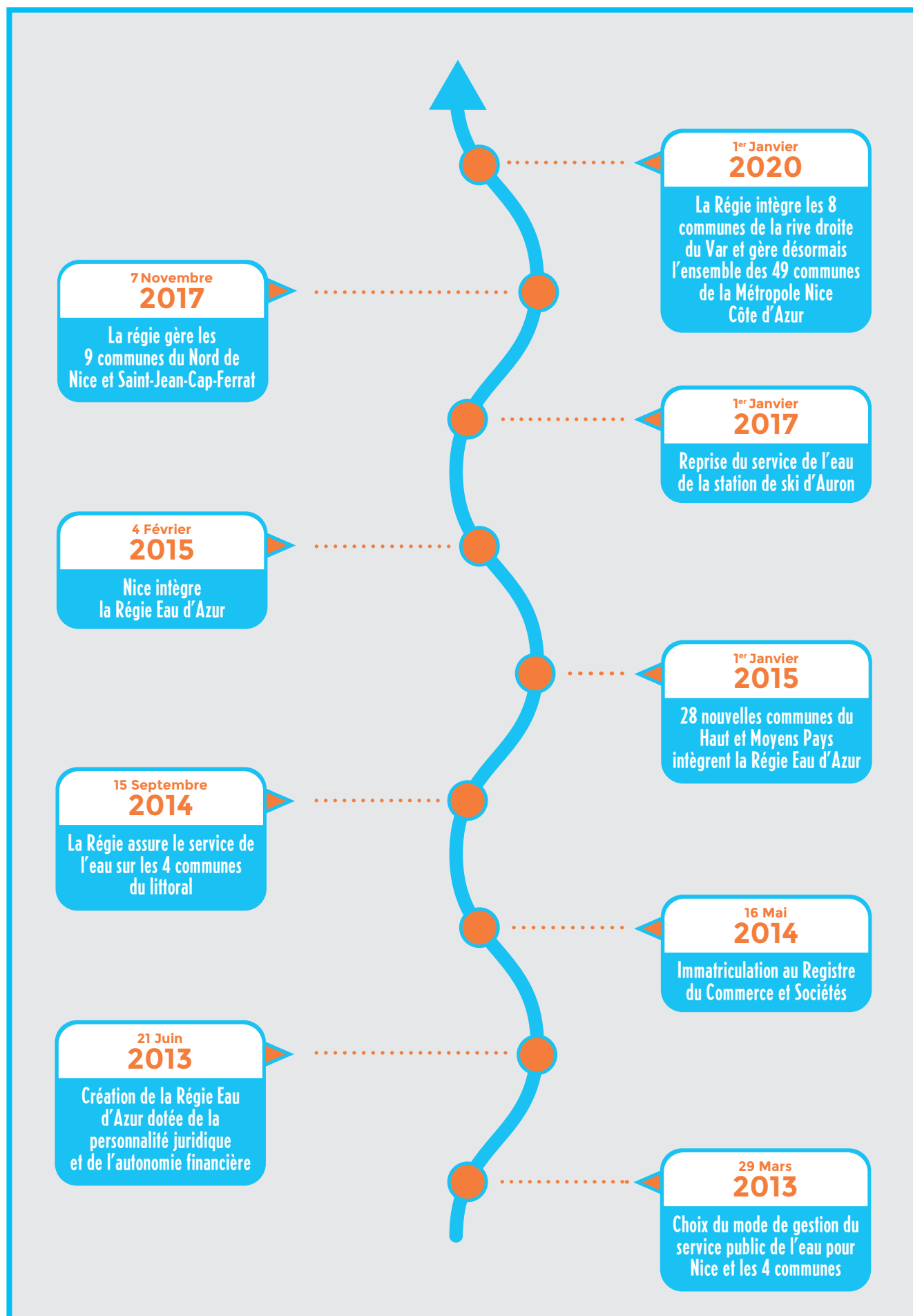
A compter du 1er janvier 2020, la Régie Eau d'Azur étend son périmètre sur les communes de Saint-Laurent-du-Var, Cagnes-sur-Mer, Vence, Carros, Le Broc, Bonson, Gilette et une partie de Gattières, à l'échéance de deux délégations de service public. En 2020, elle alimentera donc les 49 communes de la Métropole Nice Côte d'Azur, soit environ 550 000 habitants, du littoral aux sommets du Mercantour et fournira de l'eau traitée à quelques communes de l'est du département ainsi qu'à la Principauté de Monaco.

Carte : territoire de la Régie Eau d'Azur



- 15/09/2014 : communes du secteur Littoral
- 01/01/2015 : 28 communes du Haut et Moyen Pays du secteur de la régie historique
- 04/02/2015 : Nice
- 01/01/2017 : Auron
- 07/11/2017 : 9 communes du Nord (dont la 2ème partie de Falicon) et Saint-Jean-Cap-Ferrat
- 01/01/2020 : 7 communes de la rive droite du Var (et la 2ème partie de Gattières)

Schéma : les étapes de la Régie Eau d'Azur



Le conseil d'administration de la régie est présidé par monsieur Hervé Paul, maire de Saint-Martin-du-Var et Président de la commission eau, assainissement et énergie de la Métropole Nice Côte d'Azur nommé en 2018 expert sur la gestion de l'eau par le Ministère de la Transition Ecologique.

Le conseil d'administration est composé de 22 membres issus du Conseil Métropolitain désignés par l'assemblée métropolitaine sur proposition de son Président, 1 membre représentant le comité d'entreprise d'EAU D'AZUR et désigné par ce dernier en son sein, 1 représentant des usagers, désigné par l'assemblée métropolitaine sur proposition de son Président et 1 personnalité qualifiée choisie en raison de sa compétence, désignée par l'assemblée métropolitaine, sur proposition de son Président.

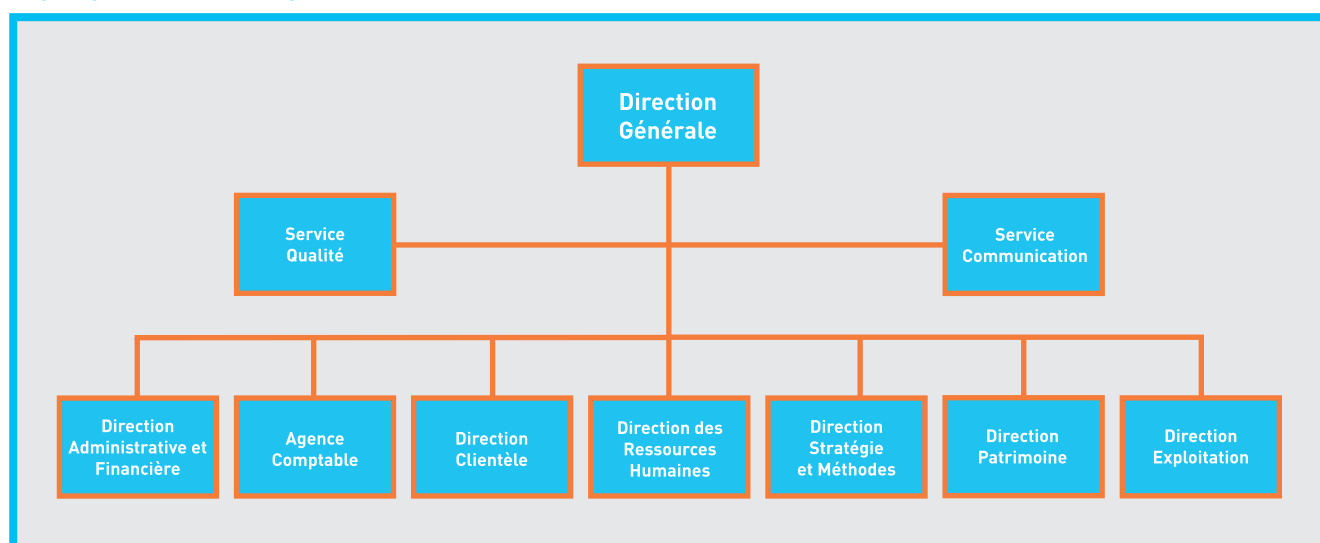
La Régie Eau d'Azur porte le projet de mutualisation de moyens humains, techniques et financiers, entre

les communes du littoral et celles du Haut Pays, caractérisé par la volonté de :

- garantir la protection des ressources en eau en montagne pour préserver les usages de l'eau sur le littoral ;
- fournir un service du meilleur niveau pour tous ;
- maintenir la proximité et l'ancrage local des emplois ;
- réaliser un important programme d'investissement préfigurant l'alimentation en eau des 30 prochaines années.

Le rapport annuel permet de présenter un bilan de la gestion de l'eau potable. Il aborde l'ensemble des données techniques, organisationnelles et financières du service public de l'eau assuré par la Régie Eau d'Azur.

Organigramme de la Régie Eau d'Azur



Faits marquants de l'année 2019

Par délibération en date du 22 mars 2019, le Conseil Métropolitain de Nice Côte d'Azur a décidé, à l'unanimité, la reprise en régie du service de l'eau potable du périmètre des communes situées en rive droite du Var au 1er janvier 2020, à savoir Bonson, Cagnes-sur-Mer, Carros, le reste de Gattières, Gillette, Le Broc, Saint-Laurent-du-Var et Vence, mettant ainsi fin aux délégations de service public en vigueur.

Ce secteur présente des enjeux particuliers avec un PGRE (Plan de Gestion de la Ressource) en cours

d'élaboration, des conventions à établir pour les échanges d'eau avec les entités voisines, un secteur encore alimenté par la Société du Canal de la rive droite du Var. Mais la Régie dispose des structures et des compétences pour assurer l'exploitation des ouvrages et réaliser les investissements indispensables aux projets à venir en rive droite du Var.

L'année 2019 a constitué une année de préparation à cette intégration. Avant d'aborder un second plan d'investissement qui couvrira la période 2020-2024,

l'année 2019 vient clôturer le premier plan pluriannuel d'investissement des cinq premières années d'existence de la Régie Eau d'Azur.

En 2014, un vaste programme d'investissement de plus de 105 M€ avait été engagé. Son ampleur n'a pas été surestimée, et au contraire le niveau d'investissement était à la hauteur des enjeux et des ambitions de la Régie.

Plusieurs axes prioritaires ont continué à guider les actions de la Régie en 2019 :

Tout en maîtrisant les dépenses et l'évolution du prix de l'eau, notre régie donne la priorité à la sécurisation de l'alimentation en eau potable de toute notre population. Ces dispositions répondent également aux premiers effets du réchauffement climatique, à la suppression de la prise d'eau de secours dans le Var au Roguez et au développement programmé de l'Ecovallée.

La mise en conformité des installations du Haut Pays Métropolitain a été aussi une des priorités de la Régie pendant ses cinq premières années d'existence.

2019 a marqué la 5^{ème} et dernière année du programme de pose des compteurs individuels dans les communes du Haut Pays. Le montant investi sur cette dernière année a été de 572 000 €, et depuis le début du projet, ce sont au total 8 830 compteurs qui ont été posés pour un budget de près de 10 M€.

Enfin, le rythme soutenu de renouvellement des ouvrages, nécessaire pour améliorer la qualité de la distribution et maintenir un bon état du patrimoine, a pu être respecté malgré le fort investissement dans les autres domaines prioritaires cités précédemment. Ce sont ainsi plus de 110 chantiers de renouvellement patrimonial de réseau qui ont été entrepris en 2019 pour un montant de 8 M€ environ. Ces travaux ont permis d'améliorer la qualité de la desserte et de diminuer les fuites.

Son augmentation et le rééquilibrage du plan d'investissement vers la zone Littorale seront des enjeux pour les prochaines années.

A noter également en février 2019, après 18 mois de travaux, la mise en service de la nouvelle usine de traitement d'eau potable de Font de Linier qui vient remplacer celle de Polonia. Cette usine permet au-



Usine Font de Linier à Levens

delà des améliorations de process (filrière boues, rendement de production, optimisation énergétique) de fiabiliser et d'augmenter les capacités de production d'eau potable du Moyen Pays en rive gauche du Var. Elle constitue un ouvrage essentiel pour constituer une zone interconnectée, sécurisée, alimentée par deux ressources alternatives indépendantes.

Sur les 4 dernières années nous constatons une baisse régulière des volumes prélevés qui peut s'expliquer par une baisse des consommations en lien en particulier avec la météo, mais aussi par une meilleure utilisation de la ressource avec en particulier en 2019, une amélioration des rendements de réseau sur les secteurs Littoral et Moyen Pays.

Une exception à cette baisse des prélèvements :

Les volumes prélevés à Saint-Jean-la-Rivière qui ont quasiment doublés en 2019, mais cela est due à la mise en service de la turbine du Roguez. Elle coïncide avec la fin des travaux sur le canal de la Vésubie. Ainsi la production énergétique a connu un véritable essor durant l'année 2019 passant de 2,5 GWh à près de 10 GWh.

La remise en service du canal de la Vésubie à l'été 2018 a aussi permis de réorienter la production vers l'usine de Super-Rimiez entraînant en 2019 une diminution importante des consommations électriques par rapport aux années précédentes.

L'amélioration de la sûreté des installations reste un des axes majeurs de la politique d'investissement de la Régie. Les efforts ont ainsi été poursuivis en

2019 avec des travaux de sécurisation de réservoirs et de pose de clôtures hautes (2m50) en matière de protection passive et l'élaboration d'un dispositif unifié et centralisé de contrôle d'accès et de vidéosurveillance en matière de protection active.

Enfin, en 2019, le système d'information clientèle s'est modernisé avec l'installation d'une nouvelle version dite « web » améliorant l'ergonomie et l'accessibilité des données et fluidifiant l'organisation.

En matière de communication, la régie a réalisé en 2019 de multiples ateliers pédagogiques aussi bien tournés vers le public des enfants que celui des adultes. Ces ateliers sont plus nombreux chaque année et permettent de mieux faire connaître la régie, de promouvoir l'eau du robinet et de parler des éco gestes pour inciter à ne pas gaspiller l'eau au quotidien.



Atelier pédagogique à l'école Bon Voyage à Nice

LA RÉGIE EAU D'AZUR

Un territoire de 42 communes

sur le secteur
de la Métropole Nice Côte d'Azur

Une surface de **1450 KM²**



750 OUVRAGES

champs captants, réservoirs, station de
pompage, station de traitement ...



ÉNERGIE

22GWh consommés

10GWh produits

5 turbines
3 microturbines
1 installation photovoltaïque

Une eau DE QUALITÉ



Analyses bactériologiques conformes à 99.2%
et analyses physicochimiques conformes à 98.6%.

2019 EN CHIFFRES

424 078

HABITANTS



(+ population temporaire)

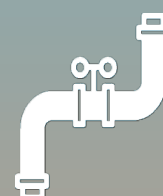
127 930



ABONNÉS

2091 KM de RÉSEAU

dont 275 km d'eau brute



53.5 MILLIONS DE M³D'EAU
produits par an

107 MILLIONS D'EUROS
investis en 5 ans



87432 APPELS TRAITÉS

par le Centre Relations Clients situé à Nice.

1.



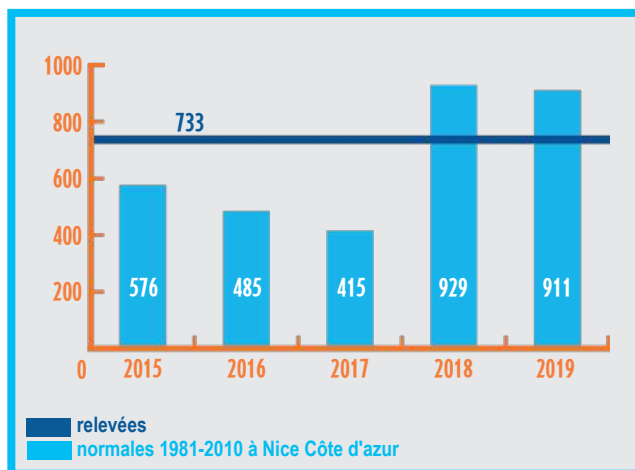


RESSOURCES EN EAU

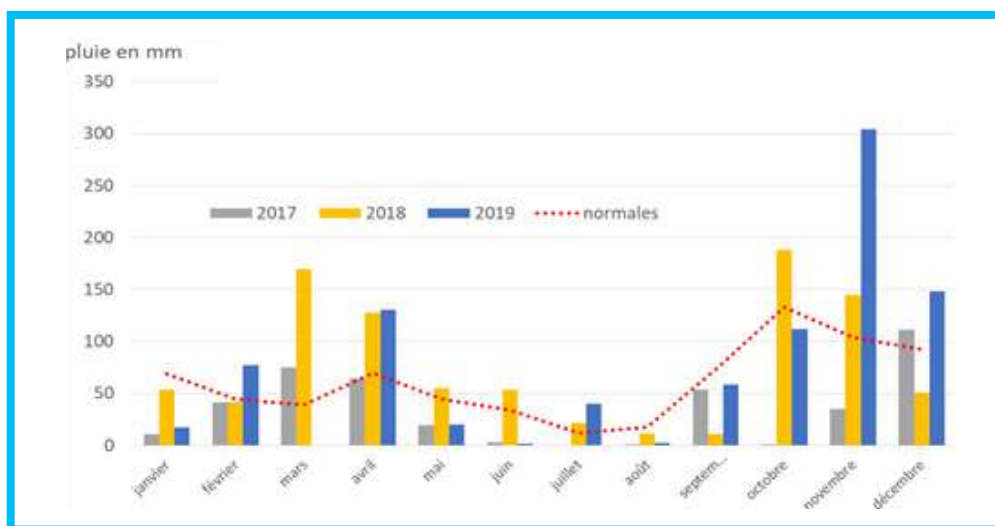
A l'échelle du périmètre de la Régie à fin 2019, environ 70 millions de m³ sont prélevés chaque année dans le milieu naturel, pour l'alimentation en eau potable des abonnés et des services périphériques, vers qui la Métropole exporte de l'eau en gros.

Après la succession d'une année 2017 (1) caractérisée par une sécheresse exceptionnelle sur l'ensemble de l'année mais plus particulièrement pendant la période automnale et d'une année 2018 (2) particulièrement pluvieuse, l'année 2019 se caractérise par des températures moyennes élevées et une pluviométrie cumulée aussi importante qu'en 2018 mais plus particulièrement concentrée en fin d'année.

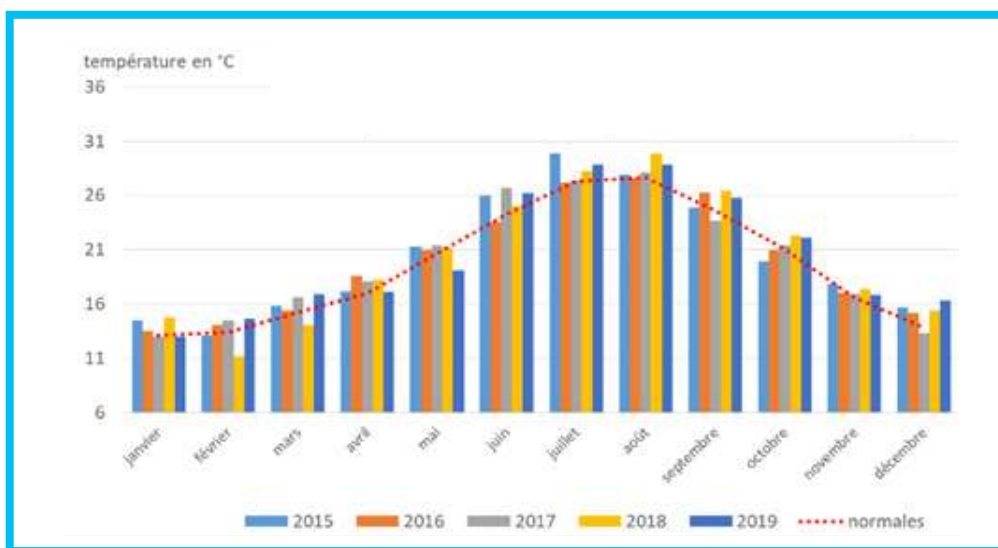
Précipitations annuelles cumulées (en mm)



Pluviométries mensuelles comparées pour les 3 dernières années et pluviométrie normale (1981-2010 à Nice - Côte d'Azur)



Moyenne mensuelle des températures maxi comparées pour les 3 dernières années et températures maxi normales (1981 - 2010 à Nice - Côte d'Azur)



(1) 2017 est la 2^{ème} année la plus sèche après 2007 de ces 15 dernières années

(2) 2018 est la 3^{ème} année la plus pluvieuse après 2013 et 2014 de ces 15 dernières années

Nous distinguerons 3 grands secteurs principaux d'alimentation pour analyser les ressources en eau :

- Le grand secteur regroupant les secteurs Littoral et Moyen Pays en rive gauche du Var (qui ont comme ressource commune le canal de la Vésubie).

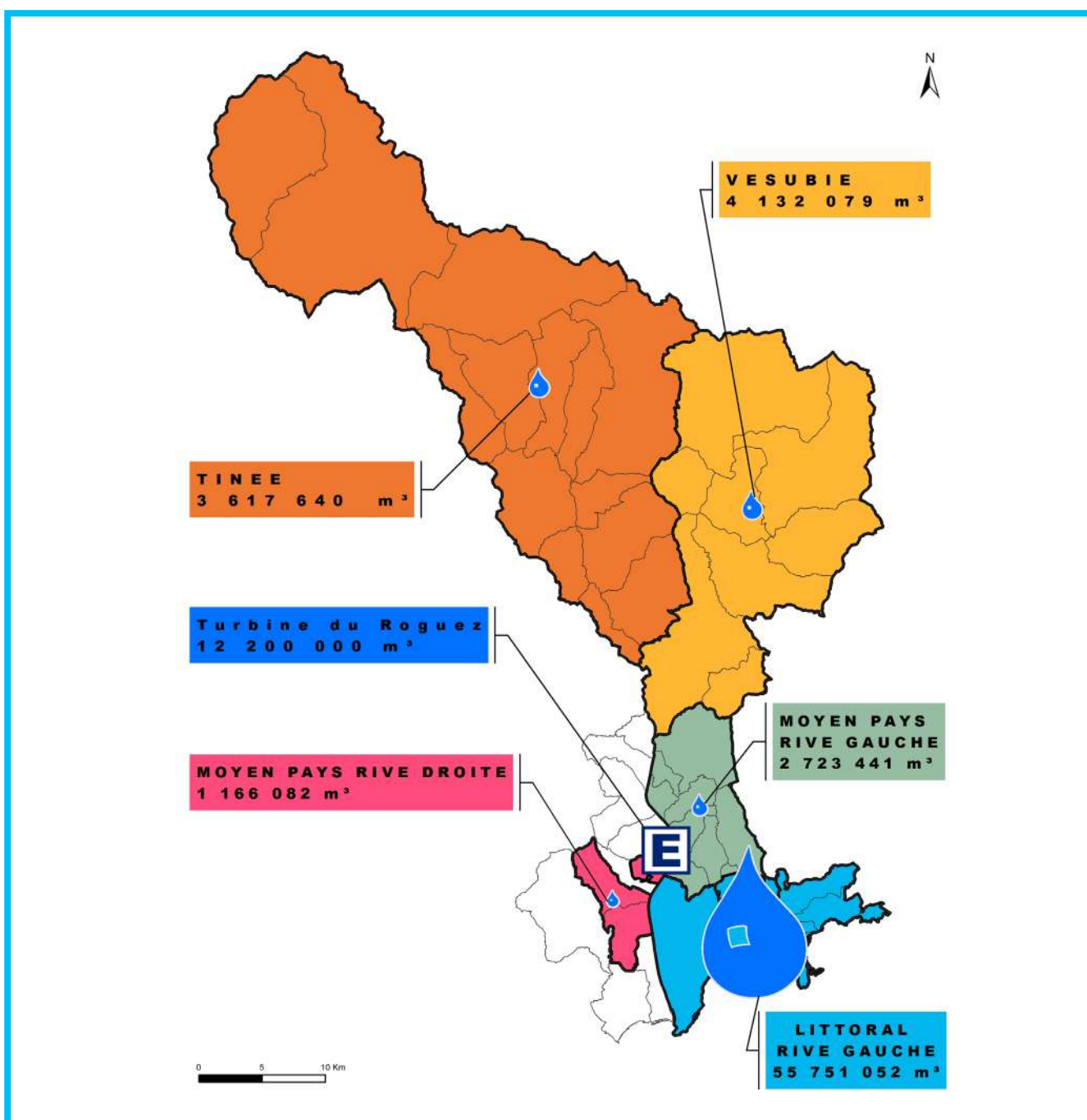
- Le secteur Littoral rive gauche regroupe la ville de Nice et les communes dites « de l'Est » : Beaulieu-sur-Mer, Cap-d'Ail, Eze, Falicon (partie sud), La Trinité, Saint-André-de-la-Roche, Saint-Jean-Cap-Ferrat et Villefranche-sur-Mer.

- Le secteur Moyen Pays rive gauche regroupe la majeure partie des communes de l'ancien contrat de délégation de service public dit des « 10 communes » : Aspremont, Castagniers, Colomars, Falicon (partie nord), La Roquette-sur-Var, Levens, Saint-Blaise, Saint-Martin-du-Var et Tourette-Levens.

- Le secteur Moyen Pays en rive droite du Var qui regroupe les communes de La Gaude, Saint-Jeannet et une partie de Gattières.

- Le grand secteur du Haut Pays regroupant les vallées de la Tinée et de la Vésubie.

Carte 1 : niveaux de prélèvement en eau, par secteur, pour l'année 2019



Sur les 4 dernières années, abstraction faite des volumes prélevés pour la turbine du Roguez en 2019, nous constatons une baisse régulière des volumes prélevés qui peut s'expliquer par une baisse des

consommations en lien en particulier avec la météo, mais aussi par une meilleure utilisation de la ressource avec en particulier une amélioration des rendements de réseau.

Tableau 1 : volumes prélevés par secteur (eau potable et eau brute)

SECTEUR	VOLUMES PRÉLEVÉS 2016	VOLUMES PRÉLEVÉS 2017	VOLUMES PRÉLEVÉS 2018	VOLUMES PRÉLEVÉS 2019
Littoral rive gauche	58 387 959	57 119 582	55 897 557	55 751 052
Moyen Pays rive gauche	2 790 992	2 759 261	2 673 063	2 723 441
Moyen Pays rive droite	1 495 960	1 439 572	1 612 869	1 166 082
Vésubie	4 164 460	3 949 381	4 251 350	4 132 079
Tinée	4 298 414	4 882 676	4 904 707	3 617 640
Total prélevé pour la production d'eau potable et d'eau brute	71 137 785	70 150 472	69 339 546	79 590 294
Turbine du Roguez				12 200 000
Total Régie Eau d'Azur				79 590 294

SECTEURS LITTORAL ET MOYEN PAYS RIVE GAUCHE

Le secteur Littoral en rive gauche du Var, correspond à la zone urbaine et semi-urbaine qui s'étend au nord de Nice et en bord de mer jusqu'à la frontière Monégasque.

Le littoral métropolitain en rive gauche du Var bénéficie historiquement d'une ressource en eau abondante et de grande qualité. Il le doit à sa position au pied des montagnes du Mercantour, ainsi qu'aux grands travaux réalisés par nos prédécesseurs au XIX^{ème} siècle, en l'occurrence la construction d'un canal de 30 km de long prélevant l'eau de la Vésubie à Saint-Jean-la-Rivière, pour l'amener jusqu'à la colline de Rimiez.

Le canal reste la ressource en eau très majoritaire de la ville de Nice ainsi que des autres communes littorales métropolitaines en rive gauche du Var, et même de la Principauté de Monaco. Les champs captants de la nappe alluviale du Var (« Sagnes » et « Prairies »)

complètent l'alimentation du réseau à l'ouest de Nice. Une puissante installation de pompage d'eau de surface du Var à l'embouchure du vallon du Roguez apporte par ailleurs, depuis une trentaine d'années, un secours ou un complément de l'alimentation des usines de traitement, notamment en période de tension hydrique sévère et de plus forte consommation.

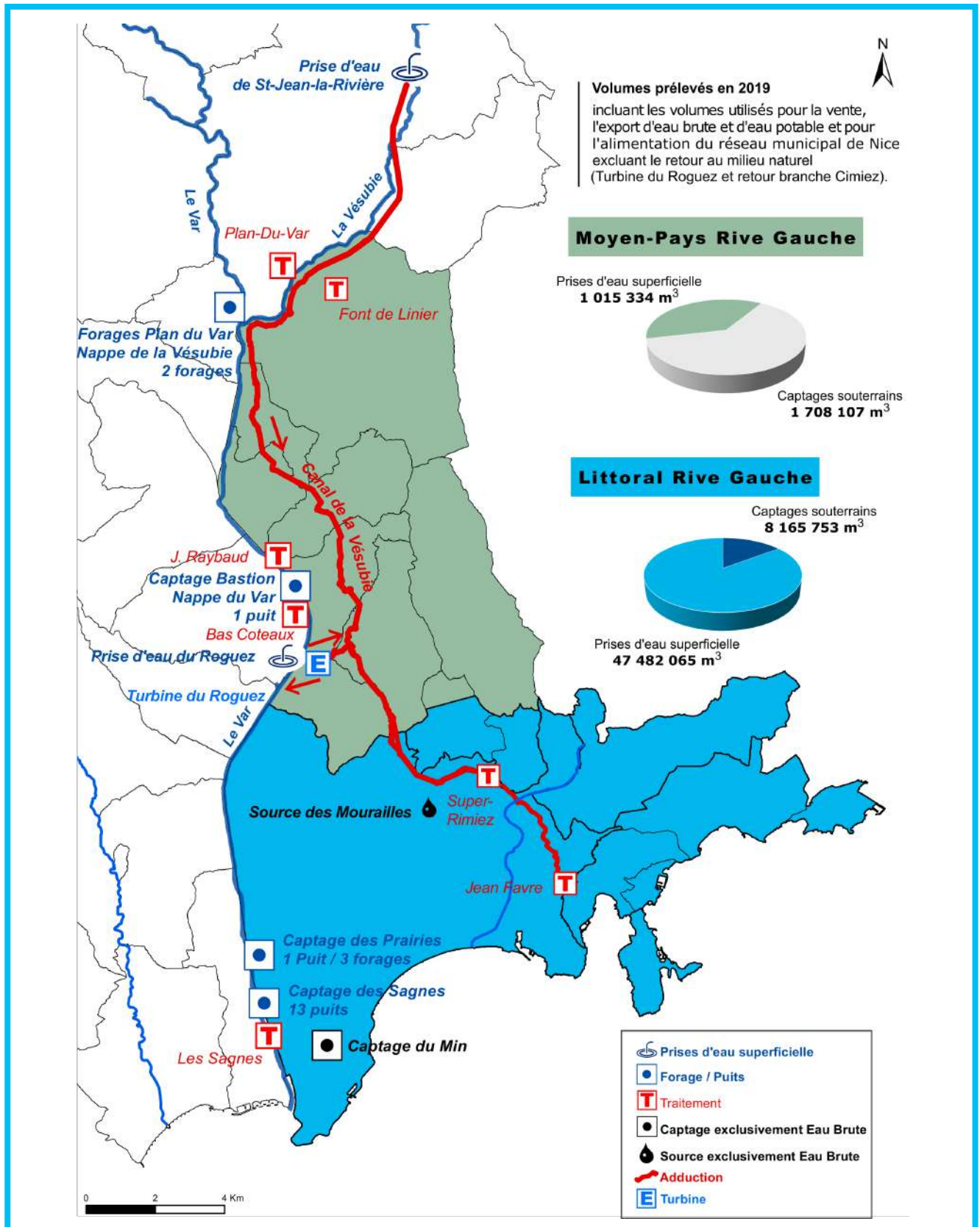
Plusieurs éléments résultant des variations du climat ou des mesures de maintien de la biodiversité modifient la disponibilité des ressources en eau. Ils ont amené la Métropole à engager un programme d'investissement majeur pour réorganiser l'alimentation du littoral sur cette rive gauche du Var.

En premier lieu, le régime de la rivière Vésubie a évolué ces dernières années. Même si les séries chronologiques de débit sont difficiles à exploiter du

fait de la suppression d'un point de mesure en 1971 et de la création d'un autre point en 2010, la tendance est celle d'une réduction des débits en été. Ce qui ressort néanmoins clairement de la dernière décade, c'est un rapprochement de l'étiage du cours d'eau de la saison

estivale, et de plus en plus tôt. Vraisemblablement lié à une fonte de neige plus précoce, ce phénomène rapproche la période des plus bas débits de celle des plus fortes consommations estivales.

Carte 2 : ressources en eau - secteurs Littoral et Moyen Pays rive gauche



En second lieu, pour maintenir la biodiversité dans la rivière Vésubie, le débit réservé laissé dans le cours d'eau à Saint-Jean-la-Rivière a été doublé par arrêté préfectoral en 2014, dans la période de forte consommation d'eau estivale.

Enfin, pour limiter l'impact des crues à venir, et restituer l'écoulement naturel du Var, les barrages existants sont progressivement abaissés. Ainsi, l'abaissement du seuil n°8 du Var compromet le fonctionnement de la prise d'eau de secours évoquée plus haut et impose des mesures de grande ampleur.

Ainsi, la nécessité de constituer un secours alternatif à la station du Roguez, la disponibilité moindre du canal de la Vésubie et, plus largement, la volonté de la Métropole de renforcer la sécurité de l'alimentation en eau, nécessitent une profonde réorganisation du système d'alimentation en eau potable et des modes de gestion, ainsi que des mesures d'économie d'eau, dans le secteur Littoral / Moyen Pays.

En premier lieu, le projet consiste à diminuer la dépendance du littoral en rive gauche par rapport à la seule ressource Vésubie. Les capacités de prélèvement dans la puissante nappe du Var sont développées. Un nouveau champ captant verra le jour au Roguez dans les deux prochaines années, assorti d'un renforcement des capacités de pompage dans le champ captant des Prairies. Une modification des conduites de transport du réseau accompagne le dispositif, afin de mettre celui-ci en capacité de refouler les eaux des Sagnes et Prairies vers l'est et le nord-est du secteur Littoral rive gauche. A l'échéance d'une dizaine d'années, celui-ci constituera un vaste secteur interconnecté capable d'être alimenté par la nappe du Var ou par le canal de la Vésubie.

En parallèle, une mesure emblématique consiste à préserver et réhabiliter le canal de la Vésubie. Il s'agit de maintenir une deuxième ressource d'eau de qualité qui plus est gravitaire pour assurer la sécurité d'alimentation du littoral. Il s'agit aussi de supprimer les importantes pertes d'eau sur les 30 km du canal : en l'espèce, près de 10% des volumes prélevés, soit de l'ordre de 5 millions de mètres cubes sont « perdus » chaque année. L'importance et la complexité des investissements et de leur réalisation ont repoussé ces travaux depuis des décennies, jusqu'à imaginer, il y a plus d'une dizaine d'années, d'abandonner le canal au profit des seules ressources du Var.

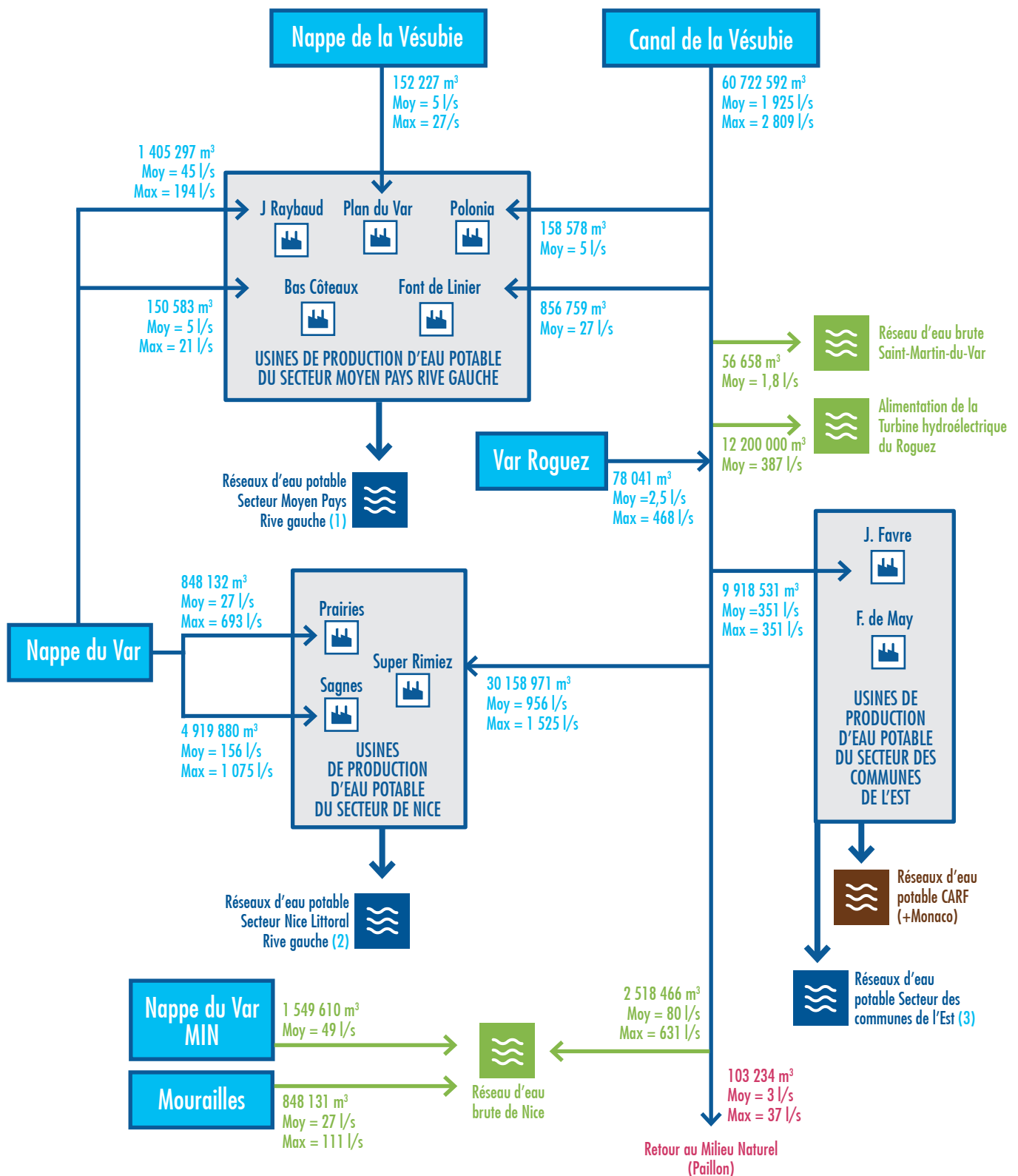
La volonté métropolitaine, assortie des nouvelles capacités apportées par la Régie Eau d'Azur, a permis d'engager ces travaux et notamment de réaliser l'une des étapes les plus délicates : la réhabilitation du canal sous le village perché de la Roquette - sur - Var. D'autres opérations seront programmées dans les secteurs plus « fuyards » du canal ainsi que des recherches de fuite et renouvellements conséquents sur le réseau de distribution.



Accès du canal de la Vésubie dans le tunnel réhabilité de la Roquette-sur-Var

Ainsi, on peut constater que l'eau acheminée par le canal de la Vésubie et l'eau pompée dans la nappe du Var alimentent non seulement les secteurs Littoral et Moyen Pays rive gauche de la Régie, mais aussi, au-delà, par la vente d'eau, des communes plus à l'Est du département et une partie de la Principauté de Monaco.

Schéma 1 : utilisation des ressources en eau de la Régie sur les secteurs Littoral et Moyen Pays rive gauche (volumes en m³/an, moyennes et maxi en litre par seconde)



- (1) Communes du secteur Moyen Pays rive gauche : Colomars, Aspremont, Castagniers, Saint-Blaise, Saint-Martin-du-Var, La Roquette-sur-Var, Levens, Tourette-Levens, Falcon (en partie)
- (2) Communes du secteur Nice Littoral rive gauche : Nice et les 8 communes dites « de l'est »
- (3) Communes du secteur des 8 communes de l'Est : Beaulieu-sur-Mer, Cap d'Ail, Falcon (en partie), La Trinité, Saint-André-de-la-Roche, Saint-Jean-Cap-Ferrat, Villefranche-sur-Mer

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des volumes prélevés, par ressource, sur les 6 dernières années, sur les secteurs Littoral et Moyen Pays rive gauche (à périmètre constant) :

Tableau 2 : secteur Littoral et Moyen Pays rive gauche, volumes prélevés par ressource pour un usage eau potable et eau brute

RESSOURCES	TYPES D'EAU	CAPTAGES	2015	2016	2017	2018	2019	N/N-1
Vésubie	Eau de surface	Prise d'eau de Saint-Jean-La- Rivière	49 305 008	48 955 472	21 278 137	31 300 429	60 722 592	94%
		Retour milieu naturel branche Cimiez	272 100	236 800	46 972	68 400	103 234	51%
		Alimentation turbine du Roguez					12 200 000	
Nappe de la Vésubie	Eau souterraine	Forage de Plan du Var	275 077	242 529	218 625	286 481	152 227	-47%
Var	Eau de surface	Prise d'eau du Roguez	1 157	340	11 670 011	5 758 373	78 041	-99%
Nappe du Var	Eau souterraine	Champ captant des Sagnes	7 120 901	7 051 197	14 918 898	11 528 857	4 919 880	-57%
		Champ captant des Prairies	233 684	1 062 701	8 271 256	5 760 144	848 132	-85%
		Station Joseph Raybaud	1 545 970	1 458 927	1 376 450	1 505 357	1 405 297	-7%
		Bas Côteaux	113 800	123 982	139 760	167 441	150 583	-10%
		Forage du MIN*	1 381 281	1 258 969	1 211 205	1 153 432	1 549 610	-34%
Source	Eau souterraine	Source des Mourailles*	989 142	1 024 833	794 501	1 110 106	848 131	-24%
TOTAL			60 693 920	60 942 151	59 831 871	58 502 220	58 371 259	-0.2%

* Captages exclusivement pour le réseau brute

A noter l'augmentation sensible des volumes prélevés à Saint-Jean-la-Rivière due à la mise en service de la turbine du Roguez et à la remise en eau du Canal de la Vésubie en août 2018.

Les prélèvements effectués pour l'alimentation des réseaux d'eau potable et d'eau brute sont comparables en 2018 et en 2019, ce qui est justifié par un profil météo quasiment identique sur les 2 années.

Les volumes prélevés sur les champs captant des Sagnes et des Prairies ainsi qu'au niveau de la prise d'eau du Roguez sont en baisse. Ceci s'explique par la remise en eau du Canal de la Vésubie en août 2018 après une année et demi de travaux. Ces travaux avaient, en effet, entraîné en 2017 et sur une partie de l'année 2018, du fait de l'arrêt total ou partiel de l'écoulement au niveau du tunnel de la Roquette, une baisse du prélèvement à Saint-Jean-la-Rivière,

une hausse des prélèvements au niveau des champs captant des Sagnes et des Prairies, ainsi que la transformation de la prise d'eau du Roguez en point d'alimentation continu.

Cette remise en service du canal a également eu pour effet d'atténuer la baisse (que l'on constatera plus importante sur les volumes mis en distribution) du fait des pertes en eau sur le linéaire du canal par rapport aux champs captants: ainsi une partie des m³ prélevés qui transitent par le canal retourne au milieu naturel avant d'arriver à l'usine de Super Rimiez (environ 15%) alors que la quasi intégralité des m³ prélevés dans les champs captants sont transférés à l'usine de traitement. Le tableau qui suit présente un détail des volumes utilisés par unité de production sur l'ensemble des 2 secteurs Littoral et Moyen Pays rive gauche (sont exclus les volumes perdus sur les conduites d'adduction en amont).

Tableau 3 : secteur Littoral et Moyen Pays rive gauche, volumes prélevés par unité de production d'eau potable

SECTEURS	UNITÉS DE PRODUCTION	RESSOURCES	TYPES D'EAU	2015	2016	2017	2018	2019	N/N+1
Littoral	Super Rimiez	Vésubie + Var	Eau de surface	29 127 460	29 046 089	15 351 585	19 083 642	30 158 971	58%
	Jean Favre & F. de May	Vésubie + Var	Eau de surface	9 831 911	10 858 703	9 983 831	9 308 894	9 918 531	7%
	Sagnes	Nappe du Var	Eau souterraine	7 120 901	7 051 197	14 918 898	11 528 857	4 919 880	-57%
	Prairies	Nappe du Var	Eau souterraine	233 684	1 062 701	8 271 256	5 760 144	848 132	-85%
Moyen Pays	Polonia	Vésubie	Eau de surface	892 873	965 554	1 024 426	713 784	158 578	-78%
	Font de Linier	Vésubie	Eau de surface					856 756	
	J. Raybaud	Nappe du Var	Eau souterraine	1 545 970	1 458 927	1 376 450	1 505 357	1 405 297	-7%
	Bas Côteaux	Nappe du Var	Eau souterraine	113 800	123 982	139 760	167 441	150 583	-10%
	Plan du Var	Nappe de la Vésubie	Eau souterraine	275 077	242 529	218 625	286 481	152 227	-47%
TOTAL				49 141 676	50 809 683	51 284 831	48 354 67200	48 568 955	0%

A noter que ces volumes sont mesurés en entrée d'usine et non au niveau du prélèvement comme c'est le cas pour les volumes affichés précédemment. Il peut donc exister un écart dû aux pertes sur la section d'adduction. C'est le cas, en particulier, au niveau du canal de la Vésubie. Certains prélèvements sur le canal de la Vésubie et la nappe du Var alimentent également le réseau d'eau brute de Nice qui dispose par ailleurs de ressources propres (captage des Mourailles, forage du Marché d'Intérêt National - MIN).

Le tableau ci-dessous détaille les parts respectives de ces différentes ressources ainsi que leur évolution sur les 6 dernières années. L'eau du réseau d'eau brute n'est pas traitée et a principalement un usage municipal (nettoyage de la voirie et arrosage des espaces verts) ; elle fournit également de gros consommateurs comme l'usine de valorisation énergétique de l'Ariane à Nice ou la station d'épuration d'Haliotis.

Tableau 4 : ressources prélevées pour alimenter le réseau d'eau brute de Nice

RESSOURCES	CAPTAGES	2015	2016	2017	2018	2019	N / N-1
Nappe du Var	Captage du MIN	1 381 281	1 258 969	1 211 205	1 153 432	1 549 610	34%
Mourailles	Sources	989 142	1 024 833	794 501	1 110 106	848 131	-24%
Canal de la Vésubie	Saint-Jean-la-Rivière (Vésubie) Roguez (Var)	3 788 540	3 050 602	3 189 253	3 247 121	2 518 466	-22%
TOTAL		6 158 963	5 334 404	5 194 959	5 510 659	4 916 206	-11%

Les efforts consacrés à la maîtrise des surverses sur le réseau d'eau brute de Nice se traduisent par une baisse significative des volumes prélevés pour cet usage dans le canal de la Vésubie sur les 3 dernières années. L'augmentation constatée aux Mourailles entre 2017 et 2018 masque un dysfonctionnement

du système de comptage en 2017 qui a conduit à sous-évaluer les volumes prélevés. Le dispositif de comptage a été remplacé début 2018. La comparaison des volumes prélevés entre 2017 et 2018 n'est donc pas significative.

SECTEUR MOYEN PAYS RIVE DROITE DU VAR

L'eau prélevée sur ce secteur (en rose sur la carte) qui regroupe les communes de La Gaude, Saint-Jeannet et une partie de Gattières, est entièrement d'origine souterraine et provient de 7 sources situées sur les communes de Saint-Jeannet et Gattières.

Un achat d'eau en gros à d'autres services d'eau potable est également possible à partir du canal de la

Gravière. Ces achats d'eau sont destinés d'une part à couvrir certains pics de consommation lorsque les ressources propres du secteur ne sont pas suffisantes, et d'autre part à alimenter exclusivement un quartier de La Gaude dont le réseau de distribution est entièrement différencié.

Carte 3 : ressources en eau - Secteur Moyen Pays rive droite du Var

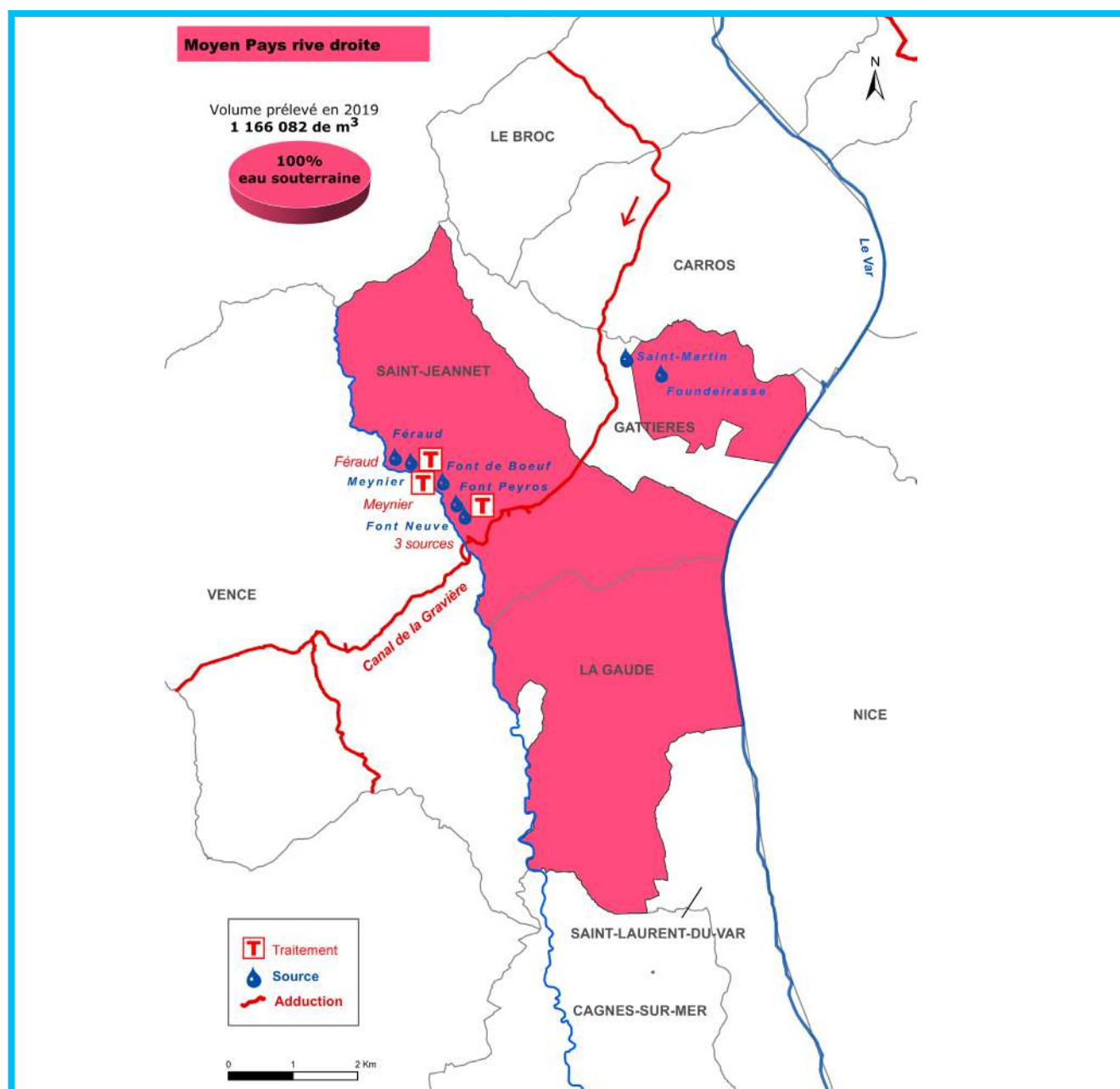
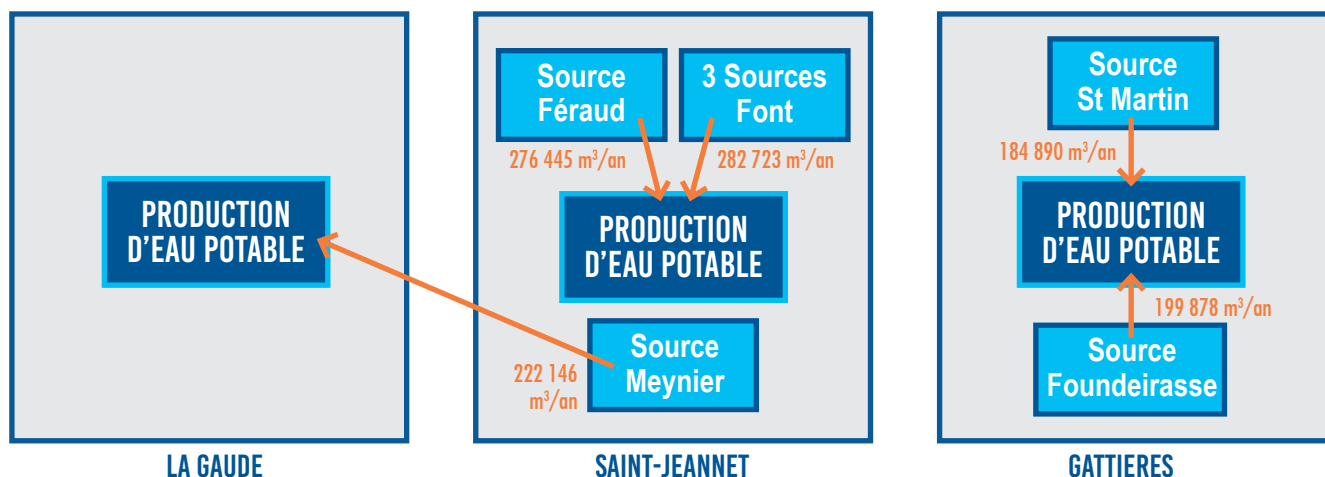


Schéma 2 : prélèvements d'eau année 2019 : secteur Moyen Pays rive droite



Ce schéma détaille les différentes utilisations des ressources gérées par la Régie : ainsi, parmi les sources situées sur la commune de Saint-Jeannet, la source Meynier alimente exclusivement la commune de La Gaude ; les 2 autres ressources alimentent la commune de Saint-Jeannet (Font de Bœuf, Font Peyros et Font Neuve d'une part et Féraud d'autre part) avec des interconnexions possibles sur le réseau de distribution.

La commune de Gattières est approvisionnée par 2 sources situées sur son propre territoire :

- la source Saint-Martin destinée à l'alimentation des hauteurs du village et du vieux village ;
- la source Foundeirasse qui couvre le réseau Est de la commune.

Tableau : volumes prélevés en m³ par ressource sur le secteur rive droite

SITES	2015	2016	2017	2018	2019	N / N-1
Meynier	379 508	338 208	321 905	241 722	222 146	-8%
Féraud	401 490	494 357	578 289	343 207	276 445	-19%
Font (3 sources)	373 639	284 582	288 233	717 411	282 723	-61%
Saint-Martin	140 489	107 400	97 480	162 840	184 890	14%
Foundeirasse	335 681	271 413	153 663	147 689	199 878	35%
TOTAL	1 630 807	1 495 960	1 439 571	1 612 869	1 166 082	-28%

Sur la commune de Saint-Jeannet, le volume prélevé au niveau des 3 sources est en très forte baisse du fait d'une modification de fonctionnement de l'alimentation de la station de Can de Ricard. En effet, une vanne motorisée avait été installée en entrée de station afin d'arrêter la surverse d'eau chlorée.

De ce fait, la surverse se faisait au niveau des sources. Cependant, l'année 2018 ayant été une année avec une forte pluviométrie, la surverse au niveau des sources a été très importante, entraînant des désagréments chez les riverains situés en contrebas des sources.

Un retour au fonctionnement initial a donc dû être opéré durant l'année 2018 entraînant un volume prélevé très important. Un bypass de la station a depuis été installé fin 2018 afin de ne plus surverser d'eau chlorée.

D'autre part, la Régie a continué la restructuration du réseau sur l'ancienne alimentation des parties basses de la commune, ce qui a conduit à abandonner une partie de conduite vétuste et très fuyarde. Cela participe à la baisse des volumes prélevés au niveau de la source Féraud.

Sur la commune de La Gaude, les volumes prélevés sont en baisse du fait de la restructuration de l'alimentation de certaines antennes qui ont été reportées sur le réseau ex-Veolia afin d'améliorer la desserte incendie.

Sur la commune de Gattières, une dégradation du rendement de réseau a entraîné une augmentation des volumes prélevés sur la source Saint-Martin.

SECTEUR HAUT PAYS

Très majoritairement, sur ce secteur, les ressources sont des eaux souterraines. Chacune des 22 communes du périmètre du Haut Pays est desservie par une ou plusieurs ressources situées sur son territoire.

Il n'existe pas de réseaux alimentant plusieurs communes, mais on retrouve dans la Vésubie, quelques interconnexions, notamment entre Belvédère et Roquebillière et entre Belvédère et La Bollène-Vésubie.

Au gré de la topographie des communes, les réseaux sont alimentés gravitairement ou par pompage. Quelques captages d'eau de surface viennent compléter le maillage des ressources en eaux souterraines essentiellement constitué de sources et de quelques forages.

Carte 4 : ressources en eau - secteur Haut Pays

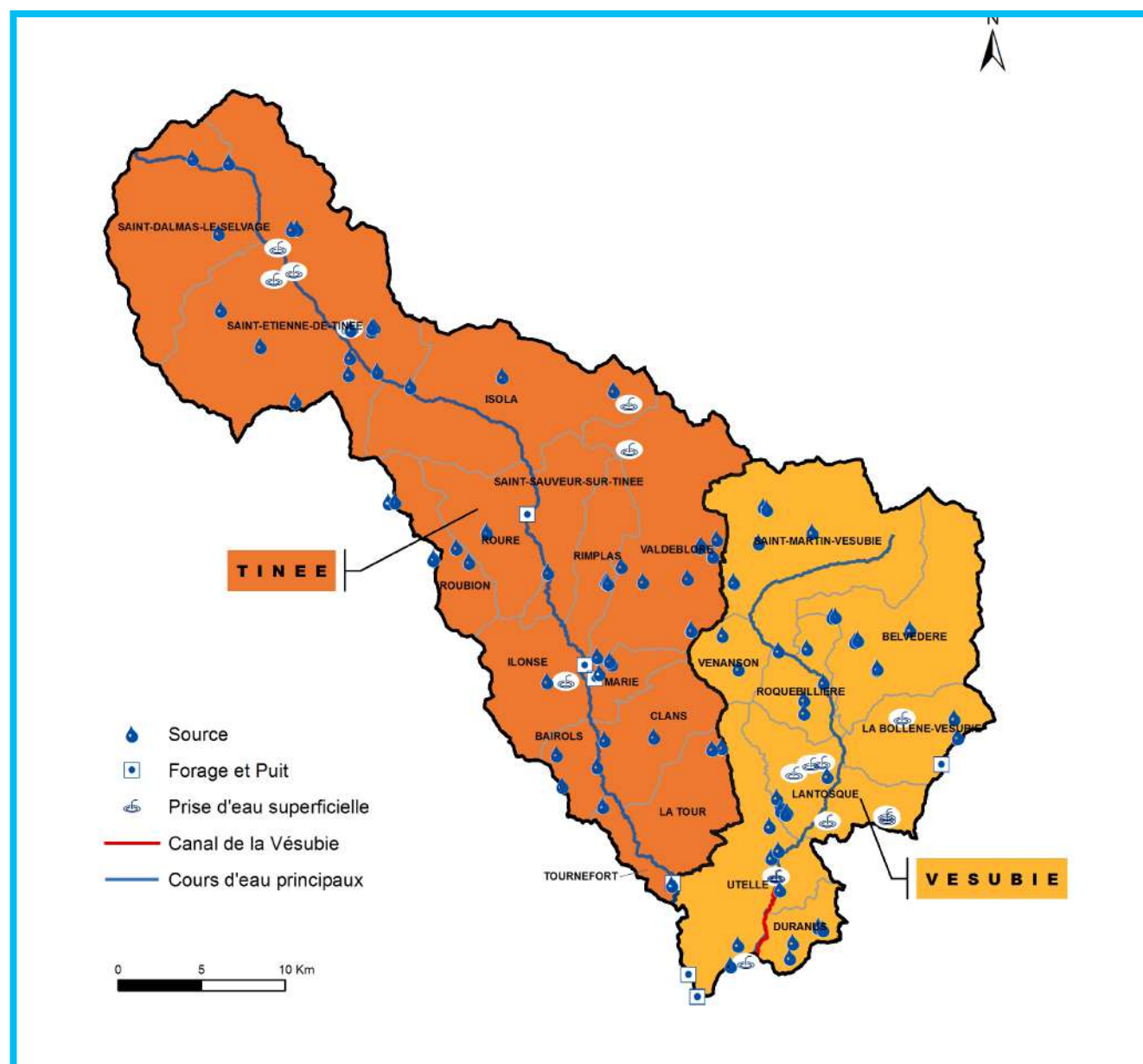


Tableau 6 : volumes prélevés en m³ par ressource sur le secteur Haut Pays

SECTEUR	COMMUNES	VOLUMES PRÉLEVÉS 2017	VOLUMES PRÉLEVÉS 2018	VOLUMES PRÉLEVÉS 2019
Vésubie		3 949 381	4 251 350	4 132 079
	Belvédère	358 231	352 358	354 289
	Duranus	72 318	166 432	146 654
	La Bollène-Vésubie	379 325	405 694	423 499
	Lantosque	313 142	335 406	294 241
	Roquebillière	943 471	914 065	1 014 072
	Saint-Martin-Vésubie	1 596 677	1 807 912	1 638 779
	Utelle	148 945	115 447	99 446
	Venanson	137 272	154 036	161 099
Tinée		4 882 676	4 904 707	3 617 640
	Bairols	26 040	65 973	36 630
	Clans	320 053	211 546	324 064
	Ilonse	33 461	26 810	22 697
	Isola	1 275 515	1 343 410	483 602
	La Tour	208 403	218 348	212 865
	Marie	23 757	24 355	20 615
	Rimplas	79 791	103 554	101 722
	Roubion	243 969	317 989	323 802
	Roure	36 446	37 593	32 507
	Saint-Dalmas-Le-Selvage	175 536	297 026	285 316
	Saint-Etienne-de-Tinée	1 518 106	1 467 007	1 040 853
	Saint-Sauveur-sur-Tinée	145 490	138 799	158 803
	Tournefort	93 310	136 238	124 140
	Valdeblore	702 799	516 059	449 024
TOTAL HAUT PAYS		8 832 057	9 156 057	7 749 719

Les volumes prélevés correspondent aux volumes mesurés au point de mesure le plus proche de la source ou du point de captage.

Les volumes prélevés ont globalement diminué en 2019 en particulier dans le secteur de la Tinée (Marie, Bairols, La-Tour, Roure, Saint-Dalmas-le-Selvage, Tournefort, Valdeblore).

Cette tendance peut s'expliquer par le passage à la facturation volumétrique pour de nombreuses communes et ainsi la rationalisation des volumes consommés.

La mise en place de régulation de niveau sur plusieurs réservoirs de tête et la modification des conventions de comptages en particulier sur Isola Village peuvent également expliquer cette baisse.

PROTECTION DES RESSOURCES

Les procédures de Déclarations d'Utilité Publique (DUP) des captages en eau potable sont soumises aux cadres législatifs et réglementaires du Code de la Santé Publique, du Code de l'Environnement, du Code de l'Expropriation et du Code de l'Urbanisme. La protection des ressources, leur prélèvement ainsi que leur distribution sont encadrés par des arrêtés de Déclaration d'Utilité Publique délivrant notamment des préconisations en matière de qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

Un hydrogéologue agréé mandaté par les autorités sanitaires définit les périmètres de protection à mettre en œuvre autour des points de prélèvement de l'eau : périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée.

En fonction de l'état d'avancement de la procédure relative à la protection de chaque ressource, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action
20%	Etudes environnementale et hydrologique en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en Préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus) et mise en place d'une procédure de suivi de son application

La durée de réalisation d'une procédure de DUP est estimée entre 34 et 39 mois, soit près de 3 ans en moyenne, sachant que pour obtenir un indice à 40%, la durée est d'environ une année et demie.

S'agissant des ressources du Haut Pays et dans la continuité des échanges entre la Métropole Nice Côte d'Azur (NCA), l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Direction Départementale des territoires et de la Mer (DDTM), il est prévu depuis l'année 2013, de conduire à leur terme, les procédures démarrées par les communes avant la création de la Métropole et

d'engager celles qui ne le sont pas encore.

La Régie Eau d'Azur se charge aujourd'hui de la mise en place de ces régularisations administratives, travail effectué en étroite relation avec les services de l'Etat. Il est constaté que la majorité des procédures à effectuer concernent les ressources du Haut Pays. Etant donné le nombre de ressources concernées (70 environ), les temps de procédures sont plus longs que ceux annoncés ci-dessus.

Le pourcentage d'avancement des procédures en 2019 est inférieur à celui de l'année précédente ; la Régie et l'ARS ont en effet révisé certaines valeurs. Des dossiers étaient en effet à 40 % d'avancement car bénéficiant d'un avis d'hydrogéologue agréé mais celui-ci ayant plus de 10 ans il n'est plus considéré comme valide. De même certains dossiers ont été mis à 60 % d'avancement car bénéficiant d'un ancien arrêté mais la procédure ayant été relancée, l'ARS ne considère pas l'arrêté mais le nouveau rapport d'hydrogéologue agréé.

Les procédures en cours ont malgré tout progressé mais cela n'a pour l'instant pas permis de passer systématiquement à une étape supplémentaire du barème.

Littoral et Moyen Pays

Pour l'année 2019, l'indice global d'avancement de protection des ressources de la zone des moyen-pays et littoral est de 48 %. La Régie Eau d'Azur est en charge du suivi de ces procédures au sein de son périmètre d'intervention et en appui à la Métropole Nice Côte d'Azur sur le périmètre hors Régie. Certaines procédures ont avancé durant l'année 2019 :

Le projet de futur champ captant au lieu-dit du «Roguez» afin de remplacer la prise d'eau actuelle rendue quasi-inopérante suite à l'abaissement du seuil 8 s'est poursuivi. Un dossier préalable à la nomination d'un hydrogéologue agréé a été déposé en préfecture en fin d'année 2018. L'hydrogéologue agréé a effectué

sa visite et émis un premier avis en 2019. Celui-ci définitif lors de la réalisation des essais de pompages aux débits demandés dans le dossier. Les inventaires environnementaux pour la procédure d'autorisation ont été réalisés et le dossier sera déposé courant 2020. De même pour le projet d'agrandissement du champ captant des Prairies, le dossier préalable a été déposé en fin d'année 2018 et la visite de l'hydrogéologue agréé a eu lieu en 2019 avec la rédaction de son avis provisoire. Les inventaires dans le cadre de l'autorisation environnementale ont également été effectués et le dossier a été déposé à la DDTM.

La nouvelle usine de Levens ainsi que sa prise d'eau ont été mises en service en fin d'année 2019, la rédaction du dossier d'enquête publique pour le canal de la Vésubie a donc été mis à jour et sera déposé courant 2020.

Haut Pays

Pour l'année 2019, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de 48% pour les communes des deux secteurs du Haut Pays : Tinée et Vésubie.

La Régie Eau d'Azur mène depuis l'année 2016, le projet global de régularisation administrative de plus de soixante-dix ressources, réparties sur 15 communes du territoire, exploitées par ses services et également du territoire dont la Métropole Nice Côte d'Azur est maître d'ouvrage.

En 2019, une trentaine de dossiers préliminaires ont été déposés à l'ARS (10 de Saint-Etienne-de-Tinée, 1 d'Isola (retenue collinaire de secours), 2 de la Bollène-Vésubie, 3 d'Isola, 5 de Roquebillière, 2 de Lantosque, 2 d'Ilonse, 5 de Marie). Un hydrogéologue agréé a visité 10 ressources (3 d'Isola, 5 de Roquebillière et 2 de Lantosque). Seuls 4 rapports ont été rendus (2 sur Isola et 2 sur Roquebillière).

9 dossiers d'enquête publique ont été déposés en 2019 (Tournefort (2 ressources), Roure (2 ressources), Saint-Dalmas (2 ressources), Clans (2 ressources), Rimplas (1 ressource)). Enfin pour les dossiers l'eau, les dossiers de Roure et de la Bollène-Vésubie ont été déposés.

L'année 2019 a permis de poursuivre les campagnes d'investigations complémentaires pour certaines

ressources : une intervention télévisuelle afin de comprendre le fonctionnement du captage de Ruès à Roquebillière. Une autre investigation a été identifiée mais non réalisée en 2019 car les conditions météorologiques ne l'ont pas permis.

Procédure environnementale d'autorisation de travaux ponctuels

Une étude environnementale a été menée sur le secteur du canal de la Vésubie, Pont de Pons, afin d'évaluer la qualité environnementale de la zone pour prévoir des travaux adaptés pour le confortement de la berge du vallon soutenant le canal.

Un dossier d'autorisation a été déposé pour la réalisation d'essais de pompage dans le cadre de l'étude hydrogéologique du potentiel de la zone stratégique du SAGE Var située à Gattières (Font Cailloure).

Un dossier d'autorisation de travaux d'exploitation de réseau qui nécessitaient l'intervention dans le lit du Paillon a été réalisé mais non déposé car les travaux ont été modifiés et reportés.

Un dossier de dérogation à la limite de qualité fixée pour le paramètre arsenic a été réalisé afin de permettre des travaux sur une ressource.

Etudes diverses

Le suivi hydrobiologique entrepris en 2015 afin d'analyser le potentiel impact de l'instauration d'une modulation du débit réservé de la prise d'eau du canal de la Vésubie à Saint-Jean-la-Rivière sur la commune d'Utelle s'est poursuivi et est quasiment terminé. Le rapport final de synthèse sera rendu en 2020 et présenté aux services de l'Etat.

L'étude type schéma directeur de la commune de Saint-Etienne-de-Tinée s'est poursuivie avec le renouvellement des équipements de suivi débitmétrique des captages de la commune afin de caractériser leur régime hydrologique.

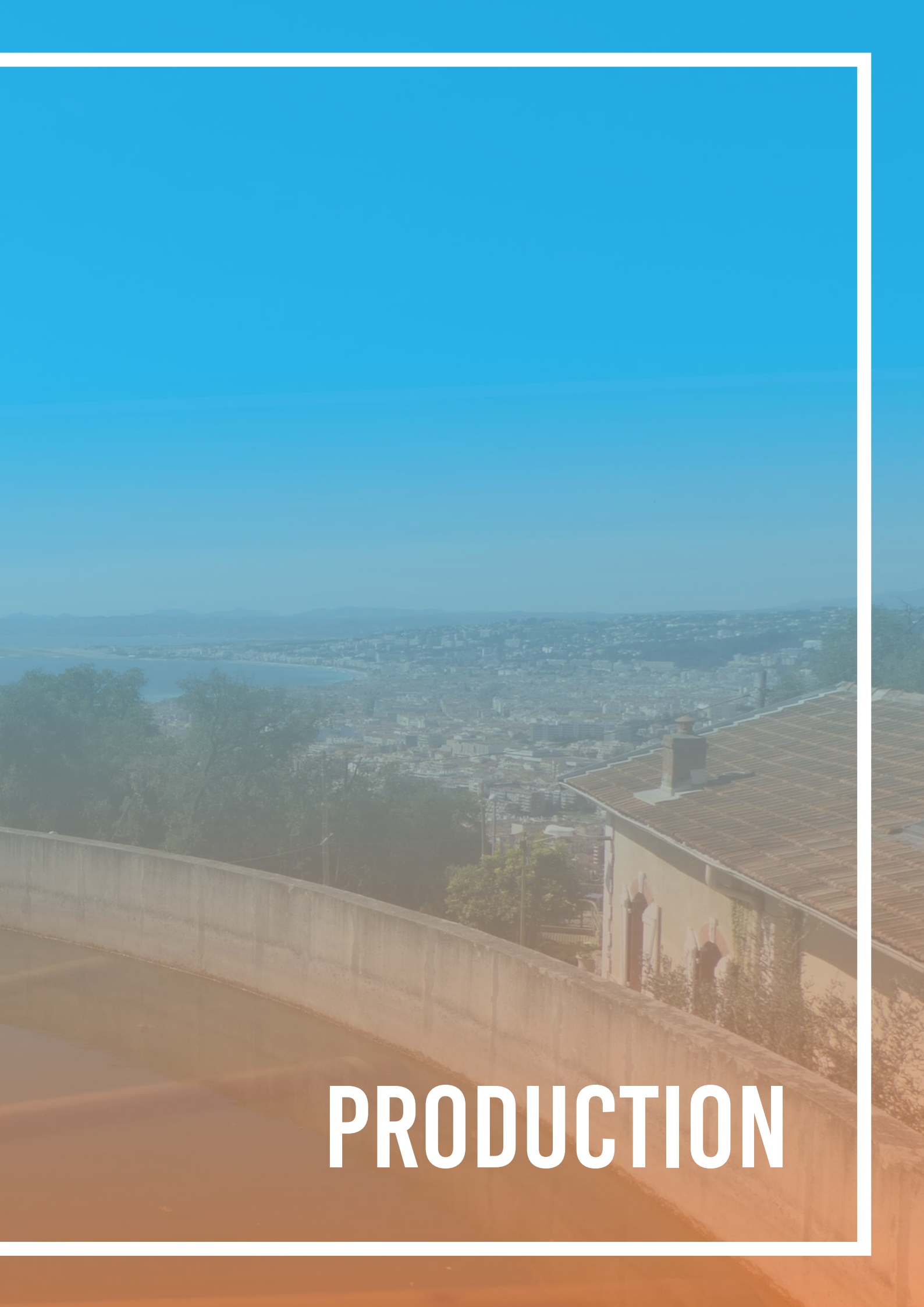
Afin de sécuriser l'alimentation en eau potable de la station d'Isola 2000, des équipements de suivi débitmétriques ont été installés dans des cours d'eau afin de caractériser le régime hydrologique et estimer les débits potentiels pour de nouvelles ressources.

Un système de notation des ressources a été mis en place cette année afin de préparer un plan d'investissement pour une meilleure gestion de nos ouvrages de captage. Grâce aux études entreprises dans le cadre des dossiers préliminaires de régularisation des DUP, de nombreux besoins d'amélioration ou de mise en adéquation avec la réglementation ont été soulevés par les hydrogéologues (agréés ou missionnés par la régie) mais également par l'ARS.

Ainsi la régie a adapté la méthode de notification existante pour les ouvrages aux particularités des captages de prélèvements. De plus des réunions ont été organisées avec les exploitants afin de faire le point sur les ressources n'ayant pas bénéficiées de ces études. Courant 2020, la Régie prévoit une visite de ces captages afin de recueillir les données afférentes et permettre ainsi la constitution d'une base de données des ouvrages, les travaux nécessaires et leur priorisation.

2.



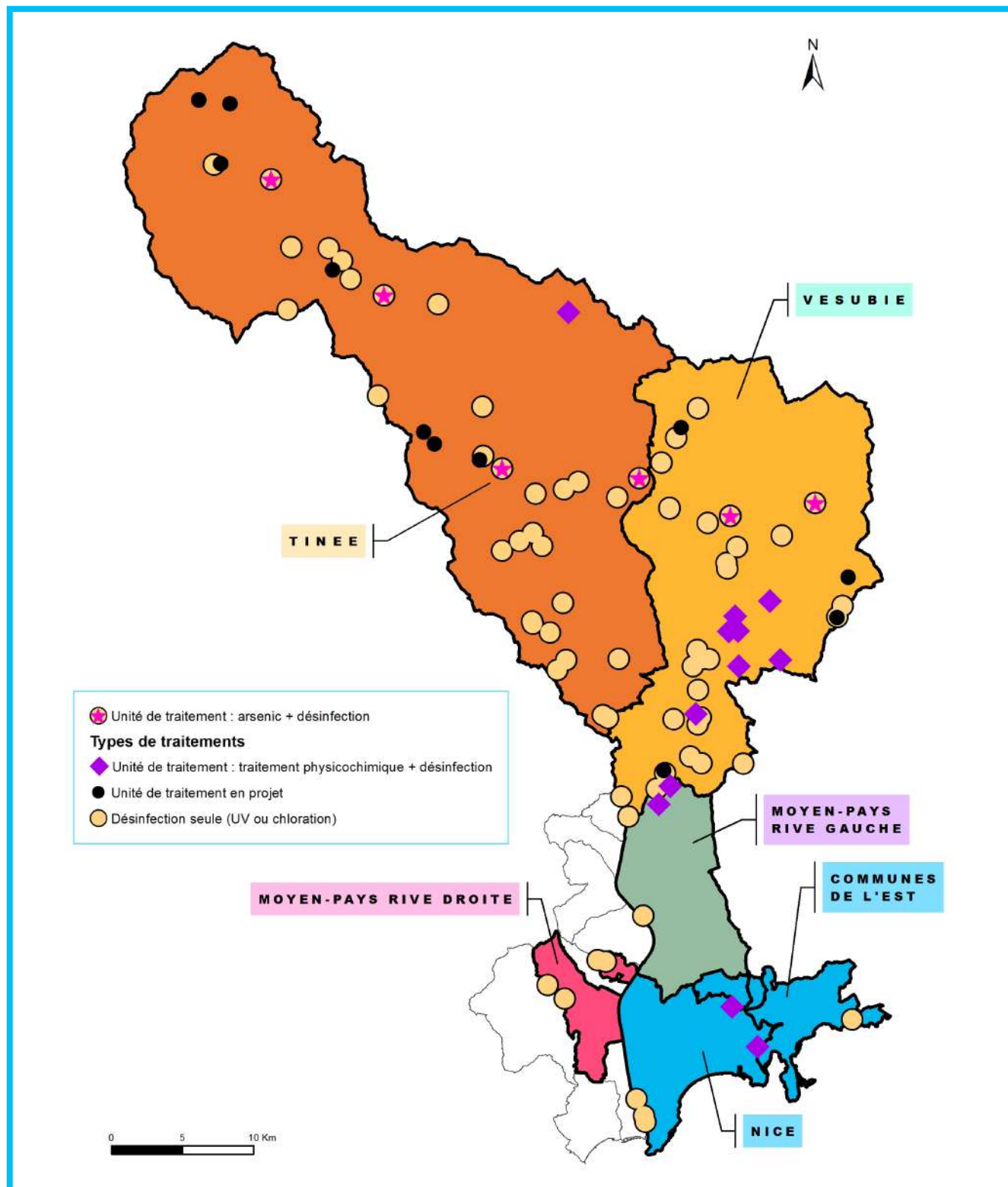


PRODUCTION

LOCALISATION DES SITES DE PRODUCTION

La carte ci-dessous présente la répartition des différents sites de production sur le territoire de la région.

Carte 5 : unités de production d'eau potable de la région



PRINCIPAUX SITES DE TRAITEMENT SUR LE LITTORAL

Super-Rimiez

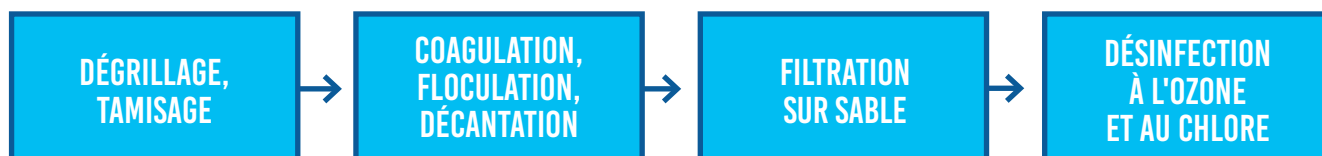


Construite en 1972, l'usine de production de Super-Rimiez a connu plusieurs améliorations significatives et est aujourd'hui une usine des plus modernes. Vitrine de la Régie Eau D'Azur, cette installation majeure a une capacité de production de plus de 100 000 litres d'eau potable chaque minute. Son alimentation gravitaire par le canal de la Vésubie en fait la filière de production privilégiée pour la ville de Nice. Elle bénéficie également d'une capacité de stockage des eaux brutes avant traitement de 50 000 m³ assurant une confortable réserve de sécurité.

55 000 litres
d'eau potable produites chaque minute en 2019

50 000 m³
d'eaux brutes stockées avant traitement

L'usine garantit une eau de qualité grâce à sa filière de traitement complète constituée de plusieurs étapes :



L'usine de Super-Rimiez alimente essentiellement la ville de Nice mais dessert également les communes de Falicon, la Trinité, Saint-André-de-la-Roche. Une partie de l'eau produite est exportée vers le réseau des communes du Moyen Pays rive gauche.

Jean-Favre



Créée en 1989 et située au Col de Villefranche-sur-Mer, l'usine de traitement d'eau potable Jean Favre a la capacité de produire environ 42 000 litres d'eau par minute. Cette usine alimente les communes de Beaulieu-sur-Mer, Cap-d'Ail, Eze, Saint-Jean-Cap-Ferrat et Villefranche-sur-Mer, et fournit également de l'eau à la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF) et à la Principauté de Monaco.

L'usine de Jean Favre bénéficie d'une capacité de stockage de :

8 000 m³
d'eau brute sur le site de Super-Rimiez

9 000 m³
d'eau traitée sur le site de l'usine

Les usines du Var



Prélevée dans la nappe phréatique du fleuve Var, l'eau brute en provenance des champs captant des Sagnes et des Prairies est naturellement de très bonne qualité et ne nécessite que peu de traitement, hormis une simple désinfection au chlore.

Capacités de chacun des sites :

60 000 litres
d'eau brute par minute sur le site des Sagnes

39 000 litres
d'eau brute par minute sur le site des Prairies

Les champs captants du Var représentent une sécurité et une ressource alternative à l'usine de Super-Rimiez.

VOLUMES D'EAU PRODUITS

Secteur Nice / Littoral rive gauche

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution des volumes produits sur les 6 dernières années :

INSTALLATIONS	2015	2016	2017	2018	2019	N / N-1
Usine de Super Rimiez	27 923 473	27 127 809	14 585 918	18 271 336	28 840 950	57.8%
Usine des Sagnes	7 120 901	7 051 197	14 918 898	11 528 857	4 919 880	-57.3%
Prairies Bas Service	233 684	1 062 701	8 271 256	5 760 144	848 132	-85.3%
Usine Jean Favre	9 413 388	10 324 466	9 501 343	8 743 327	9 362 285	7.1%
TOTAL	44 961 446	45 566 174	47 277 415	44 303 664	43 971 247	-0.8%

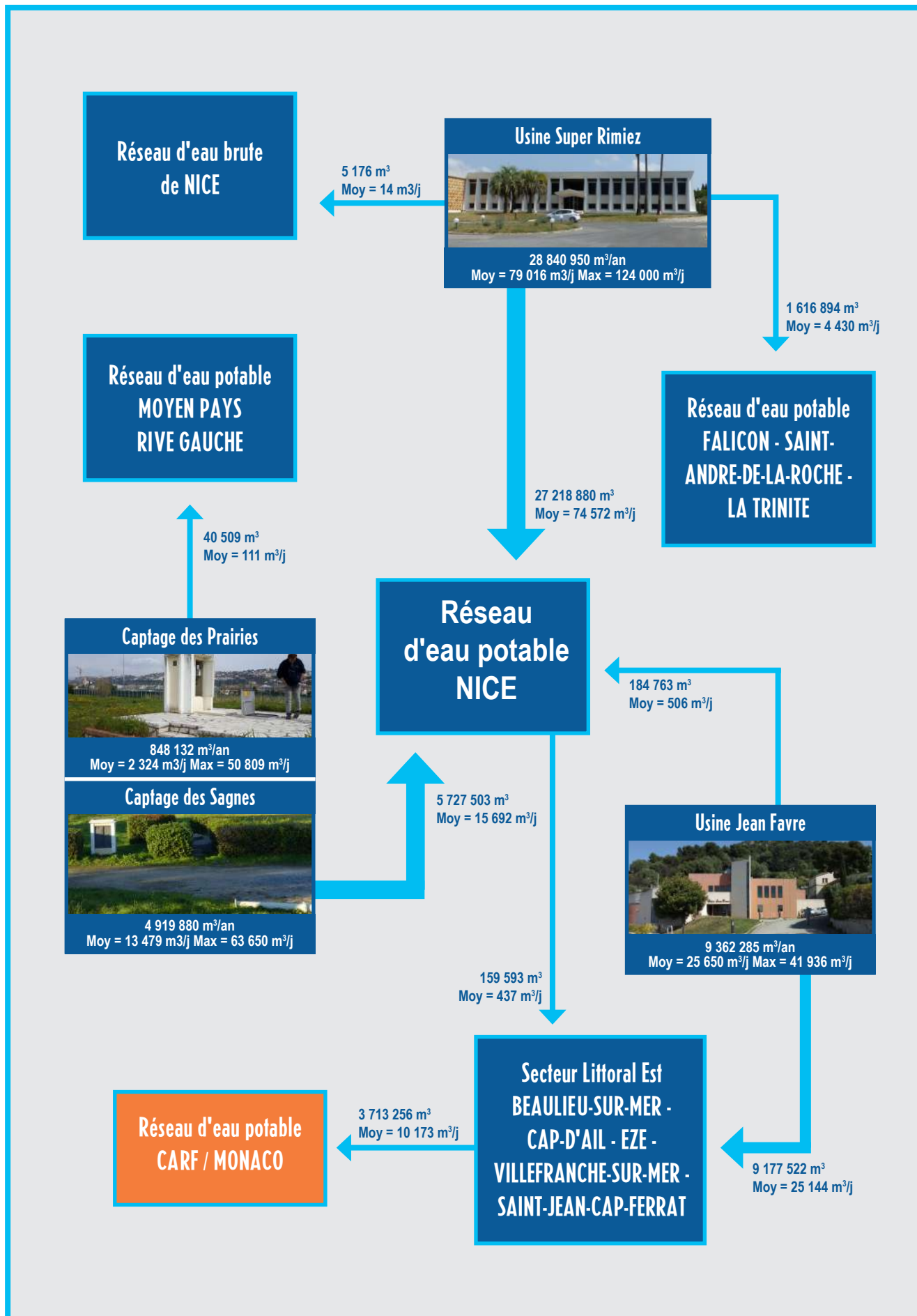
Globalement le volume produit est stable par rapport à celui de l'année 2018.

La répartition des volumes produits entre l'usine de Super-Rimiez et les usines de la plaine du Var (Sagnes et Prairies) évolue encore entre 2018 et 2019 de la même manière que les volumes prélevés dans la Vésubie d'une part et dans la nappe du Var d'autre part.

Ceci s'explique par la remise en eau du Canal de la Vésubie en août 2018 après une année et demi de travaux. Ces travaux ont en effet entraîné en 2017 et au 1er semestre 2018, une baisse de la production à l'usine de Super-Rimiez au profit des installations de la plaine du Var.

L'augmentation de la production de Jean Favre est à mettre en lien avec la hausse de la demande sur son périmètre de distribution, particulièrement au niveau de la CARF et de MONACO, et de la commune de Saint-Jean-Cap-Ferrat.

Schéma : volumes produits sur le secteur Nice et Littoral rive gauche



Secteur Moyen Pays rive gauche

Sur ce secteur les volumes produits sont en légère baisse mais avec site par site des variations notables :

INSTALLATIONS	2015	2016	2017	2018	2019	N / N-1
Usine de Polonia	694 032	757 309	797 953	544 647	110 962	-79.6%
Usine Font de Linier					630 868	
Usine de Joseph Raybaud	1 545 742	1 459 742	1 371 061	1 517 449	1 405 297	-7.4%
Usine Bas Côteaux	113 478	124 017	139 542	167 441	150 583	-10.1%
Forage Plan du Var	274 971	243 717	216 9330	286 481	152 227	46.9%
TOTAL	2 628 223	2 584 418	2 525 486	2 516 018	2 449 937	-2.6%

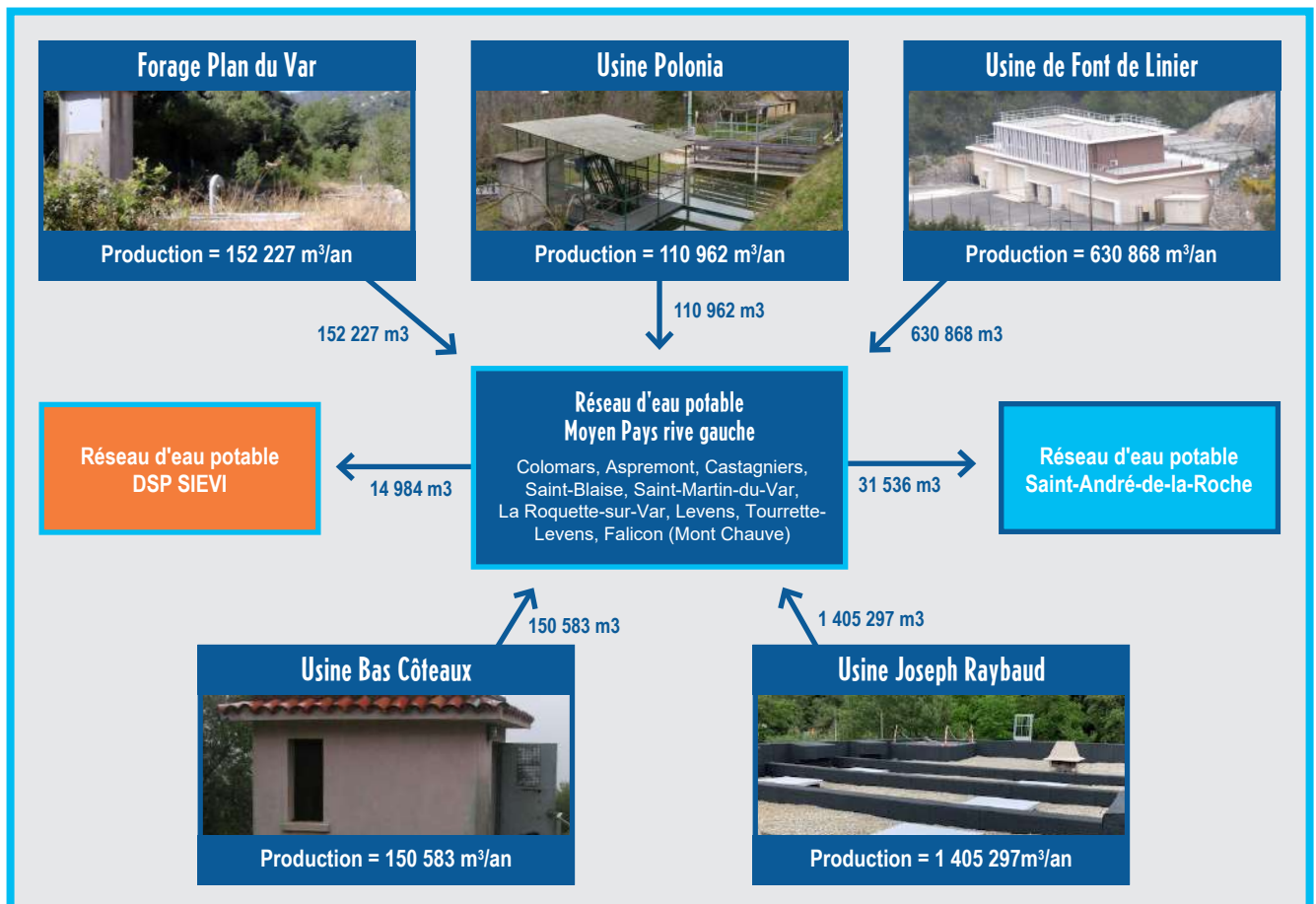
Le 22 février 2019, l'ARS a donné l'autorisation de distribuer l'eau produite à la nouvelle usine de Font de Linier. Elle s'est substituée à l'ancienne usine Polonia, mise à l'arrêt fin février 2019. Cette usine était arrivée en fin de vie ; elle ne disposait plus de la même capacité de traitement en cas de turbidité importante, la rendant de fait indisponible.

Cette baisse de production de l'usine Polonia a été compensée en 2018 par une augmentation de la production de l'usine Joseph Raybaud. La mise en route

de la nouvelle usine de Font de Linier, capable de traiter une eau brute plus turbide, a contribué en 2019 à la baisse des volumes produits sur l'usine de Joseph Raybaud.

Pour l'usine Bas Côteaux, les volumes n'ont cessé d'augmenter de 2014 à 2018. Le suivi accru des volumes de cette boucle de sectorisation a permis d'inverser cette tendance sur l'année 2019. Le volume produit reste cependant encore près de 60% supérieur à ce qu'il était en 2014.

Schéma 4 : volumes produits sur le secteur Moyen Pays rive gauche



La baisse du volume produit au niveau des forages de Plan-du-Var est quant à elle en partie imputable à une modification de fonctionnement du réseau sur la commune de Saint-Martin-du-Var. En effet, pendant les travaux réalisés sur le tronçon du canal de la Vésubie au niveau du tunnel de la Roquette, le réseau d'eau brute de la commune était alimenté depuis Plan-du-Var. Suite à l'achèvement des travaux, l'alimentation

depuis le canal de la Vésubie a été rétabli le 27/11/18. Le forage de Plan-du-Var n'alimentait donc plus le réseau d'eau brute de Saint-Martin-du-Var en 2019.

Secteur Moyen Pays rive droite

Sur ce secteur les volumes produits sont en forte baisse par rapport à 2018 et les plus bas sur les 6 dernières années :

SITES	2015	2016	2017	2018	2019	N / N-1
Source Meynier	379 508	338 208	321 906	241 722	222 146	-8,1%
Source Féraud	401 490	494 357	578 289	343 207	276 445	-19,5%
Sources Font (3 sources)	373 639	284 582	288 233	717 411	282 723	-60,6%
Source Saint Martin	99 366	75 040	66 761	116 594	131 163	12,5%
Source Foundeirasse	173 619	178 076	145 550	147 689	199 878	35,3%
TOTAL	1 427 622	1 370 263	1 400 740	1 566 623	1 112 355	-29%

Des travaux réalisés dans le cadre du Plan de Prévention des Risques d'Incendie de Forêt des communes de La Gaude et Saint-Jeannet, ont impliqué de basculer des antennes sur l'alimentation depuis le canal de la Gravière. Les volumes non produits sur les sources Meynier et Féraud se sont donc reportés sur des exports d'eau depuis ce canal.

l'usine Camp Ricard sur la commune de Saint-Jeannet. En effet, l'eau provenant des 3 sources surversait auparavant au niveau de cette usine, après comptage, et était ensuite redirigée vers la Cagne. Une vanne motorisée a été installée en amont de l'usine afin de ne plus surverser au niveau de l'usine.

Toutefois, la majeure partie de la baisse de production est liée à une modification du fonctionnement de

SECTEURS	COMMUNES	VOLUMES PRÉLEVÉS 2016	VOLUMES PRÉLEVÉS 2017	VOLUMES PRÉLEVÉS 2018	VOLUMES PRÉLEVÉS 2019
Vésubie		3 077 322	3 052 146	3 239 530	3 029 282
	Belvédère	221 806	218 304	199 635	172 635
	Duranus	21 224	23 808	29 987	17 937
	La Bollène-Vésubie	213 201	205 323	205 169	198 744
	Lantosque	258 498	297 767	308 716	274 389
	Roquebillière	813 058	830 871	797 294	890 904
	Saint-Martin-Vésubie	1 331 352	1 305 005	1 570 732	1 350 358
	Utelle	165 479	135 874	101 055	86 800
	Venanson	52 704	36 194	26 942	37 515

Tinée		2 834 880	3 133 086	3 239 480	2 712 562
	Bairols	20 437	11 754	13 508	12 012
	Clans	187 441	149 819	122 254	133 071
	Ilonse	22 177	33 461	25 519	22 481
	Isola	474 861	428 653	474 457	432 683
	La Tour	198 229	191 737	185 345	162 260
	Marie	13 741	7 877	8 427	9 823
	Rimplas	46 427	53 966	20 329	37 087
	Roubion	282 402	243 969	300 809	306 581
	Roure	45 248	34 480	37 593	32 507
	Saint-Dalmas-Le-Selvage	14 163	23 834	104 344	75 512
	Saint-Etienne-de-Tinée	878 697	1 226 952	1 379 729	940 495
	Saint-Sauveur-sur-Tinée	31 650	37 627	40 068	92 166
	Tournefort	34 830	32 414	28 707	21 995
	Valdeblore	584 577	656 643	498 391	433 889
TOTAL HAUT PAYS		5 912 202	6 186 232	6 479 010	5 741 844

(1) Un compteur de réseau a été posé en novembre 2017 au niveau du réservoir du village. Le volume 2017 n'est donc pas comparable au volume des années antérieures.

(2) Les volumes d'Auron sont comptabilisés à partir du 1er janvier 2017. Le volume mis en distribution sur Saint-Etienne-de-Tinée en 2017 est bien de 1 226 952 comprenant 919 506 m3 pour Auron (une erreur de report s'était glissée dans le tableau inséré dans le Rapport publié l'année dernière).

Le programme d'installation de compteurs de ressource, de production et de sectorisation a permis de mieux suivre les volumes d'eau potable transitant dans les réseaux de la Régie.

En complément, une vaste opération de pose de compteurs individuels a permis de rationaliser les usages des abonnés, notamment en mettant en place une facturation reposant sur le volume consommé.

L'impact de la facturation volumétrique a été constaté sur l'exercice 2019 avec une baisse très sensible dans de nombreuses communes du périmètre Haut Pays. La modification du mode de tarification induit des comportements plus vertueux et limite la demande en eau au niveau de l'ensemble du réseau.

Des dispositifs de monitoring des volumes produits et mis en distribution ont également été installés par l'équipe électromécanique et reliés à la supervision

pour permettre l'élaboration de bilans quotidiens des volumes, et alerter en cas de dérive potentiellement liée à des fuites. Ainsi, le délai de réponse technique et de réparation des fuites est considérablement réduit. Ce dispositif a permis de réduire les volumes produits et mis en distribution à l'instar de Duranus qui enregistre une diminution importante des volumes d'eau produits.

Ainsi, sur le secteur Vésubie, les communes ayant bénéficié de compteurs individuels ont connu une diminution des volumes produit, en particulier Belvédère, Lantosque et Utelle. Dans le secteur Tinée, Ilonse, La Tour, Saint-Etienne-de-Tinée, Valdeblore et Saint Dalmas-le-Selvage.

3.





ÉNERGIE

CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ

La consommation énergétique de la Régie Eau d'Azur s'élève à 22GWh pour l'année 2019.

Le chantier du canal de la Vésubie s'étant terminé à l'été 2018, la production d'eau potable pour le secteur de Nice s'est donc principalement appuyée sur l'usine de Super-Rimiez permettant ainsi une diminution importante des consommations électriques par rapport aux années précédentes sur le secteur Nice Ouest /

Var. En contrepartie, les consommations électriques du secteur Rimiez ont augmenté.

Sur le secteur Littoral les consommations électriques ont légèrement diminué alors qu'elles ont augmenté sur le secteur des 10 communes avec les tests de fonctionnement et la mise en service du refoulement et de l'usine de traitement de Font de Linier.

Tableau 1 : bilan énergétique des principales installations de la Régie Eau d'Azur - secteur Nice Rimiez

PRINCIPALES INSTALLATIONS SECTEUR NICE RIMIEZ	INFORMATION	UNITÉ	2017	2018	2019
Usine de traitement de Super Rimiez	Energie consommée	Kwh	1 248 360	1 273 477	2 131 508
	Volume produit	m3	14 425 399	18 271 336	28 910 403
Station de pompage de l'Aire St Michel	Energie consommée	Kwh	245 594	192 146	228 908
	Volume pompé	m3	737 176	582 983	695 520
Station de pompage de Gairaut	Energie consommée	Kwh	133 315	114 857	128 682
	Volume pompé	m3	245 617	193 757	218 772
Station de pompage de l'Ariane	Energie consommée	Kwh	104 705	115 313	107 635
	Volume pompé	m3	198 199	218 812	205 383
Station de pompage de Barella	Energie consommée	Kwh	73 761	76 433	76 433
	Volume pompé	m3	152 225	153 145	153 145
Station de pompage de la Passerelle	Energie consommée	Kwh	634 584	290 931	24 860
	Volume pompé	m3	1 080 540	472 379	12 534
Station de pompage de Carabacel	Energie consommée	Kwh	34 937	20 670	23 222
	Volume pompé	m3	47 880	1 800	3 600
Station de pompage de Cap de Croix	Energie consommée	Kwh	37 578	11 447	22 604
	Volume pompé	m3	36 900	900	1 800
Station de pompage de Bon Voyage	Energie consommée	Kwh	16 074	15 791	14 121
	Volume pompé	m3	3 420	570	855
Station de pompage Pasteur	Energie consommée	Kwh	354 770	46 841	9 015
	Volume pompé	m3	1 351 224	151 844	3 504
Station de pompage du Château	Energie consommée	Kwh	7 266	7 704	7 596
	Volume pompé Eau Potable	m3	3 720	2 449	2 046
	Volume pompé Eau Brute	m3	8 414	8 811	8 272
Sous total énergie		kW	2 890 944	2 165 610	2 774 584
Sous total volume		m3	18 290 714	20 058 786	30 215 834
Conso spécifique		kW/m3	0,16	0,11	0,09

Tableau 2 : bilan énergétique des principales installations de la Régie Eau d'Azur - secteur Nice Ouest / Var

PRINCIPALES INSTALLATIONS SECTEUR NICE OUEST/VAR	INFORMATION	UNITÉ	2017	2018	2019
Station de pompage des Sagnes / Usine Jean Moreno	Energie consommée Volume pompé	Kwh m3	4 932 652 14 891 111	3 989 888 11 528 857	1 725 262 4 887 349
Station de pompage de la Lanterne	Energie consommée	Kwh	894 084	781 892	721 832
	Volume pompé vers Fabron	m3	1 328 868	1 186 006	1 434 458
	Volume pompé vers Pastourelle	m3	1 085 908	893 047	291 373
	Volume pompé Eau Brute	m3	57 112	10 444	3 472
Station de pompage du MIN	Energie consommée Volume pompé Eau Brute	Kwh m3	568 670 1 215 104	565 761 1 148 094	660 322 1 549 647
Station de pompage de la Conque	Energie consommée Volume pompé	Kwh m3	582 575 1 070 474	545 200 991 085	525 470 953 676
Station de pompage des Prairies	Energie consommée Volume pompé	Kwh m3	2 685 502 5 149 027	1 750 525 5 760 144	321 351 844 119
Station de pompage de St Pierre de Féric	Energie consommée Volume pompé	Kwh m3	347 388 781 270	317 254 707 200	312 223 672 470
Supresseur de Sainte-Marguerite	Energie consommée Volume pompé	Kwh m3	154 554 2 708 640	353 133 5 116 320	295 411 4 587 120
Station de pompage de Saint-Antoine	Energie consommée Volume pompé	Kwh m3	272 679 753 988	231 968 630 849	228 892 625 091
Station de pompage de St Sylvestre	Energie consommée Volume pompé	Kwh m3	260 512 736 640	212 019 599 270	214 192 607 740
Station de pompage de Fabron	Energie consommée Volume pompé	Kwh m3	112 509 252 853	81 400 175 857	162 185 392 481
Station de pompage du Pilon	Energie consommée Volume pompé	Kwh m3	86 844 252 533	64 871 185 719	62 039 170 912
Station de pompage de Victoria Park	Energie consommée Volume pompé	Kwh m3	13 511 410 042	15 861 350 588	42 940 377 855
Station de pompage du Roguez	Energie consommée Volume pompé	Kwh m3	6 003 754 11 674 069	3 034 874 5 758 373	38 988 75 495
Station de pompage de Saint-Isidore	Energie consommée Volume pompé	Kwh m3	1 588 881 2 187 185	1 478 241 2 004 115	1 312 852 1 787 433
Accélérateur de Saint-Isidore	Energie consommée Volume pompé	Kwh m3	6 552 42 552	4 859 33 912	5 211 36 072
	Sous total energie consommée	kW	18 510 667	13 427 746	6 629 170
	Sous total volume	m3	44 597 376	37 079 879	19 296 763
	Conso spécifique	kW/m3	0,42	0,36	0,34

Tableau 3 : bilan énergétique des principales installations de la Régie Eau d'Azur - secteur Littoral

PRINCIPALES INSTALLATIONS SECTEUR LITTORAL	INFORMATION	UNITÉ	2017	2018	2019
Station de pompage de Cap d'Ail	Energie consommée	Kwh	463 347	448 241	539 593
	Volume pompé vers l Moyenne Corniche	m3	501 490	482 085	575 214
	Volume surpressé vers Monaco	m3	1 998 808	0	0
Station de pompage d'Eze Colette	Energie consommée Volume pompé	Kwh m3	326 037 456 046	186 442 257 468	125 115 161 141
Station de pompage de Fuon Santa	Energie consommée Volume pompé	Kwh m3	128 159 211 967	140 846 232 824	102 138 213 632
Station de pompage de la GCMI	Energie consommée Volume pompé	Kwh m3	52 161 44 202	45 688 39 274	44 664 42 253
Station de pompage du Mont Alban	Energie consommée Volume pompé	Kwh m3	412 702 1 463 741	115 090 385 023	45 250 125 933
Station de pompage du Mont Leuze	Energie consommée Volume pompé	Kwh m3	12 698 23 913	11 333 18 359	13 938 18 599
Usine de traitement Jean Favre	Energie consommée Volume produit Jean Favre	Kwh m3	3 461 876 9 480 664	2 852 898 8 743 327	2 737 833 9 378 406
Station de pompage de Sembola	Energie consommée Volume pompé	Kwh m3	1 155 895	5 500 5 329	9 521 6 978
Surpresseur de Serradona	Energie consommée Volume pompé	Kwh m3	732 1 835	783 1 626	762 1 618
Station de pompage de Saint Michel	Energie consommée Volume pompé	Kwh m3	1 570 058 1 857 179	1 398 694 1 653 688	1 476 291 1 718 421
	Sous total energie consommée	kW	6 428 925	5 205 515	5 095 105
	Sous total volume	m3	16 040 740	11 819 003	12 242 195
	Conso spécifique	kW/m3	0,40	0,44	0,42

Tableau 4 : bilan énergétique des principales installations de la Régie Eau d'Azur - secteur des 10 communes

PRINCIPALES INSTALLATIONS SECTEUR 10 COMMUNES	INFORMATION	UNITÉ	2017	2018	2019
Prise d'eau Font de Linier Usine de traitement de Font de Linier	Energie consommée	Kwh	Mise en service 2019		992 812
	Energie consommée	Kwh			581 484
	Volume pompé	m4			629 342
Usine de traitement de Polonia	Energie consommée	Kwh	Pas d'infos en 2017	1 107 553	278 566
	Volume pompé	m3		544 647	116 756
Stations de pompage de J. Raybaud / Bas Coteaux	Energie consommée	Kwh		3 143 427	2 960 406
	Volume pompé vers Salette	m3		1 517 449	1 411 163
	Volume pompé vers Bas Coteaux	m3		167 441	151 411
Station de pompage de Plan du Var	Energie consommée	Kwh		129 570	83 753
	Volume pompé	m3		286 481	153 563
Stations de pompage de la Salette	Energie consommée	Kwh	60 441	61 552	
	Volume pompé vers Angèle	m3	119 321	104 016	
	Volume pompé vers La Treille	m3	32 988	39 250	
Station de pompage de la Costiera	Energie consommée	Kwh	65 290	66 526	
	Volume pompé	m3	63 326	63 751	
Station de pompage de la Rohière	Energie consommée	Kwh	138 542	48 248	
	Volume pompé	m3	165 425	48 779	
Sous total energie consommée		kW		4 644 823	5 073 347
Sous total volume		m3		2 897 078	2 718 031
Conso spécifique		kW/m3		1,60	1,87

Grâce à la modification des stratégies de pompage liées à la fin des travaux sur le canal de la Vésubie, et à la baisse des volumes pompés en 2019, la consommation énergétique globale des principaux sites de production d'Eau d'Azur a diminué de 23%. La consommation spécifique s'est améliorée passant de 0,35kW/m3 à 0,30 kW/m3 (diminution de 15%).

Sous total energie consommée	kW	27 830 536	25 443 694	19 572 206
Sous total volume	m3	78 928 830	71 854 747	64 472 823
Conso spécifique	kW/m3	0,35	0,35	0,30

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DE LA PRODUCTION D'EAU

La valorisation énergétique de la production d'eau s'inscrit dans la démarche de développement durable de la Métropole Nice Côte d'Azur : grâce à la topographie du réseau d'eau à Nice et dans le Haut Pays, le service de l'eau produit de l'électricité à l'aide des microturbines équipant les canalisations alimentant :

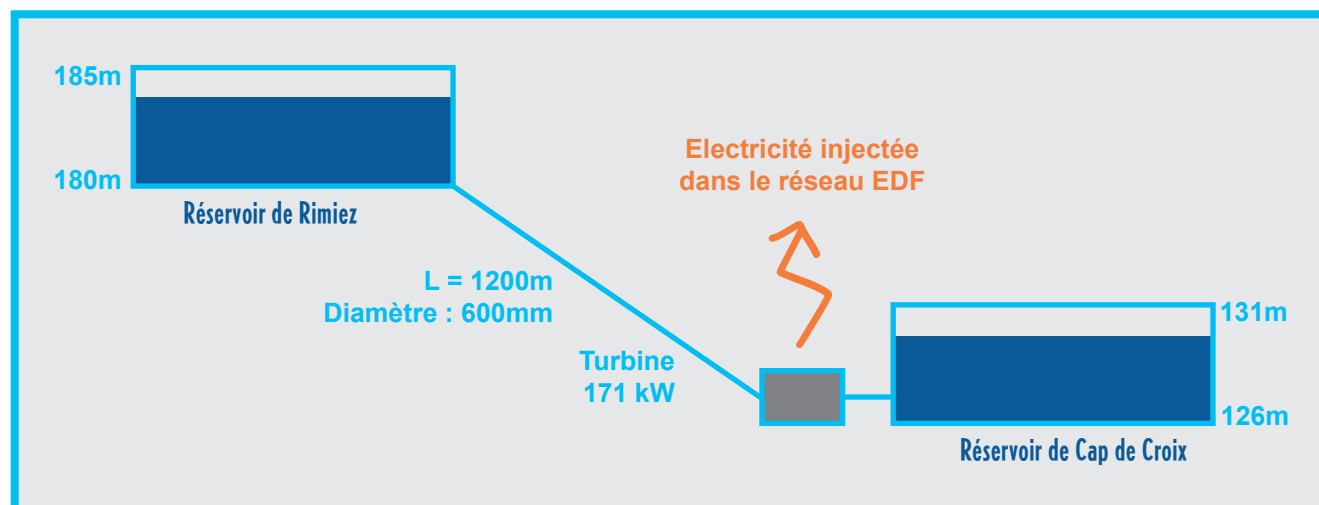
- le réservoir de Rimiez, à Nice
- le réservoir de Cap de Croix, à Nice
- la station Passerelle Paillon, à Nice
- l'usine de l'Albéria, à Saint-Etienne-de-Tinée

En outre, une turbine de taille plus importante que les précédentes a été mise en service en 2019 au niveau de la station du Roguez. Cette turbine produit de l'énergie à partir de l'eau brute du canal de la Vésubie rejetée dans le fleuve Var.



Turbine du Roguez

Principe de fonctionnement de la microturbine au réservoir de Cap de Croix



Outre les turbines on note également la présence d'une installation photovoltaïque sur le bâtiment de l'agence Moyen et Haut Pays à Carros. Le tableau ci-dessous récapitule les données.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES						
	Roguez	Cap de Croix	Rimiez	Passerelle	Albéria	PPV Carros
Puissance	1200kW	190 kW	217 kW	500 kW	250 kW	35 kW
Débit	800l/s	490 l/s	660 l/s	460 l/s	50l/s	
Hauteur de chute	179 m	47 m	40,5 m	125 m	710 m	
Fluide	Eau brute	Eau potable	Eau potable	Eau potable	Eau brute	
Contrat	1000 kW	200 kW	220 kW	430 kW	250 kW	

PRODUCTION EN KWH/AN							
	Roguez	Cap de Croix	Rimiez	Passerelle	Albéria	PPV Carros	Total production
2015		459 185	901 984	2 190 719	1 040 272		4 592 160
2016		698 040	1 021 206	2 219 799	961 491	28 453	4 928 989
2017		179 868	483 960	268 524	651 112	26 667	1 610 131
2018		374 646	629 631	768 704	683 323	22 640	2 478 944
2019	4 773 908	832 893	872 890	2 483 855	932 141	22 485	9 918 172

La mise en service de la turbine du Roguez coïncidant avec la fin des travaux du canal de la Vésubie, la production énergétique a connu un véritable essor durant l'année 2019.

La turbine du Roguez a ainsi permis de doubler la puissance installée du parc hydroélectrique d'Eau d'Azur.

En outre la production rendue à nouveau majoritaire

à partir de l'usine de Super-Rimiez, grâce à la fin du chantier du canal de la Vésubie durant l'été 2018, permet de faire fonctionner pleinement les turbines de Cap de Croix, Rimiez et Passerelle.

Enfin, la maîtrise des débits d'adduction au réservoir d'Auron a permis d'optimiser la production hydroélectrique à l'usine de l'Albéria.



Turbine du Roguez

La stratégie d'optimisation énergétique d'Eau d'Azur pour les années à venir s'appuiera sur le développement de plusieurs approches complémentaires :

- le monitoring des consommations énergétiques grâce à la mise en place d'une plateforme web de suivi des courbes de charges des sites de production, des agences, des bureaux et des ateliers
- la poursuite de l'installation de passerelles reportant les consommations énergétiques sur la supervision en temps réel
- la réalisation d'un audit énergétique et d'un plan d'action d'optimisation énergétique
- l'évaluation des potentialités hydroélectriques
- la modélisation énergétique de stratégies de production d'eau potable à l'échelle du réseau de Nice.



Panneaux photovoltaïques



Turbine de Rimiez

4.





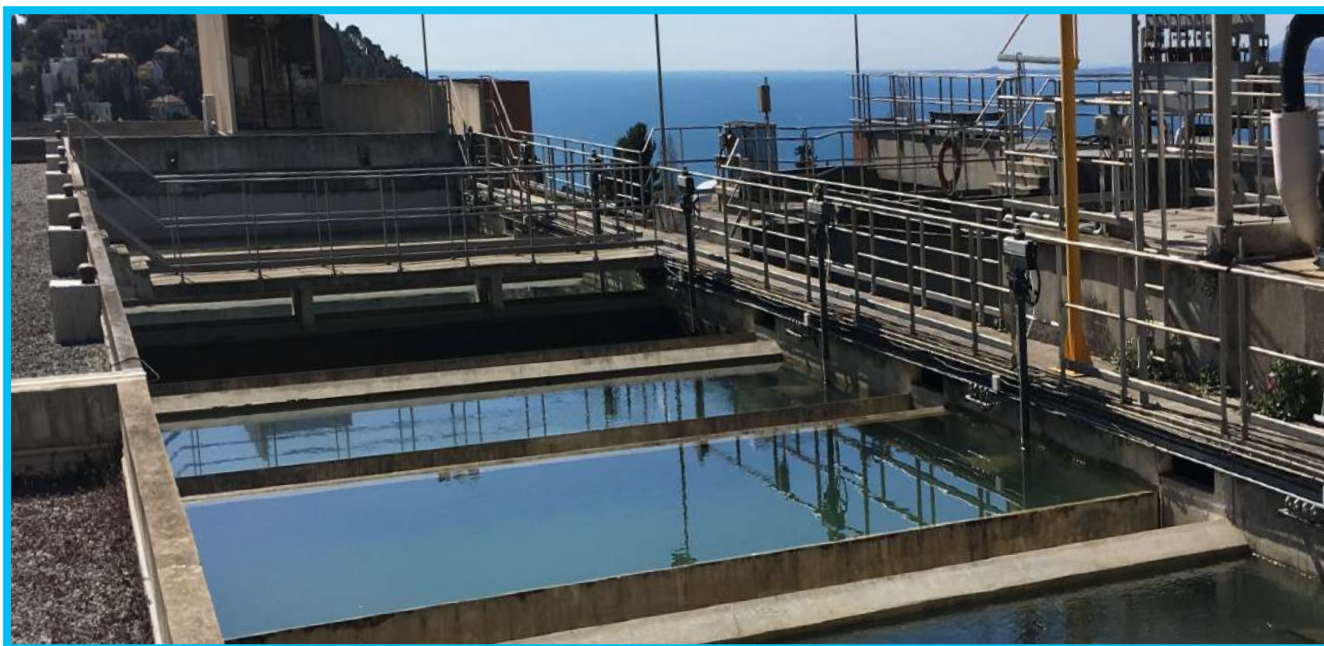
DISTRIBUTION

L'essentiel de l'eau introduite dans le réseau des communes de la Régie est produit sur son propre territoire.

Le calcul du volume mis en distribution sur un secteur est le suivant :



SECTEUR LITTORAL ET MOYEN PAYS RIVE GAUCHE



Sur ce secteur, seule une très faible proportion (0,1%) des volumes mis en distribution provient d'un achat d'eau en gros à un service extérieur. Cet achat d'eau est effectué à la CARF (Communauté d'Agglomération de la Riviera Française - DSP Veolia Eau) au profit de la commune de La Trinité.

La Régie fournit par ailleurs de l'eau :

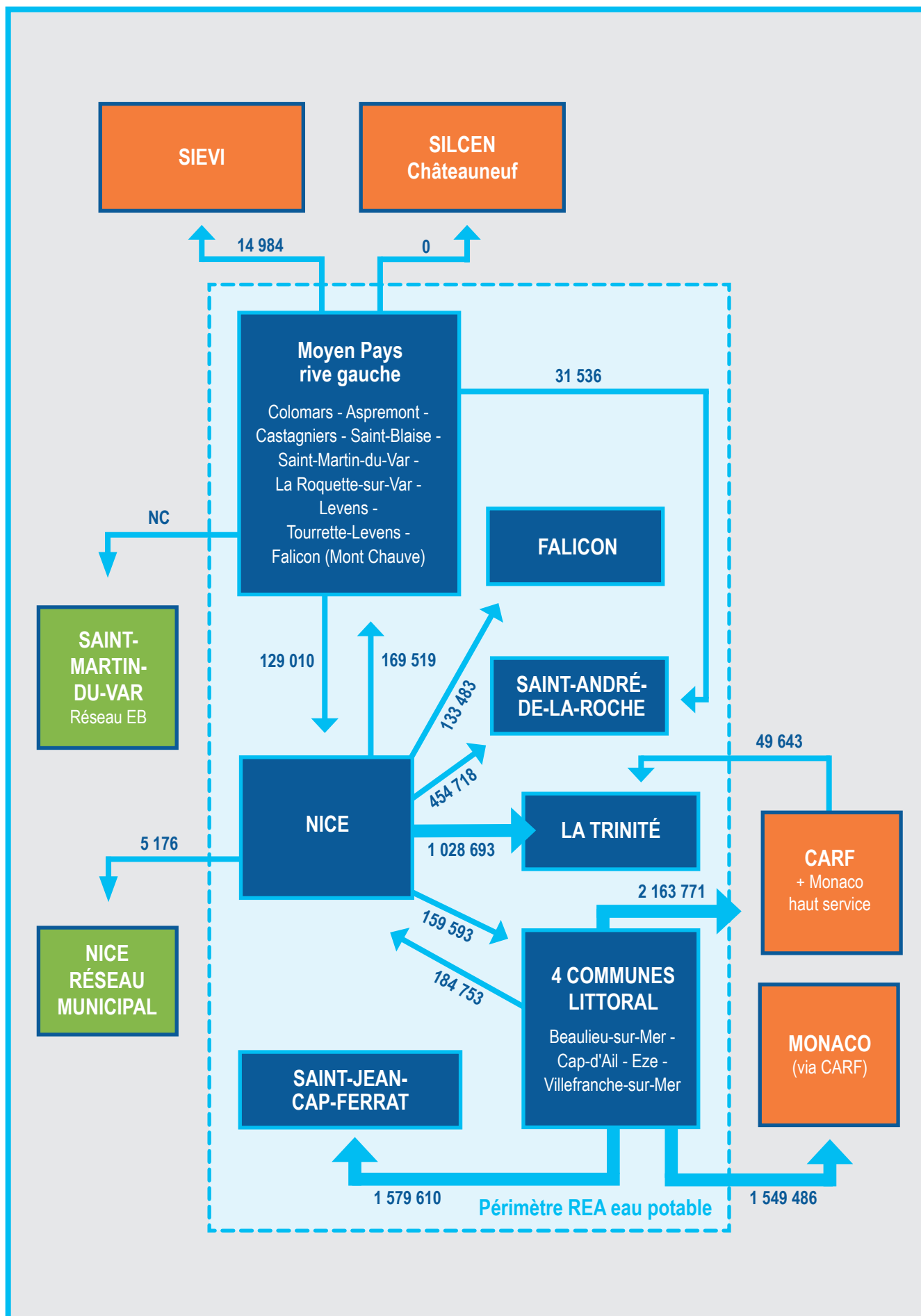
- à la CARF (Communauté d'Agglomération de la Riviera Française) - (DSP VEOLIA-EAU) qui en revend

une grande partie à la Principauté de Monaco (Société Monégasque des Eaux).

- au SIEVI – Syndicat Intercommunal de l'Estéron et du Var Inférieur - sur le secteur du Gabre de Bonson qui ne bénéficie que de cet achat d'eau pour l'alimentation en eau potable des habitants.

- au SILCEN – Syndicat Intercommunal des cantons de Levens, Contes, l'Escarène et Nice (en secours).

Schéma 6 : échanges d'eau - année 2019 - secteur Littoral et Moyen Pays rive gauche



Secteur Littoral rive gauche

Le périmètre du secteur Littoral rive gauche de la Régie comprend l'exploitation des réseaux d'eau potable des communes de Nice, Saint-André-de-la-Roche, Falicon, La Trinité, Saint-Jean-Cap-Ferrat, les 4 communes dites « de l'est » (Beaulieu-sur-Mer, Cap-d'Ail, Eze, Villefranche-sur-Mer) et la vente d'eau à Monaco et quelques communes de la CARF.

Carte : secteur d'alimentation en eau littoral rive gauche

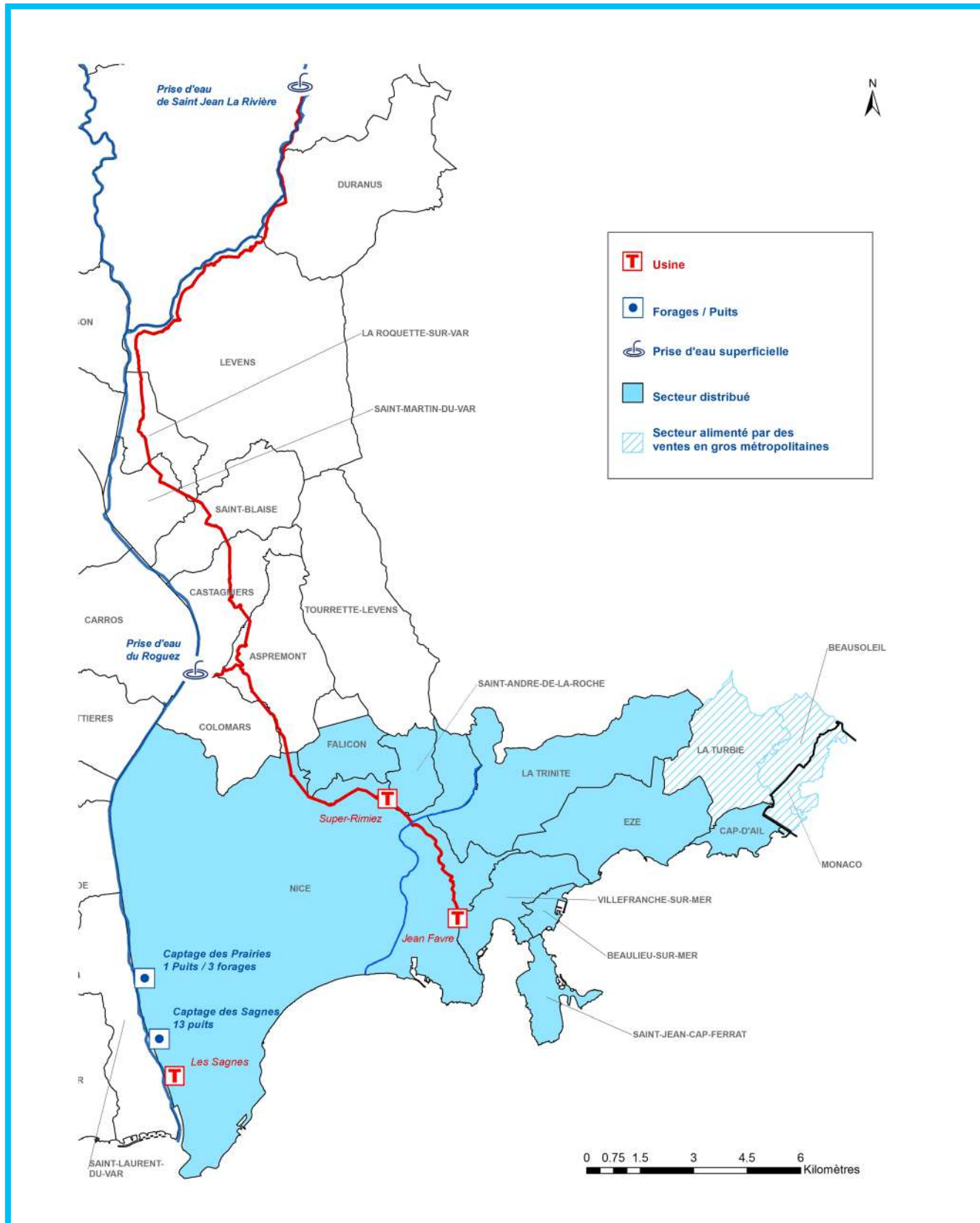


Tableau 11 : volumes achetés à d'autres services d'eau potable pour le secteur Littoral rive gauche

ACHATS D'EAU	2015	2016	2017	2018	2019	N / N-1
Achats à la CARF pour La Trinité	175 700	147 431	80 645	44 646	49 643	11%

Les volumes d'eau achetés à LA CARF pour l'alimentation d'une partie du réseau de la Trinité sont en hausse de 11% par rapport à l'année 2018 mais restent cependant bien inférieurs aux volumes des années antérieures dont l'évolution à la hausse avait été stoppée grâce au remplacement d'un tronçon de canalisation détecté fuyard route de Laghet.

Tableau 12 : volumes importés d'autres secteurs de la Régie vers le secteur Littoral rive gauche

IMPORT D'EAU D'AUTRES SECTEURS (EN M3)	2015	2016	2017	2018	2019	N / N-1
Import du secteur Moyen Pays rive gauche pour Saint-André-de-la-Roche	31 536	31 536	31 001	31 536	31 536	0%
Import du secteur Moyen Pays rive gauche pour Nice	120 263	126 745	145 740	121 796	129 010	6%
TOTAL	151 799	158 281	176 741	153 332	160 546	5%

Les volumes importés sur ce secteur sont stables sur les 5 dernières années.

Tableau 13 : volumes vendus par le secteur Littoral rive gauche vers d'autres services d'eau potable

VENTES D'EAU (EN M3)	2015	2016	2017 ⁽³⁾	2018	2019	N / N-1
Ventes à la CARF depuis 4 communes de l'Est ⁽¹⁾⁽²⁾	2 550 625	2 305 369	2 460 348	2 071 502	2 163 771	4%
Ventes à la Principauté de Monaco (via la CARF) depuis 4 communes de l'Est	1 851 447	2 501 756	1 999 381	1 443 312	1 549 486	7%
TOTAL (à périmètre constant)	4 402 072	4 807 125	4 459 729	3 514 814	3 713 256	6%
Ventes à Saint-Jean-Cap-Ferrat	1 489 704	1 609 890	1 568 531			
TOTAL (en tenant compte de la vente d'eau à Saint-Jean-Cap-Ferrat)	5 891 776	6 417 015	6 028 260			

(1) Villefranche-sur-Mer, Beaulieu-sur-Mer, Eze, Cap d'Ail

(2) Déduction faite des volumes importés de la CARF vers les 4 communes

(3) Intégration de Saint-Jean-Cap-Ferrat au périmètre de la Régie à partir du 7/11/2017

Les volumes vendus à LA CARF et à MONACO sont en légère hausse par rapport à 2018 mais restent très inférieurs aux ventes réalisées les années précédentes. La météo et les travaux réalisés à la Roya en Italie expliquent cette baisse. La Principauté et la CARF n'achètent que l'eau nécessaire en complément.

Tableau 14 : volumes exportés depuis le secteur Littoral rive gauche vers d'autres secteurs de la Régie

EXPORT D'EAU VERS D'AUTRES SECTEURS	2015	2016	2017	2018	2019	N / N-1
Export vers secteur Moyen Pays rive gauche	155 847	148 629	252 293	189 866	169 519	-11%
Exports vers le réseau d'eau brute de Nice	27 743	38 221	66 010	20 450	5 176	-75%
TOTAL	183 590	186 850	318 303	210 316	174 696	-17%

Les exports vers le secteur Moyen Pays rive gauche diminuent par rapport à 2018 tout en restant en moyenne relativement stables sur les 5 dernières années. Les exports d'eau potable vers le réseau d'eau brute de Nice sont par contre en très forte baisse par rapport l'année 2018 et représente la valeur la plus faible constatées depuis les 5 dernières années. Cette baisse reflète les efforts déployés par les équipes d'exploitation pour atteindre un fonctionnement optimal permettant de diminuer le recours à l'extérieur pour l'alimentation du réseau d'eau brute.

Tableau 15 : volume mis en distribution sur le secteur Littoral rive gauche ^{(1) (2)}

	2015	2016	2017	2018	2019	N / N-1
Volumes produits	44 691 446	45 566 174	47 277 415	44 303 664	43 971 247	-1%
Volumes achetés à d'autres services d'eau potable ou importés d'autres secteurs de REA	327 499	305 712	257 386	197 978	210 189	6%
Volumes vendus à d'autres services d'eau potable ou exportés d'autres secteurs de REA	4 585 662	4 993 975	4 778 032	3 725 130	3 887 952	4%
VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION	40 433 283	40 877 911	42 756 769	40 776 512	40 293 484	-1%

(1) Volume mis en distribution = volume produit + volume acheté à d'autres services + volumes importés d'autres secteurs de la Régie - volume vendu à d'autres services - volumes exportés vers d'autres secteurs de la Régie

(2) Périmètre de Nice, Saint-André-de-la-Roche, Falicon, La Trinité, Saint-Jean-Cap-Ferrat et des 4 communes dites «de l'Est» (Beaulieu-sur-Mer, Cap-d'Ail, Eze et Villefranche-sur-Mer)

(3) A périmètre constant, c'est à dire en incluant la commune de Saint-Jean-Cap-Ferrat

Tableau 16 : détail du volume mis en distribution sur le secteur Littoral rive gauche

VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION - DÉTAIL PAR SECTEUR	2015	2016	2017	2018	2019	N / N-1
Nice	33 432 063	33 361 703	34 556 611	33 554 720	32 971 552	-2%
Falicon - La Trinité - Saint-André-de-la-Roche	1 857 999	1 839 389	1 913 660	1 765 025	1 698 073	-4%
Secteur 4 communes de l'Est	3 653 517	4 066 929	4 548 008	4 070 987	4 044 249	-1%
Volume mis en distribution (ancien périmètre : hors Saint-Jean-Cap-Ferrat)**	38 943 579	39 268 021	41 018 279			
Saint-Jean-Cap-Ferrat	1 489 704	1 609 890	1 738 490	1 385 780	1 579 610	14%
VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION (À PÉRIMÈTRE CONSTANT)	40 433 283	40 877 911	42 756 769	40 776 512	40 293 484	-1%

(1) Villefranche-sur-Mer, Beaulieu-sur-Mer, Eze, Cap d'Ail

(2) Ancien périmètre : hors Saint-Jean-Cap-Ferrat (chiffres publiés dans le rapport annuel 2017)

Sur la globalité du périmètre, l'année 2019 est similaire aux années précédentes si on exclue l'année 2017 particulièrement sèche qui avait vu les volumes mis en distribution augmenter significativement.

La tendance est cependant à une légère baisse qui peut s'expliquer par la baisse des volumes vendus et les efforts déployés pour mieux cibler les fuites.

Le service de Saint-Jean-Cap-Ferrat est le seul à présenter une hausse de ses volumes mis en distribution par rapport à 2018 mais les valeurs de 2019 restent cohérentes avec les valeurs historiques. Il faut noter que la consommation de Saint-Jean-Cap-Ferrat est essentiellement liée à l'arrosage et donc à la météo.

Secteur Moyen Pays rive gauche

Tableau 17 : volumes importés d'autres secteurs de la Régie vers le secteur Moyen Pays rive gauche

VOLUMES IMPORTÉS (EN M3)	2015	2016	2017	2018	2019	N / N-1
Import de Nice	155 847	148 629	252 293	189 866	169 519	-11%
TOTAL	155 847	148 629	252 293	189 866	169 519	-11%

Tableau 18 : volumes vendus par le secteur Moyen Pays rive gauche à d'autres services d'eau potable ou exportés depuis le secteur Moyen Pays rive gauche vers d'autres secteurs de la Régie

VOLUMES VENDUS OU EXPORTÉS (EN M3)	2015	2016	2017	2018	2019	N / N-1
Export vers Nice	120 263	126 745	145 740	121 796	129 010	6%
Export vers Saint-André-de-la-Roche	31 536	32 676	31 001	31 536	31 536	0%
Ventes au SIEVI	25 608	23 299	34 983	24 302	14 984	-38%
Ventes au SILGEN	-	-	-	-	-	-
TOTAL	177 407	182 720	211 724	177 634	175 530	-1%

Tableau 19 : volumes mis en distribution⁽¹⁾⁽²⁾

VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION (EN M3)	2015	2016	2017	2018	2019	N / N-1
Volumes produits	2 628 223	2 584 418	2 525 486	2 516 018	2 449 937	-3%
Volumes achetés ou importés	155 847	148 629	252 293	189 866	169 519	-11%
Volumes vendus ou exportés	177 407	182 720	211 724	177 634	175 530	-1%
VOLUME MIS EN DISTRIBUTION	2 606 663	2 550 327	2 566 055	2 528 250	2 443 926	-3%

(1) Volume mis en distribution = volume produit + volume acheté à d'autres services + volumes importés d'autres secteurs de la Régie - volume vendu à d'autres services - volumes exportés vers d'autres secteurs de la Régie

(2) Périmètre Moyen Pays Rive gauche : Colomars - Aspremont - Castagniers - Saint-Blaise - Saint-Martin-du-Var - La Roquette-sur-Var - Levens - Tourrette-Levens - Falicon (Mont Chauve)

Les volumes mis en distribution en 2019 sont en baisse par rapport aux années précédentes.

Depuis l'intégration de ce secteur dans son périmètre fin 2017, la Régie a mis en place des boucles de sectorisation avec un suivi régulier générant une action de recherche de fuite immédiate dès lors qu'il est constaté une dérive sur les volumes.

Cette démarche n'est sans doute pas étrangère à l'évolution à la baisse des volumes mis en distribution.

SECTEUR MOYEN PAYS RIVE DROITE

Le périmètre du secteur Moyen Pays rive droite comprend les 3 communes de La Gaude, Saint-Jeannet et Gattières (en partie).

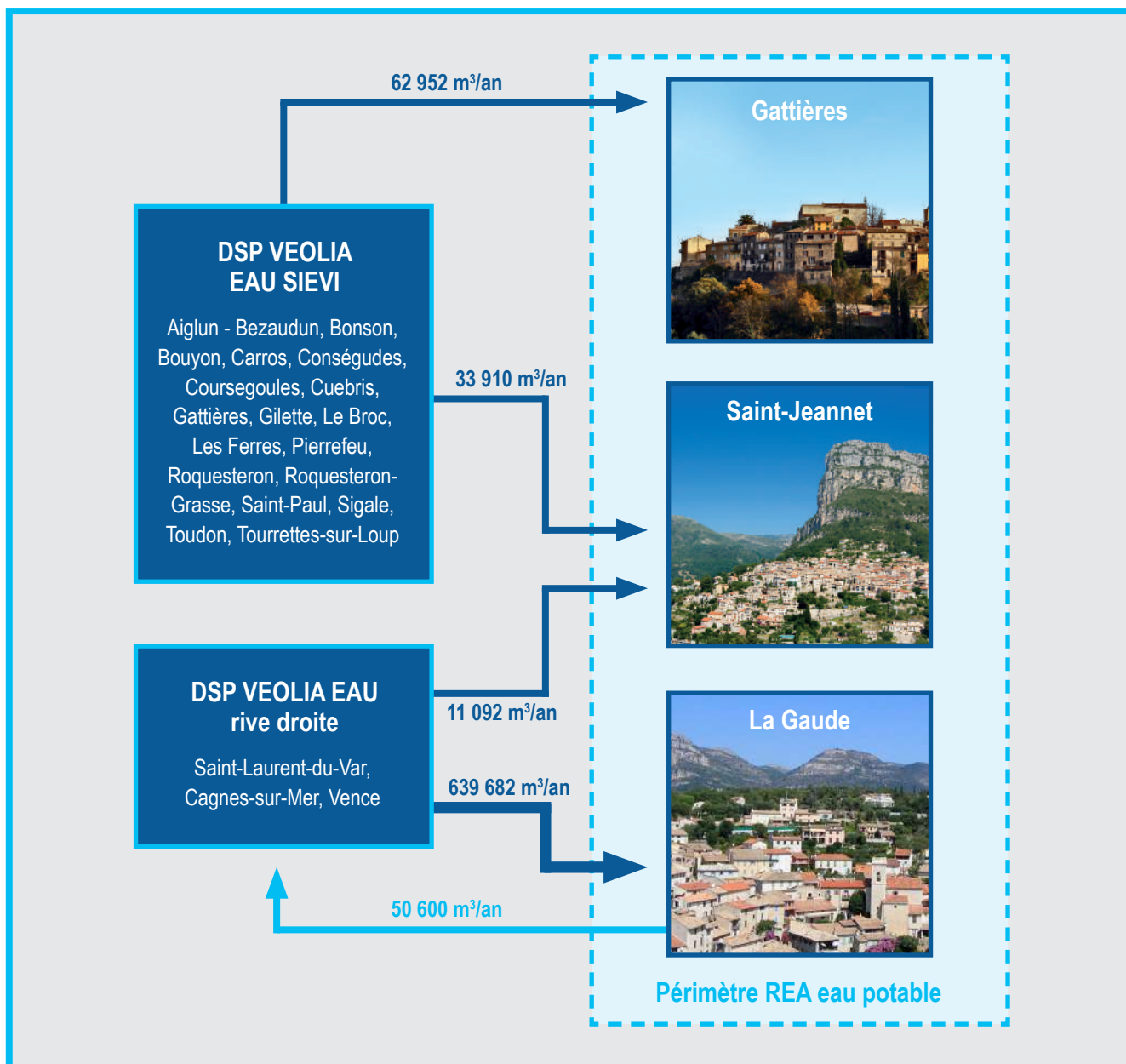
Les sources présentes sur ce territoire ne suffisent pas à assurer les besoins en eau potable.

La régie a donc recours à différents achats d'eau qui se font au travers des deux contrats de délégation

de service public de la rive droite du Var et du SIEVI (Syndicat Intercommunal de l'Estéron et du Var Inférieur) gérés par VEOLIA-EAU. L'ensemble des points d'alimentation sont situés sur le Canal de La Gravière.

Une très faible partie de cette eau, qui n'est pas utilisée par la régie, retourne au réseau des communes de la Métropole en rive droite (DSP VEOLIA-EAU).

Schéma : échanges d'eau sur le secteur Moyen Pays rive droite - Année 2019



Les volumes achetés à l'extérieur de la métropole sont en augmentation par rapport à 2018 mais restent cependant proches des volumes des années 2014 à 2016.

Tableau 20 : volumes achetés à d'autres services d'eau potable pour le secteur Moyen Pays rive droite

ACHATS D'EAU (EN M3)	2015	2016	2017	2018	2019	N / N-1
Achat d'eau au SIEVI (DSP Veolia - Canal de la Gravière) pour Gattières	76 606	94 394	102 502	36 502	62 952	72%
Achat d'eau (DSP Veolia rive droite - Canal de la Gravière) pour La Gaude	632 376	603 344	660 062	532 436	639 682	20%
Achat d'eau au SIEVI (DSP Veolia - Canal de la Gravière) pour Saint-Jeannet	20 610	20 927	17 323	20 725	33 910	64%
Achat d'eau (DSP Veolia rive droite - Canal de la Gravière) pour Saint-Jeannet	4 694	7 204	4 212	4 240	11 092	162%
TOTAL	734 286	725 869	784 099	593 903	747 636	26%

La tendance est cependant à la hausse du fait de l'appauvrissement de nos ressources en eau sur ce secteur.

D'autre part, des travaux de restructuration de la desserte en eau réalisés sur les communes de Saint-Jeannet et de La Gaude, notamment dans le cadre du Plan de Prévention des Risques d'Incendie de Forêt de ces communes, ont impliqué de basculer des antennes sur l'alimentation depuis le canal de la Gravière. Les volumes non produits sur les sources Meynier et Féraud se sont donc reportés sur des achats d'eau depuis ce canal.

Tableau 21 : volumes vendus en m³ par le secteur Moyen Pays rive droite à d'autres services d'eau potable

	2015	2016	2017	2018	2019	N / N-1
Vente d'eau (vers DSP Veolia - rive droite) de la Gaude au Canal de la Gravière	74 310	72 370	55 968	46 728	50 600	8%

Tableau 22 : volumes mis en distribution - périmètre Moyen Pays rive droite : Gattières - La Gaude - Saint-Jeannet

	2015	2016	2017	2018	2019	N / N-1
Volumes produits	1 427 622	1 370 263	1 400 740	1 566 623	1 112 355	-29%
Volumes achetés à d'autres services d'eau potable	734 286	725 869	784 099	593 903	747 636	26%
Volumes vendus à d'autres services d'eau potable ⁽¹⁾	74 310	72 370	55 968	46 728	50 600	8%
VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION*	2 087 598	2 023 762	2 128 871	2 113 798	1 809 391	-14%

(1) Volume mis en distribution = volume produit + volume acheté à d'autres services + volumes importés d'autres secteurs de la Régie - volume vendu à d'autres services - volumes exportés vers d'autres secteurs de la Régie

L'examen commune par commune montre que la baisse globale des volumes mis en distribution sur le secteur est imputable à la commune de Saint-Jeannet.

Cette baisse est due à la nette amélioration du rendement de réseau sur cette commune, mais aussi à une modification de fonctionnement opérée au niveau de la station de Can de Ricard : la surverse d'eau s'effectuant désormais en amont de la station et du traitement, ces volumes n'entrent donc plus en compte dans la production et la distribution.

Tableau 23 : détail par commune du volume mis en distribution sur le périmètre Moyen Pays rive droite

VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION (EN M3)	2015	2016	2017	2018	2019	N / N-1
Gattières						
Volume produits	272 985	253 116	212 312	264 283	331 041	25%
Volumes achetés à d'autres services d'eau potable	76 606	94 394	102 502	36 502	62 952	72%
Volumes mis en distribution	349 591	347 510	314 814	300 785	393 993	31%
La Gaude						
Volume produits	379 508	338 208	321 906	241 722	222 146	-8%
Volumes achetés à d'autres services d'eau potable	632 376	603 344	660 062	532 436	639 682	20%
Volumes vendus à d'autres services d'eau potable	74 310	72 370	55 968	46 728	50 600	8%
Volume mis en distribution	937 574	869 182	926 000	727 430	811 228	12%
Saint-Jeannet						
Volume produits	775 128	778 939	866 522	1 060 618	559 168	-47%
Volumes achetés à d'autres services d'eau potable	25 304	28 131	21 535	24 965	45 002	80%
Volume mis en distribution	800 432	807 070	888 057	1 085 583	604 170	-44%
Total Moyen Pays rive droite						
Volume produits	1 427 622	1 370 263	1 400 740	1 566 623	1 112 355	-29%
Volumes achetés à d'autres services d'eau potable	734 286	725 869	784 099	593 903	747 636	26%
Volumes vendus à d'autres services d'eau potable	74 310	72 370	55 968	46 728	50 600	8%
VOLUME MIS EN DISTRIBUTION	2 087 598	2 023 762	2 128 871	2 113 798	1 809 391	-14%

A contrario, les communes de La Gaude et Gattières voient une augmentation de leurs volumes mis en distribution qui s'explique par une dégradation du rendement de réseau sur ces deux communes, légère sur La Gaude et plus marquée sur Gattières.

SECTEUR HAUT PAYS

Il n'y a que très peu d'échanges d'eau sur le secteur du Haut Pays. La plupart des communes sont alimentées par leurs propres ressources.

Les volumes mis en distribution correspondent donc en général aux volumes produits.

Il existe 3 exceptions à travers 3 points d'échanges d'eau potable entre les communes de Belvédère, La Bollène Vésubie et Roquebillière.

Belvédère exporte de l'eau vers Roquebillière en 2 points différents (28 m³ en 2019) et importe de l'eau de La Bollène-Vésubie (4303 m³ en 2019).

5.

pipe: 15811.008
Length: 13,07
DIN 30678





**PERFORMANCE
DES RÉSEAUX
DE DISTRIBUTION**

Un engagement du Grenelle II de l'environnement

La limitation des pertes dans les réseaux d'eau potable est l'un des engagements du Grenelle II de l'environnement, traduit par le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 : moins de pertes sur les réseaux se traduiront par moins de prélèvements de ressources dans le milieu naturel.

L'évaluation de l'état des réseaux d'eau potable, patrimoine enterré et non visitable, s'effectue :

- ponctuellement et localement lors d'interventions pour la réparation de fuites ;
- par des campagnes systématiques de recherche de fuites ;
- par la remontée d'informations de capteurs (acoustiques par exemple) ;
- globalement à l'échelle du service par l'usage d'indicateurs.

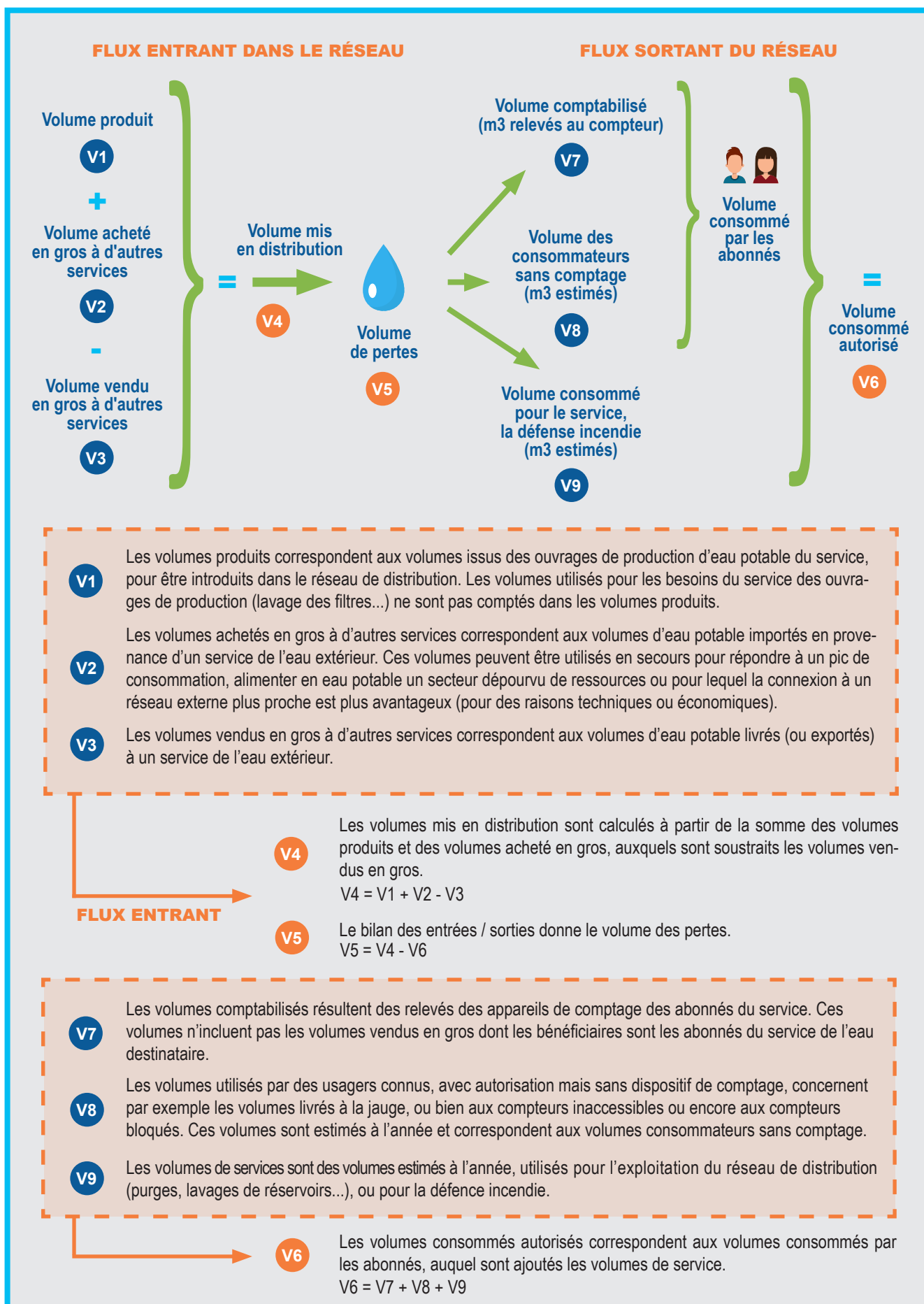
Différents indicateurs sont utilisés dans le cadre d'un référentiel national :

	DÉFINITION	AVANTAGE / LIMITE
Rendement de réseau (%)	$\frac{\text{Volume consommé autorisé} + \text{Volume vendu en gros}}{\text{Volume produit} + \text{Volume acheté en gros}} \times 100$	<ul style="list-style-type: none"> - Concept simple - L'indicateur dépend des consommations. Il ne traduit pas la réalité de l'état physique du réseau
Indice linéaire de pertes en réseau (m³/j/km)	$\frac{\text{Volume mis en distribution} - \text{Volume consommé autorisé}}{(\text{longueur de réseau en km} \times 365 \text{ jours})}$	<ul style="list-style-type: none"> - Traduit les pertes sur le réseau - Intègre des estimations : sa fiabilité est moins importante que l'indice des volumes non comptés
Indice linéaire des volumes non comptés (m³/j/km)	$\frac{\text{Volume mis en distribution} - \text{Volume comptabilisé}}{(\text{longueur de réseau en km} \times 365 \text{ jours})}$	<ul style="list-style-type: none"> - Traduit l'ensemble des volumes non comptés : les pertes, mais aussi les volumes sans comptage. Indicateur qui a l'avantage de s'appuyer sur des valeurs mesurées, sans estimation - Ne porte pas uniquement sur les pertes

La maîtrise de ces indicateurs nécessite d'appréhender les différents types de volumes d'eau qui sont mesurés, évalués ou calculés à l'échelle d'un service de l'eau.

Les volumes décrits ci-après sont issus de la Circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 relative à la mise en œuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement (en application du Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007).

Schéma 8 : définition des volumes entrant dans le calcul du rendement et des indices de pertes des réseaux d'eau potable



V1 Les volumes produits correspondent aux volumes issus des ouvrages de production d'eau potable du service, pour être introduits dans le réseau de distribution. Les volumes utilisés pour les besoins du service des ouvrages de production (lavage des filtres...) ne sont pas comptés dans les volumes produits.

V2 Les volumes achetés en gros à d'autres services correspondent aux volumes d'eau potable importés en provenance d'un service de l'eau extérieur. Ces volumes peuvent être utilisés en secours pour répondre à un pic de consommation, alimenter en eau potable un secteur dépourvu de ressources ou pour lequel la connexion à un réseau externe plus proche est plus avantageux (pour des raisons techniques ou économiques).

V3 Les volumes vendus en gros à d'autres services correspondent aux volumes d'eau potable livrés (ou exportés) à un service de l'eau extérieur.

V4 Les volumes mis en distribution sont calculés à partir de la somme des volumes produits et des volumes achetés en gros, auxquels sont soustraits les volumes vendus en gros.
 $V4 = V1 + V2 - V3$

V5 Le bilan des entrées / sorties donne le volume des pertes.
 $V5 = V4 - V6$

V7 Les volumes comptabilisés résultent des relevés des appareils de comptage des abonnés du service. Ces volumes n'incluent pas les volumes vendus en gros dont les bénéficiaires sont les abonnés du service de l'eau destinataire.

V8 Les volumes utilisés par des usagers connus, avec autorisation mais sans dispositif de comptage, concernent par exemple les volumes livrés à la jauge, ou bien aux compteurs inaccessibles ou encore aux compteurs bloqués. Ces volumes sont estimés à l'année et correspondent aux volumes consommateurs sans comptage.

V9 Les volumes de services sont des volumes estimés à l'année, utilisés pour l'exploitation du réseau de distribution (purges, lavages de réservoirs...), ou pour la défense incendie.

V6 Les volumes consommés autorisés correspondent aux volumes consommés par les abonnés, auquel sont ajoutés les volumes de service.
 $V6 = V7 + V8 + V9$

Le calcul des indicateurs de réseau repose notamment sur la quantification des volumes mis en distribution et des volumes consommés.

Nous avons privilégié un affichage du rendement par secteur car les valeurs de rendement par commune ne sont en général pas représentatives : ainsi sur les communes littorales, d'importants volumes sont échangés avec les services de l'eau périphériques, augmentant ainsi le niveau de consommation du réseau et par conséquent le rendement.

Sur chacun des 4 secteurs, la déclinaison sur chaque zone géographique du plan d'action pluriannuel de réduction de pertes d'eau dans les réseaux de

distribution a orienté les actions mises en œuvre.

En 2019, le processus de rapatriement de données sur le système de supervision en priorisant le traitement des unités de distribution potentiellement en situation de stress hydrique, l'analyse des données par le biais de bilans de suivi et la création de nouvelles boucles de sectorisation ont été poursuivies.

Sur le Haut Pays, la pose des compteurs est quasiment terminée. Nous publions pour la 1ère fois la valeur des indicateurs. Mais il faut bien avoir conscience que ces indicateurs ne reflètent pas toujours la situation réelle des réseaux car certains volumes ne sont pas encore connus.

<p>Secteur Littoral rive gauche du Var (8.5 communes)</p>	<p>Beaulieu-sur-Mer, Cap-d'Ail, Eze, Falicon (en partie), Nice, La Trinité, Saint-André-de-la-Roche, Villefranche-sur-Mer, Saint-Jean-Cap-Ferrat. <i>NB : une partie de la commune de Falicon est alimentée depuis le réseau de la commune d'Aspremont</i></p>
<p>Secteur Moyen Pays rive droite du Var (2.5 communes)</p>	<p>La Gaude, Saint-Jeannet, Gattières. <i>NB : une partie de la commune de Gattières est incluse dans le contrat du SIEVI</i></p>
<p>Secteur Moyen Pays rive gauche (8.5 communes)</p>	<p>Aspremont, Colomars, Castagniers, Saint-Blaise, Saint-Martin-du-Var, La Roquette-sur-Var, Levens, Tourrette-Levens, Falicon (en partie).</p>
<p>Secteur Haut Pays (22 communes)</p>	<p>Vésubie : Belvédère, Duranus, La Bollène-Vésubie, Lantosque, Roquebillière, Saint-Martin-Vésubie, Utelle, Venanson. Tinée : Bairols, Clans, Ilonse, Isola, La Tour, Marie, Rimplas, Roubion, Roure, Saint-Dalmas-le-Selvage, Saint-Etienne-de-Tinée, Saint-Sauveur-sur-Tinée, Tournefort, Valdeblore.</p>

Rendement de réseau

En 2019, les rendements moyens par secteur sont de :

83,7 % pour le secteur Littoral en rive gauche du Var (82,9 % en 2018).

L'action menée depuis septembre 2018 sur les abonnements résiliés non repris et sur les compteurs non présents dans le fichier clientèle ont très probablement amplement contribué à l'amélioration des rendements. Au cours de second semestre ont été déployés 250 loggers acoustiques corrélants fixes sur les zones du Bas Service de Nice identifiées comme étant les plus exposées au risque de fuite. Les mesures prises en fin d'année impacteront néanmoins davantage les

performances de l'année 2020 que celles de 2019.

74,1 % pour le secteur Moyen Pays en rive droite du Var (72,1 % en 2018).

L'organisation soutenue des campagnes de recherche préventive de fuites, consécutives à la pose ciblée de loggers acoustiques mobiles, couplée à une planification de renouvellement compteur de grande ampleur ont majoritairement contribué à l'amélioration des rendements.

64,9 % pour le secteur Moyen Pays en rive gauche du Var (60,1 % en 2018).

L'évolution favorable du rendement sur ce secteur s'explique par la politique de renouvellement compteur dynamique engagée depuis janvier 2019, par l'intensification des enquêtes pour réintégrer des abonnements résiliés non repris ou absents, ainsi que par un suivi accru des boucles de sectorisation qui ont donné lieu à des opérations de recherche de fuite dans les meilleurs délais.

Pour mémoire, la Régie a pris en gestion ce secteur fin 2017. Depuis lors, la Régie a mis en place une sectorisation des réseaux et créé 17 bilans de suivi des débits mis en distribution édités quotidiennement.

51,8 % pour le secteur Haut Pays.

Sur ce secteur, les actions entreprises :

- de pose de comptages sur les bâtiments communaux et les fontaines,
- de pose de compteurs abonnés équipés de radio-relève,
- d'exploitation de la radio-relève pour le suivi du rendement (appropriation des outils de mobilité, prise en main de la plateforme de suivi de données, mise en place d'une organisation opérationnelle de pilotage de la démarche.),
- de création de boucles de sectorisation,
- d'installation de dispositifs techniques évitant les surverses dans certains réservoirs,
- d'opérations de recherches de fuites qui concourent à améliorer la maîtrise des volumes perdus, ont été poursuivies.

Ce chiffre publié pour la 1ère fois est à prendre avec précaution car la démarche reste embryonnaire.

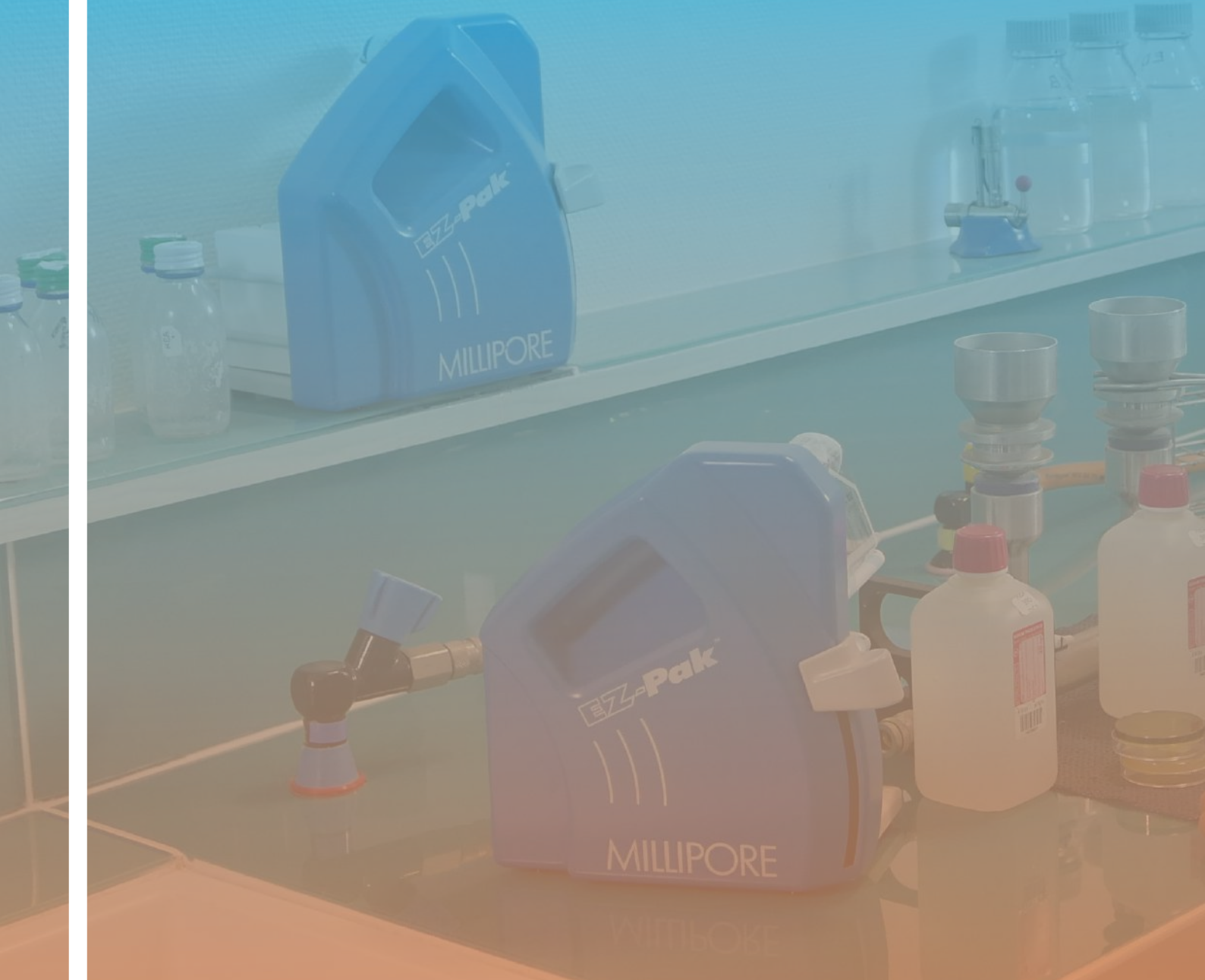
Indice linéaire de pertes en réseau

- **18,7 m³ par jour et par kilomètre** à l'échelle des 8 communes du Littoral rive gauche du Var. (19,7 en 2018).
- **9,0 m³ par jour et par kilomètre** à l'échelle des 9 communes du Moyen Pays rive gauche du Var. (10,9 en 2018).
- **10,2 m³ par jour et par kilomètre** à l'échelle des 3 communes du Moyen Pays rive droite du Var. (12,8 en 2018).
- **21,0 m³ par jour et par kilomètre** à l'échelle des 22 communes du Haut Pays.

Indice linéaire des volumes non comptés

- **20,1 m³ par jour et par kilomètre** à l'échelle des 8 communes du Littoral rive gauche du Var. (21,2 en 2018).
- **9,5 m³ par jour et par kilomètre** à l'échelle des 9 communes du Moyen Pays rive gauche du Var. (11,3 en 2018).
- **10,5 m³ par jour et par kilomètre** à l'échelle des 3 communes du Moyen Pays rive droite du Var. (17,9 en 2018).
- **29,6 m³ par jour et par kilomètre** à l'échelle des 22 communes du Haut Pays.

6.





QUALITÉ DE L'EAU

CONTRÔLES SANITAIRES



Les indicateurs réglementaires globaux sur la qualité de l'eau sont précisés au chapitre XII (Indicateurs réglementaires).

Le territoire métropolitain bénéficie globalement d'une eau de très bonne qualité.

La qualité de l'eau produite et distribuée est évaluée au regard des limites de qualité et des références de qualité définies par la réglementation :

- Les limites de qualité visent les paramètres susceptibles de générer des risques directs et immédiats (épidémies) ou à plus long terme pour la santé du consommateur (métaux lourds, pesticides, arsenic...)

- Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau potable (turbidité par exemple). Un dépassement ne traduit pas forcément un risque sanitaire pour le consommateur, mais implique des actions correctives de l'exploitant.

Dans le cadre de ces contrôles, deux types de paramètres sont surveillés :

- Les paramètres physico-chimiques : les analyses

permettent de s'assurer par exemple que la dureté de l'eau, la turbidité ou la teneur en sels minéraux respectent les normes de potabilité. Ces analyses comportent également la recherche de certains contaminants comme les pesticides, le plomb ou l'arsenic.

- Les paramètres bactériologiques : ce sont les témoins d'une éventuelle contamination microbologique dans l'eau pouvant provoquer des troubles graves (gastro entérites etc...).

Deux programmes de contrôles sont réalisés pour une surveillance renforcée :

Les analyses permettant le suivi de la qualité de l'eau sont réalisées,

- D'une part, au titre du contrôle officiel selon le programme défini par l'Agence Régionale de Santé (contrôle réglementaire de l'ARS),

- D'autre part, au titre du programme d'auto-surveillance déployé à l'initiative de la Régie Eau d'Azur. Le nombre d'analyses est fonction de la taille de l'unité de production d'eau et de la population desservie.

Ces analyses sont réalisées tout au long de l'année,

à partir de prélèvements ponctuels de la ressource jusqu'au robinet du consommateur :

- Sur la ressource (mesure de la conformité de l'eau brute à un usage d'eau potable),
- Sur l'eau traitée à l'usine de production avant sa mise en distribution (mesure de l'efficacité du traitement),
- Et enfin, sur le réseau de distribution (réservoirs, usagers...) pour la conformité sanitaire.

En fonction des résultats des analyses sanitaires, des mesures directes peuvent être prises. Le dépassement d'une valeur limite de qualité peut conduire à la mise en œuvre de mesures sanitaires temporaires, allant d'un renforcement du programme analytique jusqu'à la restriction d'usages.

Dans le cas d'une restriction d'usages, l'eau du robinet ou d'une fontaine publique ne doit pas être utilisée pour la consommation humaine (boisson, lavage et préparation des aliments).

La Régie prend alors rapidement les mesures qui s'imposent pour un retour à une situation normale.

Des dispositions spécifiques sont prévues pour informer le consommateur et proposer des solutions de substitution (distribution d'eau en bouteille, livraison d'eau par camion-citerne,...).

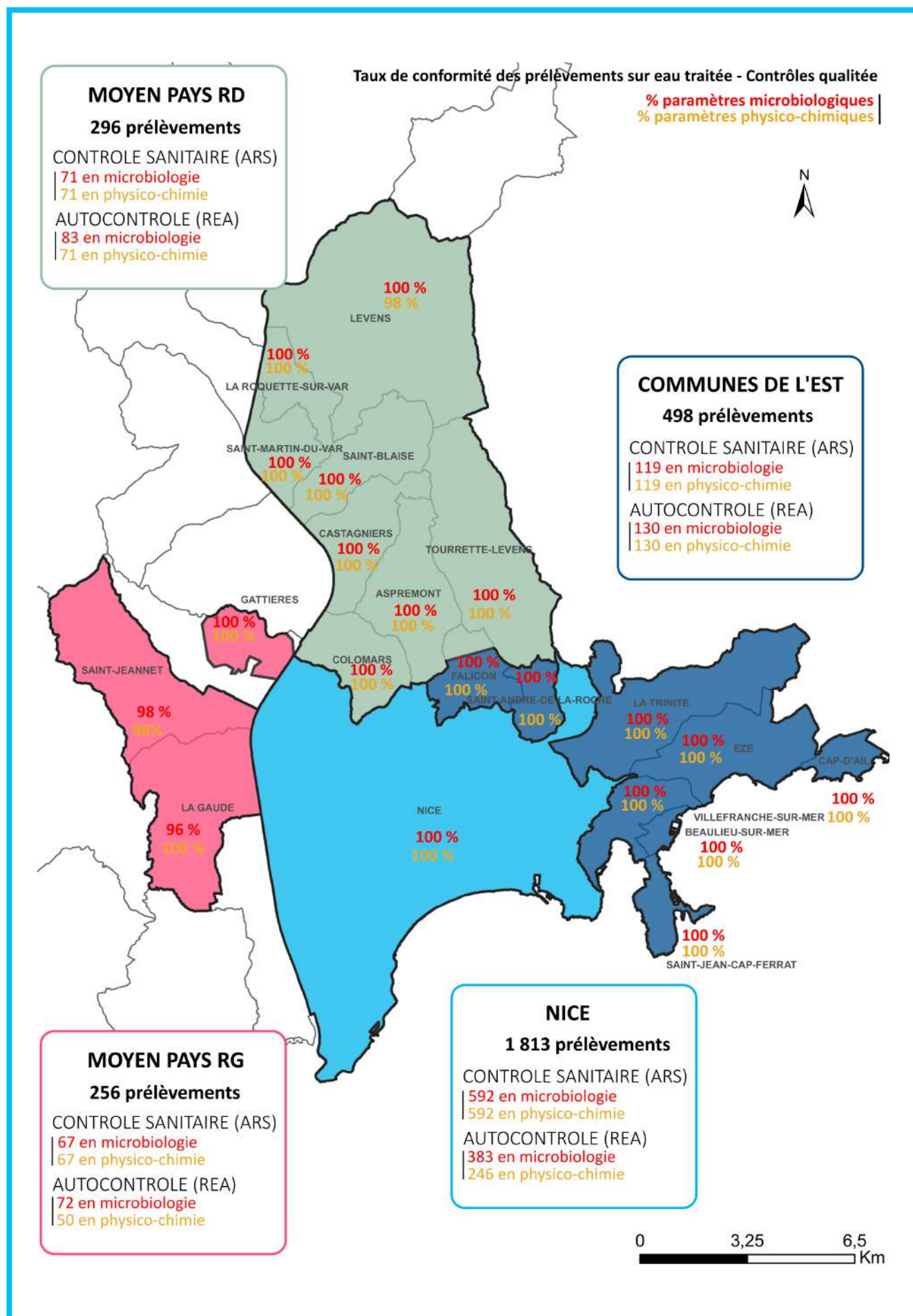
Le détail des travaux de mise en conformité et de réhabilitations préalables est à retrouver dans le chapitre VII ou dans les Focus communes (documents annexes au rapport d'activité).

Les cartes suivantes indiquent sur les différents secteurs de la régie le nombre total de prélèvements analysés sur les ressources, les unités de production et sur les zones de distribution.

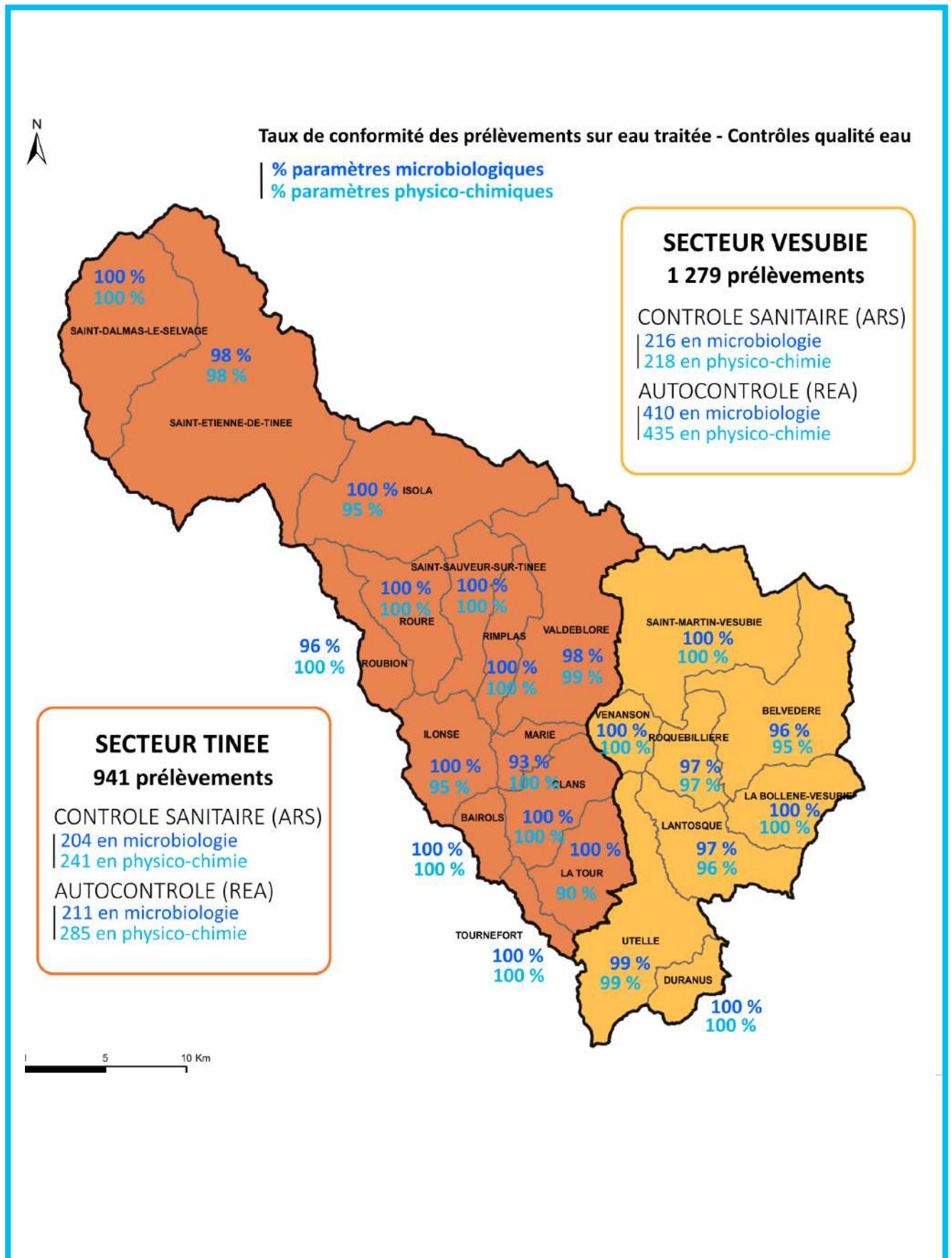
Le nombre d'analyses mentionné sur les cartes correspond aux paramètres analysés.



Carte 7 : contrôles sanitaires sur le Littoral et le Moyen Pays



Carte 8 : contrôles sanitaires sur le Haut Pays



A noter que le résultat de conformité physico-chimique n'intègre pas les dépassements des limites de qualité en arsenic sur l'eau distribuée au Boréon sur la commune de Saint-Martin-Vésubie, ainsi que qu'au Molières sur la commune de Valdeblorre, car ces secteurs ne font pas partie du schéma de distribution de la Régie Eau d'Azur.

SYNTHÈSE DE LA QUALITÉ DE L'EAU

Contrôle sanitaire réglementaire de l'ARS

Sur tout le périmètre de la Régie, 1497 prélèvements (1435 en 2018) ont été réalisés au titre du contrôle sanitaire réglementaire en 2019 par l'ARS sur les ressources (eaux brutes), les eaux traitées (sortie usines) et les eaux distribuées.

La communication du bilan annuel de la qualité de l'eau pour les usagers s'effectue au travers de l'envoi de « l'info facture » mais également sur le site internet

du Ministère en charge des Affaires Sociales et de la Santé de l'ARS.

<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

On peut également y retrouver le détail de ces analyses officielles.

Tableau : contrôle sanitaire de la qualité de l'eau ARS 2019

TAUX DE CONFORMITÉ DES PRÉLÈVEMENTS SUR LES EAUX PRODUITES ET DISTRIBUÉES VIA-À-VIS DES PARAMÈTRES SOUMIS AUX LIMITES DE QUALITÉ	ANNÉES	PÉRIMÈTRE REA	LITTORAL RIVE GAUCHE		MOYEN PAYS		HAUT PAYS	
			NICE	COMMUNES DE L'EST	RIVE DROITE	RIVE GAUCHE	TINÉE	VÉSUBIE
Conformité microbiologique	2019	99.2%	100%	100%	100%	100%	98%	99%
	2018	99.8%	100%	100%	98.7%	100%	100%	99%
Conformité physico-chimique	2019	98.6%	99.7%	100%	99%	99%	97.5%	96.3%
	2018	99.6%	99.8%	100%	100%	100%	99.1%	99.1%

Il ressort de ces résultats sur l'ensemble du périmètre de la Régie, un pourcentage satisfaisant de conformité sanitaire de l'eau sur les paramètres microbiologiques et physico-chimiques en 2019.

Des variations sont observées par rapport à 2018, notamment une baisse de la conformité physico-chimique (turbidité, sous-produits de chloration type THM ...) sur le Haut Pays liée entre autres à des phénomènes climatiques sur le dernier trimestre 2019, ayant fortement dégradé la qualité des eaux brutes, rendant le traitement plus difficile.

Contrôle autosurveillance de la Régie Eau d'Azur

La Régie Eau d'Azur met en place, tous les ans, en

complément du programme réglementaire piloté par l'ARS, un programme de surveillance d'analyses de l'eau sur les différentes communes du périmètre. Ce programme est adapté en fonction de celui de l'ARS afin d'avoir une couverture la plus complète possible sur l'ensemble du périmètre.

Sur l'ensemble des communes, 1776 prélèvements (1932 en 2018) ont été réalisés dans le cadre de l'autocontrôle de la Régie sur l'ensemble de la filière de distribution de l'eau, soulignant l'effort particulier pour surveiller la qualité de l'eau.

Le tableau ci-après détaille le nombre de prélèvements réalisés par l'ARS au titre du contrôle officiel d'une part, et d'autre part au titre de l'auto-surveillance mise

en place par la régie. Est indiqué également le pourcentage de non-conformités aux limites de qualité.

AUTOSURVEILLANCE	CONTRÔLE OFFICIEL ARS			AUTOSURVEILLANCE			CONTRÔLE OFFICIEL ET AUTOSURVEILLANCE		
	NOMBRE DE CONTRÔLES	NOMBRE DE NON CONFORMITÉS	%NC	NOMBRE DE CONTRÔLES	NOMBRE DE NON CONFORMITÉS	%NC	NOMBRE DE CONTRÔLES	NOMBRE DE NON CONFORMITÉS	%NC
Analyses bactériologiques									
2014*	1 101	25	2,3%	1 046	60	5,7%	2 147	85	4,0%
2015	1 115	20	1,8%	1 279	21	1,6%	2 394	41	1,7%
2016	1 137	8	0,7%	1 099	22	2,0%	2 236	30	1,3%
2017**	1 283	4	0,3%	1 077	8	0,7%	2 360	12	0,5%
2018**	1 271	2	0,1%	1 348	16	1,1%	2 619	18	0,7%
2019**	1 269	10	0,8%	1 289	10	0,8%	2 558	20	0,8%
Analyses physico chimiques									
2014*	1 162	31	2,7%	473	19	4,0%	1 635	50	3,0%
2015	1 181	11	0,9%	861	12	1,3%	2 042	23	1,1%
2016	1 189	18	1,5%	892	20	2,2%	2 081	38	1,8%
2017**	1 345	16	1,2%	1 116	13	1,1%	2 461	29	1,2%
2018**	1 312	5	0,4%	1 250	27	2,1%	2 562	32	1,2%
2019**	1 308	18	1,3%	1 217	10	0,8%	2 525	28	1,1%

Analyses réalisées en sortie Unités de Production (UP) et en Distribution (ZD)

Ne sont comptabilisés que les prélèvements comportant au moins 1 paramètre soumis à limite de qualité

* sans Gattières et Saint-Sauveur-sur-Tinée

** intégrant le secteur des « 10 communes » (Aspremont, Castagniers, Colomars, La Roquette - sur - Var, Levens, Saint-Blaise, Saint-Jean - Cap - Ferrat, Saint-Martin - du - Var, Tourrette-Levens)

Le pourcentage global de non-conformités reste relativement stable par rapport à l'an dernier. On observe une amélioration dans les pourcentages de conformité sur les analyses réglementaires.

Le nombre global d'analyses (réglementaires et autosurveillance) reste également stable depuis ces 3 dernières années.

De manière générale sur le territoire de la Régie Eau d'Azur, les non-conformités relevées en 2019 portent sur quelques paramètres :

Les paramètres bactériologiques : on observe une augmentation des non conformités réglementaires en 2019 suite à plusieurs pannes d'installations de traitement ainsi qu'à des problématiques de points de prélèvements. Un résiduel de chlore trop faible voire absent est la cause principale de ces non conformités bactériologiques.

La turbidité (caractère plus ou moins trouble de l'eau) est présente sur certains sites sensibles (ressources à régime torrentiel ou karstiques influencées), avec des pointes épisodiques de turbidité lors de fortes pluies.

L'arsenic dans certaines communes du Haut Pays, présent naturellement dans l'eau de par la nature des roches, et qui nécessite la mise en place de traitements spécifiques. Là encore, la Métropole Nice Côte d'Azur œuvre depuis 2012 pour équiper les sites concernés. Plus largement, et en dehors du cas très spécifique de l'arsenic, la Métropole Nice Côte d'Azur n'est pas concernée par la problématique des micropolluants tels que pesticides et nitrates par exemple.

Il a été constaté quelques dépassements de limite de qualité sur le paramètre chlorure de vinyle monomère (CVM) issu de certaines canalisations anciennes en PVC. Des campagnes de recherche et de contrôle ont permis d'identifier les canalisations responsables afin

d'établir un plan de renouvellement. Dans l'attente, la mise en place de purges en continu permettent de limiter la stagnation de l'eau au contact des canalisations encore existantes à renouveler.

Des dépassements de limite de qualité sur le paramètre trihalométhanes (THM) sur la commune de Lantosque ont amené des restrictions d'usage de l'eau par mesures de précaution. Leurs présences étaient liées à la présence importante de matières organiques dans l'eau brute suite à de fortes précipitations. Les stations de traitement concernées ne permettaient pas de les retenir suffisamment provoquant ainsi par contact avec le chlore la formation de ces THM. Des améliorations ont été apportées pour réduire ce phénomène.

Le détail des dépassements observés faisant l'objet de non conformités aux limites de qualité sont précisés dans les Focus communes (documents édités en annexe du présent Rapport).

CONTRÔLE CONTINU DE LA QUALITÉ

Les analyses du contrôle réglementaire et de l'auto surveillance sont ponctuelles. Pour sécuriser d'avantage le suivi de la qualité des eaux, différentes installations de contrôle en continu de l'eau prélevée, produite et distribuée sont en service.

Stations d'alerte vis-à-vis des risques de pollution

Une station d'alerte à la pollution est opérationnelle sur le site de Gairaut, en amont de l'arrivée de l'eau brute à l'usine de Super-Rimiez, avec recherche en continu d'éventuelles traces d'hydrocarbures, mais aussi contrôle en continu du Carbone Organique Total (COT), du pH, de la conductivité, de l'oxygène dissous, de la turbidité.

Un biodétecteur (truitotest) complète la panoplie d'analyseurs surveillant la qualité de la ressource alimentant l'usine de Super-Rimiez.

Concernant la seconde usine alimentant la ville de Nice, avec de l'eau issue de champs de captage dans

la Plaine du Var, un analyseur de traces d'hydrocarbures, un turbidimètre et deux conductimètres surveillent l'eau de la nappe à l'usine des Sagnes.

Sondes KAPTA™

Depuis 2013, des capteurs intelligents, autonomes en énergie et communicants ont été installés directement sur des conduites du réseau de distribution de Nice : les sondes KAPTA™.



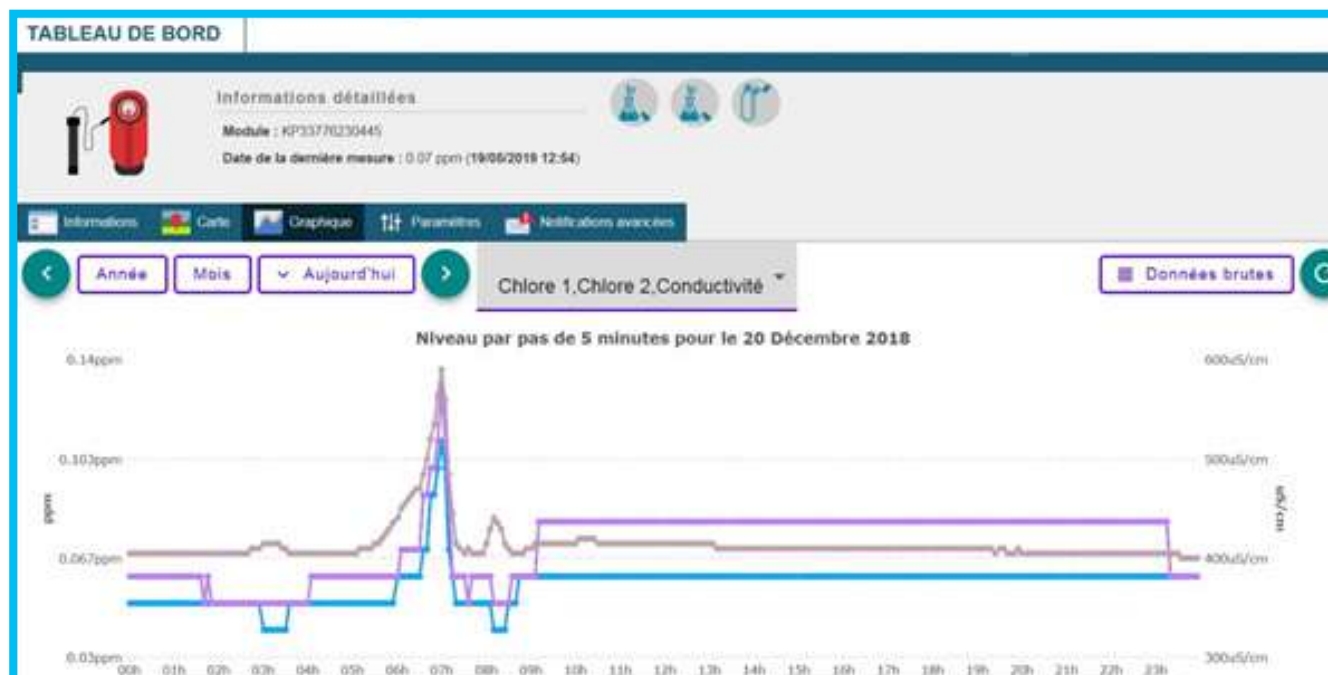
Ces sondes disposées à divers secteurs stratégiques sont dotées d'une technologie innovante permettant de surveiller en temps réel la qualité de l'eau en divers points du réseau de distribution de l'eau à Nice.

Ce système a été testé à l'occasion des Jeux de la Francophonie à Nice en septembre 2013, après avoir été lancé à l'Exposition Universelle de Shanghai en 2010. Il a été depuis adopté par d'autres collectivités comme Paris.

Le principe repose sur le fait que chaque sonde dispose de plusieurs capteurs permettant de mesurer des paramètres fondamentaux de la qualité d'eau en distribution comme le chlore, la conductivité, la température ou encore la pression. La mesure simultanée de ces paramètres constitue une sorte «d'empreinte digitale» de la qualité de l'eau au point du prélèvement et permet de remonter une alerte à notre système de supervision en cas de variation anormale des valeurs mesurées.

Utilisé comme moyen de détection d'éventuelles pollutions, ce système apparaît, en outre, comme un outil de connaissance des mouvements d'eau à l'intérieur du réseau. Il permet, par exemple, de déterminer si l'eau qui transite en un point du réseau provient de l'eau de la Vésubie ou de la nappe du Var (information intéressante dans un contexte de réseau maillé comme à Nice).

Des tableaux de bord permettent de visualiser les évolutions des paramètres sur le réseau comme ci-dessus le chlore actif en lien avec la conductivité.



BASE DE DONNÉES QUALITÉ EAU

En 2018 la Régie Eau d'Azur s'est dotée d'un nouvel outil de gestion des résultats des analyses d'eau pour optimiser leur exploitation et leur valorisation. Il s'agit du logiciel AquaTIC de la Société Aquascop.

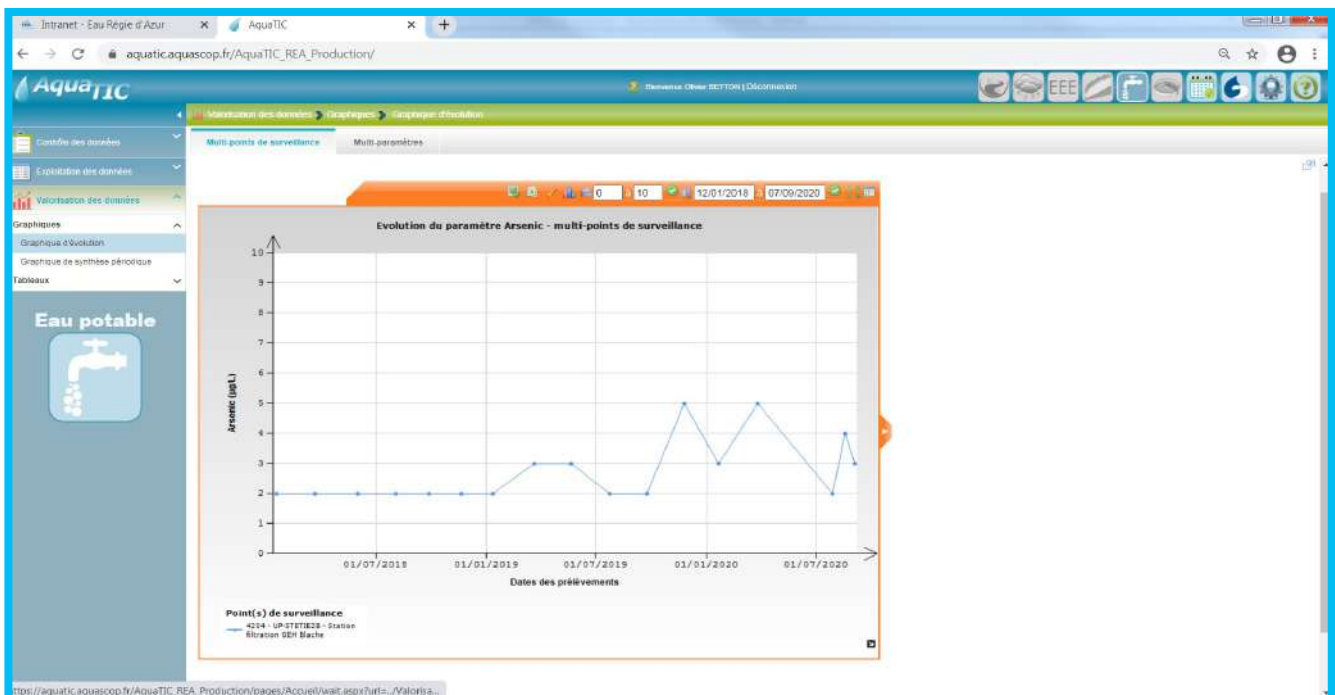
Ce logiciel équipe déjà différentes régies comme celle de Rennes, ou la communauté de Saint-Brieuc.

Les fonctions principales sont les suivantes :

- Collecte des données d'analyses (réglementaires de l'ARS et autosurveillance de REA)
- Contrôle de la pertinence des données
- Enregistrements des rapports d'analyses transmis par les laboratoires
- Contrôle de la conformité des résultats d'analyses basé sur les référentiels de normes de qualité et de limite de référence
- Réalisation de bilans sur la qualité de l'eau (notamment le rapport annuel d'activité).



Cet outil informatique permet d'être interopérable avec les autres systèmes d'information sur l'eau existante au niveau national car il est conforme aux spécifications du SANDRE (Service d'Administration Nationale des Données et Référentiels sur l'Eau).



7.



Sentier pedestre

GESTION PATRIMONIALE

Bilan du premier PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement)

Schéma : investissement 2015-2019

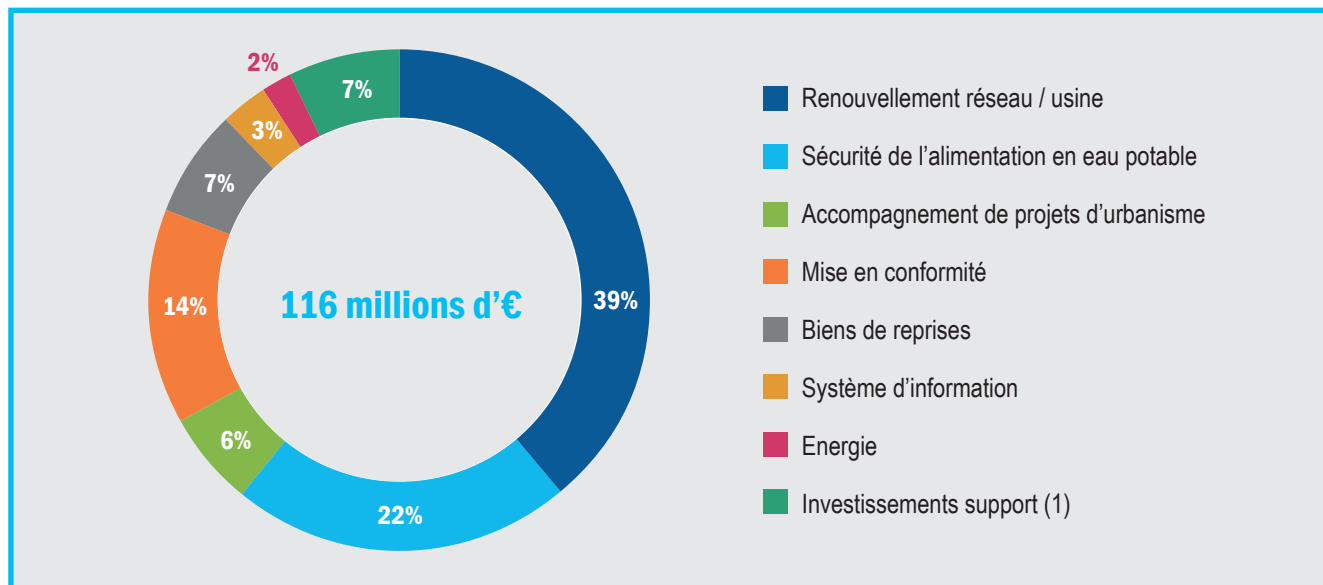
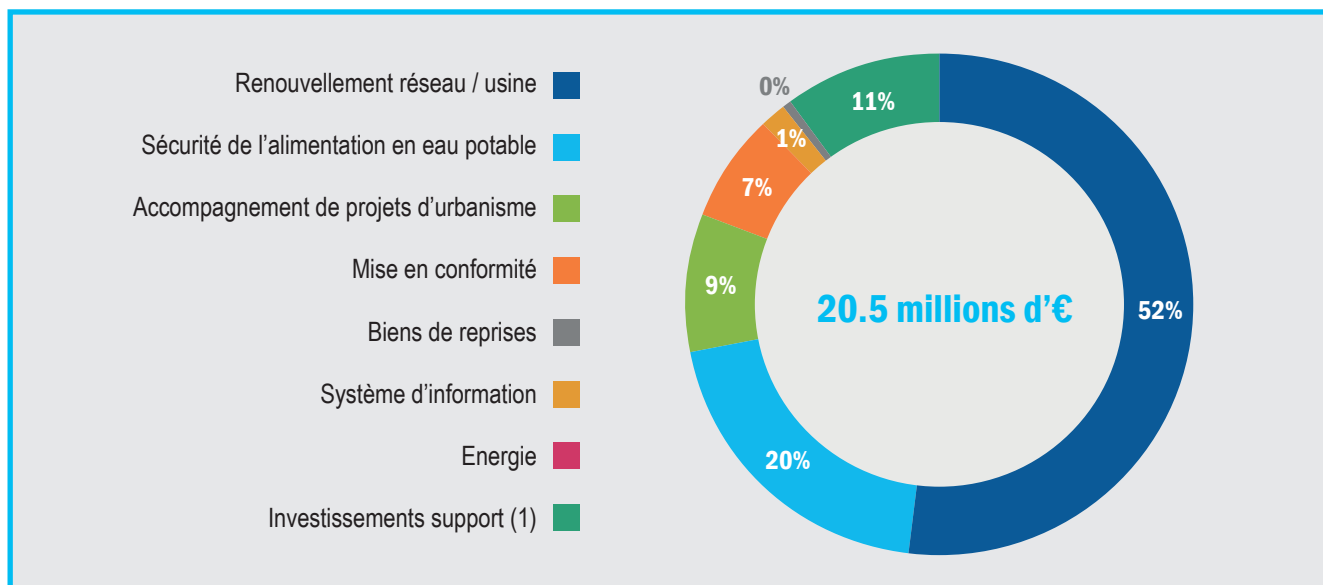


Schéma : investissement 2019



Avant d'aborder un second plan d'investissement qui s'étalera sur la période 2020-2024, l'année 2019 vient clôturer le premier plan pluriannuel d'investissement des cinq premières années d'existence de la Régie Eau d'Azur.

En 2014, un vaste programme d'investissement de plus de 105 M€ a été engagé. Son ampleur n'a pas été surestimée, et au contraire le niveau d'investissement était à la hauteur des enjeux et des ambitions de la Régie.

Plusieurs axes prioritaires ont guidé les actions de la Régie :

- Des études ont été menées par la Régie Eau d'Azur et ont démontré que les changements climatiques à venir et les risques de sinistres qui pouvaient fortement perturber l'alimentation de la Métropole, nécessitaient d'engager un vaste programme de sécurisation de l'alimentation des communes du littoral et du Moyen Pays. Ainsi un investissement important a été consacré à la construction et à la modification des infrastructures

de production et de transport d'eau potable. Une nouvelle usine a notamment été créée sur la commune de Levens, et la création de nouvelles capacités de production dans la plaine du Var a été engagée. Ces installations participent à améliorer durablement la desserte des communes pour les 30 prochaines années. Ce programme se poursuivra encore sur le prochain plan pluriannuel d'investissement.

- La mise en conformité des installations du Haut Pays Métropolitain a été aussi une des priorités de la Régie pendant ses cinq premières années d'existence. Depuis 2012, date d'entrée de toutes les communes de la Tinée et de la Vesubie dans la Métropole Nice Côte d'Azur, d'importants travaux ont été réalisés pour mettre à niveau les équipements de distribution d'eau potable. Au cours de ces cinq premières années, les branchements plomb ont été supprimés, des compteurs individuels ont été installés dans chaque commune, et des unités de désinfection et de production d'eau potable ont été construites. Enfin, de nombreux ouvrages et canalisations ont été renouvelés.

Pour accompagner les grands projets urbains de la Métropole, de lourds déplacements et des restructurations de réseaux nécessaires pour l'aboutissement des projets ont été réalisés. Ainsi, la Régie Eau d'Azur a été présente sur les projets de construction de la ligne 2 du Tramway, la création de la trame verte, la sécurisation de la promenade des Anglais, mais aussi l'aménagement de places et de voiries dans de nombreuses communes.

Enfin, le rythme soutenu de renouvellement des ouvrages, nécessaire pour améliorer la qualité de la distribution et maintenir en bon état du patrimoine, a pu être respecté malgré le fort investissement dans les autres domaines prioritaires cités précédemment.

Son augmentation et le rééquilibrage du plan d'investissement vers la zone Littorale seront des enjeux pour les prochaines années.

	2019	2015 - 2019 (*)
Renouvellement Réseau / Usine	10 670	45 308
Sécurité de l'alimentation en eau potable	4 082	25 547
Accompagnement de projets d'urbanisme	1 799	7 613
Mise en conformité	1 439	15 893
Biens de reprises		7 715
Système d'information	187	3 957
Energie	73	2 332
Investissements Support (1)	2 293	7 788
TOTAL	20 544	116 154

(*) dont 14,6M€ pour les communes rattachées à REA en nov 2017 et au 1er janvier 2020

(1) Aménagement de locaux, véhicules, informatique, et matériels spécifiques d'exploitation

Mise en conformité dans le Haut Pays (1.5M€)

Pose de compteurs chez les abonnés

2019 a marqué la 5^{ème} et dernière année du programme de pose des compteurs individuels dans les communes du Haut Pays.

Le montant investi sur cette dernière année a été de 572 000 €, permettant d'achever la mise en place des compteurs individuels.

Depuis le début du projet, ce sont au total 8 830 compteurs qui ont été posés dans les communes de Bairols, Valdeblore, Utelle, Roure, Roubion, Lantosque,

La Tour-sur-Tinée, Isola, Marie, Rimplas, Saint-Etienne-de-Tinée, Saint-Martin-Vésubie, Venanson, Belvédère, Saint-Dalmas-le-Selvage.

Le projet engagé en 2014 a également permis de remplacer les branchements en plomb de nombreux abonnés.

Le bilan peut être fait sur l'ensemble de ces deux projets :

COMMUNE	NOMBRE DE BRANCHEMENTS PLOMB REMPLACÉS	MONTANT DÉPENSÉ POUR LE REMPLACEMENT DES BRANCHEMENTS EN PLOMB	NOMBRE DE CAPTEURS INSTALLÉS	MONTANT DÉPENSÉ POUR LA POSE DES COMPTEURS
Bairols	0		96	57 375 €
Belvédère	253	384 729 €	969	1 612 852 €
Isola	25		478	717 259 €
Lantosque	226	138 454 €	1 058	990 786 €
La Tour	65	101 813 €	364	427 637 €
Marie	86	216 242 €	102	17 134 €
Rimplas	5		124	34 772 €
Roubion	11	15 395 €	365	478 682 €
Roure	87	134 064 €	192	441 515 €
Saint-Dalmas-de-Selvage	10		187	243 671 €
Saint-Etienne-de-Tinée	26		873	1 262 889 €
Saint-Martin-Vésubie	442	1 266 749 €	1 800	270 044 €
Utelle	96	110 700 €	706	890 580 €
Valdeblore	243	361 373 €	1 278	2 053 042 €
Venanson	0		240	194 226 €
Total	1575	2 729 519 €	8 832	9 692 464 €

La dépense totale engagée de 12,5 M€ est très proche de l'estimation de 12 M€ qui en avait été faite au démarrage du projet, pour un nombre de compteurs posés supérieur de 10 % à l'estimation.

Certains travaux de remplacement des branchements en plomb et de pose des compteurs ont fait l'objet d'un financement de l'agence de l'eau : 1 736 000 € ont été perçus, soit 14 % de la dépense totale.

La facturation des abonnés selon leur consommation réelle a été mise en place progressivement sur les communes, au fur et à mesure de l'avancement des travaux. En 2020, sur toutes les communes, les abonnés du service de l'eau seront facturés au volume consommé.

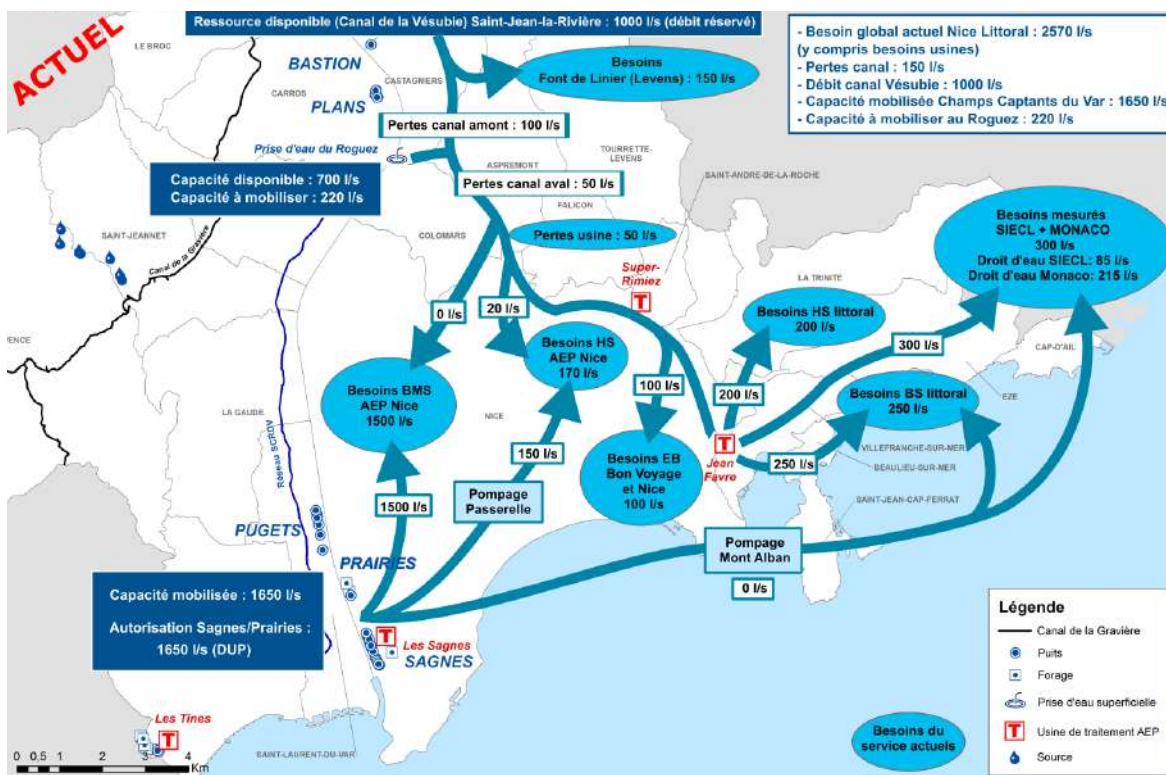
Mise en conformité des réseaux

Des travaux de renouvellement et de restructuration des réseaux d'un montant de 775 000 euros ont été entrepris dans les communes du Haut Pays et ont permis d'améliorer la desserte de plusieurs quartiers et la qualité de l'eau distribuée.

Sécurisation de l'alimentation en eau potable (3.1M€)

Depuis 2014, la mise en place de la Régie Eau d'Azur a permis de doubler le rythme des investissements réalisés par rapport à la période précédente.

Carte 9 : alimentation de la zone littorale



Les projets de ce programme consistent à restructurer les réseaux, renforcer les conduites de transport, renforcer les pompages d'Ouest en Est et développer les capacités des ressources de la plaine du Var.

La réalisation de ces opérations est d'autant plus prioritaire et cruciale que les récents travaux conduits par le SMIAGE dans le lit du Var dans le secteur du Roguez (avec en particulier l'abaissement du seuil N°8) ont modifié la disponibilité de la prise d'eau superficielle du Roguez, pièce essentielle du dispositif de sécurisation du littoral.

Pour maintenir les capacités de secours nécessaires,

Sécurisation de la desserte sur le secteur Littoral et Moyen Pays (en rive gauche du Var)

Un programme d'investissement ambitieux, engagé depuis 2015 s'est poursuivi en 2019 pour améliorer la sécurisation de l'alimentation des communes de la rive gauche du Var. L'objectif de ce projet est de constituer deux zones interconnectées, sur le littoral, de Nice Ouest à Monaco, et sur le Moyen Pays, d'Aspremont à Levens. Chaque secteur de ces zones bénéficiera à terme de deux ressources indépendantes mobilisables de manière alternative en cas d'indisponibilité de l'une d'entre elles. Ainsi, par exemple, les secteurs alimentés en situation courante par le canal de la Vésubie pourront être secourus par le Var, et inversement.

la Régie Eau d'Azur a entrepris d'importantes opérations, notamment la construction d'un nouveau champ captant sur le site du Roguez en amont de la station de pompage, des opérations de renforcement des installations de pompage de la basse plaine du Var, et l'augmentation de la capacité de la station de surpression du Mont-Alban.

Toutes les études ont été réalisées au cours de l'année 2019, et les procédures réglementaires engagées. Plusieurs opérations de travaux ont été initiées qui se poursuivront sur le programme d'investissement 2020-2024.

Remplacement de la prise d'eau du Roguez sur le Var

La station du Roguez abrite dans un même bâtiment une puissante station de pompage et une centrale hydroélectrique.

Les pompes permettent d'alimenter le canal de la Vésubie, en remontant de l'eau du Var jusqu'à 1500 l/s à partir d'une prise d'eau superficielle. Elle constitue ainsi un apport complémentaire dans le canal de la Vésubie en période de faible débit de la rivière, mais aussi le principal secours du canal de la Vésubie et des champs captants (ensembles de forages dans la nappe alluviale) situés dans la basse plaine du Var, en cas de défaillance des installations.

Après une phase d'essais de pompage menée en 2018, les études et modélisations nécessaires pour caractériser les capacités de la nappe alluviale ont été terminées en 2019, permettant la préparation de la construction des forages définitifs, prévue dès 2020. Des acquisitions de terrain, pour la première zone de travaux, ont pu aboutir à l'amiable avec les propriétaires, rendant possible la poursuite du programme de travaux.

En parallèle de ces étapes, toutes les procédures administratives nécessaires pour la création du champ captant ont été engagées avec la DDTM et l'ARS.

Renforcement des champs captants du Var et de la station de pompage des Sagnes

Les essais menés en 2018 sur le champ captant des Prairies à Nice, ont confirmé la possibilité d'augmenter les capacités de prélèvement d'eau du site. Les études de maîtrise d'œuvre ont donc été terminées en 2019, ce qui a permis d'engager la construction de deux forages supplémentaires en fin d'année.

Dans un même temps, la station de pompage des Sagnes permettant de renvoyer l'eau prélevée dans la nappe du Var vers le bas et le moyen service de Nice a été renforcée et modernisée, avec le remplacement d'une pompe vétuste et la mise en place de variateurs de vitesse. Cette opération a notamment permis d'améliorer les performances globales de l'installation et faire des économies d'énergie.

Les travaux se sont déroulés de mars 2019 à septembre 2019, mobilisant les services de travaux de la Régie et les compétences de plusieurs entreprises extérieures. 763 000 € ont été investis sur cette opération. Ces travaux ont permis d'améliorer la sécurisation du

littoral en rive gauche du Var.

Renforcement de la station de pompage du Mont-Alban

La station de pompage du Mont-Alban permet de secourir le bas service du Littoral depuis le réseau de Nice. C'est ainsi un ouvrage clé dans la sécurisation du Littoral. L'étude de sécurisation du littoral menée par la Régie a permis de confirmer que sa capacité de pompage devait être augmentée de 100 l/s pour répondre aux besoins.



Les travaux ont débuté en 2019 avec le remplacement d'une pompe vétuste, l'ajout d'une 4^{ème} pompe, et la mise en place de variateurs de vitesse permettant une amélioration de la performance de l'installation et des économies d'énergie. Les travaux se poursuivront en 2020 avec le remplacement d'organes importants de régulation sur le réseau. En 2019, 280 000 € qui ont été investis pour réaliser la première phase de travaux.

Construction de l'usine d'eau potable de Levens

Après 18 mois de travaux, la nouvelle usine de traitement d'eau potable de Font de Linier a été mise en service fin février 2019.



Elle remplace l'usine de traitement d'eau potable Polonia, construite en 1944 qui avait connu plusieurs désordres structurels du fait de sa fondation sur des terrains instables gypseux.

Le projet de reconstruction de l'usine de Levens a représenté un investissement de près de 11 M€ au total, dont 7 M€ HT pour la construction de l'usine, et 4 M€ pour la construction des réseaux de transport acheminant l'eau depuis la prise d'eau jusqu'aux réservoirs de Levens.

L'année 2019 a été en grande partie consacrée aux réglages et adaptations des équipements, permettant la mise en route de l'usine.



Cette nouvelle usine a permis :

- de fiabiliser et d'augmenter les capacités de production d'eau potable du Moyen Pays en rive gauche du Var, et étendre le périmètre de distribution gravitaire sur les communes de Saint-Martin-du-Var et Saint-Blaise ; cela représente environ 1000 abonnés supplémentaires desservis par Levens ;
- de disposer d'une usine de production d'eau potable capable de secourir la totalité du secteur normalement desservi par l'usine Joseph Raybaud, en cas d'arrêt de celle-ci. Elle constitue ainsi un ouvrage essentiel pour constituer une zone interconnectée, sécurisée, alimentée par deux ressources alternatives indépendantes,
- de diminuer les rejets au milieu naturel par la mise d'une place d'une filière de traitement des boues ;
- d'augmenter le rendement de production et d'optimiser la consommation énergétique.

Sécurisation de la desserte dans le Haut Pays

Dans le Haut Pays, la Régie a poursuivi, en 2019, les travaux d'amélioration du patrimoine dont certains ouvrages, très anciens, nécessitent des réhabilitations.

Ainsi, plusieurs ouvrages ont été réhabilités, comme le captage de Mitenc à Valdeblore, qui alimente le quartier de la Colmiane et le réservoir du Caire, à Valdeblore, qui permet la desserte du hameau de La Roche.

Ouvrage avant travaux



Ouvrage après travaux



Ouvrage avant travaux



Ouvrage après travaux



Ces travaux se sont réalisés parfois dans des conditions d'accès difficiles nécessitant des approvisionnements par hélicoptage.

Enfin, un projet de rénovation et restructuration des ouvrages d'eau potable de la station de ski d'Auron a été engagé. Les travaux de 2019 ont permis de mieux organiser les usages de l'eau, en réservant pour la production d'eau potable trois des quatre réservoirs qui alimentent la station, et en dédiant le dernier à la production de la neige de culture. Ce programme se poursuivra en 2020 avec la rénovation des équipements hydrauliques des bassins.

Ouvrage avant travaux



Ouvrage après travaux



Accompagnement des projets urbains

En 2019 la régie de l'eau a investi 2,3 M€ pour renouveler et déplacer ses réseaux d'eau potable et d'eau brute dans le cadre de projets d'aménagement urbain, de transport et de requalification de voirie.

En effet, pour la dernière année d'accompagnement des travaux de construction de la dernière tranche du tramway, REA a consacré près de 600 k€ pour restructurer et dévier ses canalisations. En complément de ce programme, un vaste plan de rénovation de voirie et d'aménagement de pistes cyclables a été entrepris par la métropole, auquel la Régie a fortement contribué à hauteur de 1,5 M€ : en anticipant des renouvellements de réseaux dans les rues dont la chaussée devait être refaite à neuf, et en déplaçant ses ouvrages lorsque la réalisation de projets d'aménagement urbain le nécessitait.

Enfin, des réseaux d'eau potable ont été renforcés pour améliorer la défense incendie de divers secteurs de la métropole dans le cadre des PPRIF, pour un montant de presque 200 k€.

Trame Verte - Nice



Trame Verte - Nice



Rue Catherine Ségurane - Nice



Travaux de renouvellement patrimonial

Le programme de renouvellement patrimonial a été renforcé sur tout le territoire de la Régie. Ce sont ainsi plus de 110 chantiers de renouvellement patrimonial de réseau qui ont été entrepris pour un montant de 7,9 M€ environ. Ces travaux ont permis d'améliorer la qualité de la desserte et de diminuer les fuites.

A Nice, et sur les communes du littoral, l'investissement consacré a été très important, de l'ordre 4,5 M€. Sur les autres communes gérées par la Régie de l'eau, l'effort d'investissement a été également important avec plus de 2,3 M€ sur les communes du Moyen Pays en rive gauche et en rive droite du Var, et environ 2,2 M€ dans le Haut Pays.

Chemin des Noisetiers - Cagnes-sur-Mer



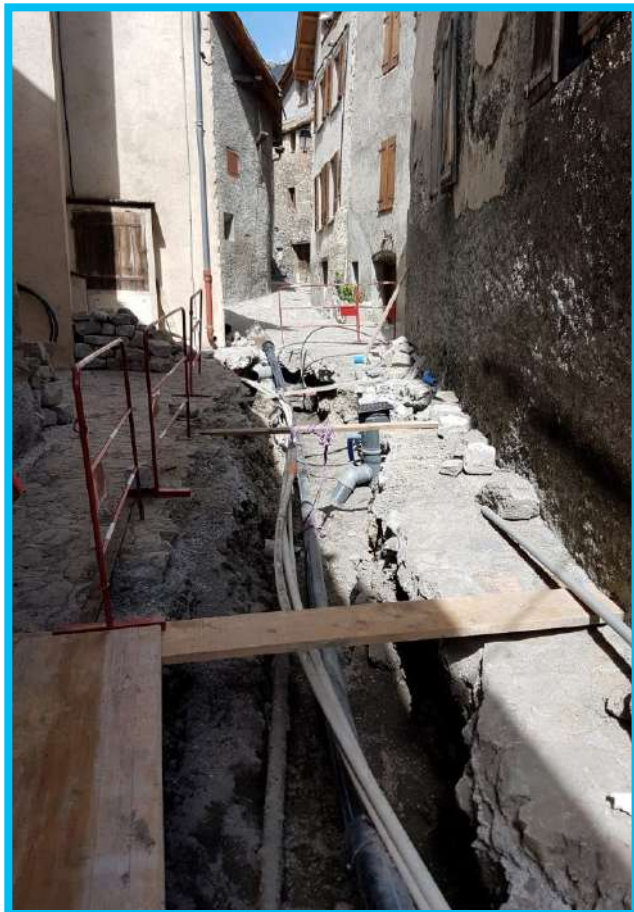
Chemin de la Redoute - Nice



Chemin de la Révouta - Nice



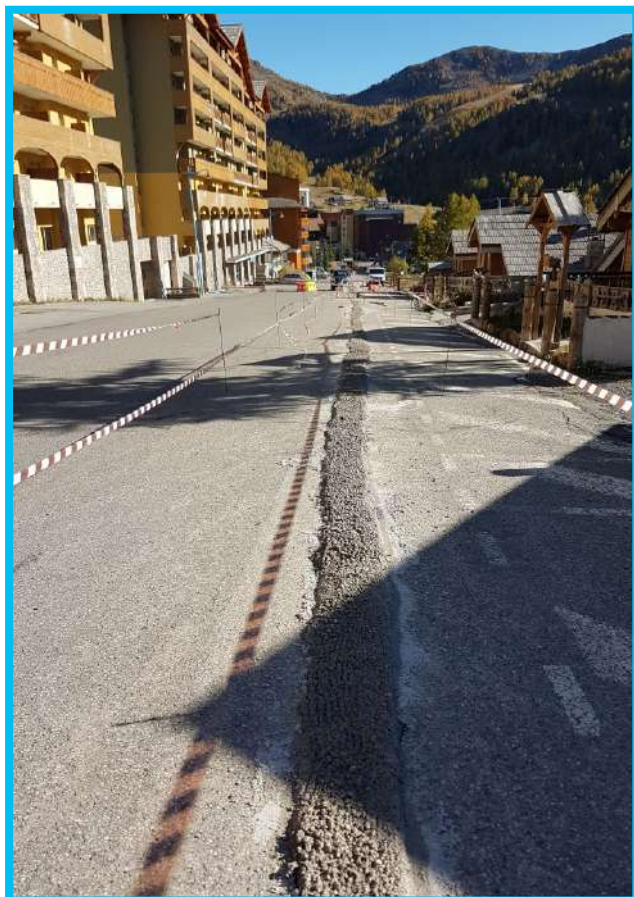
Forest - Saint-Dalmas



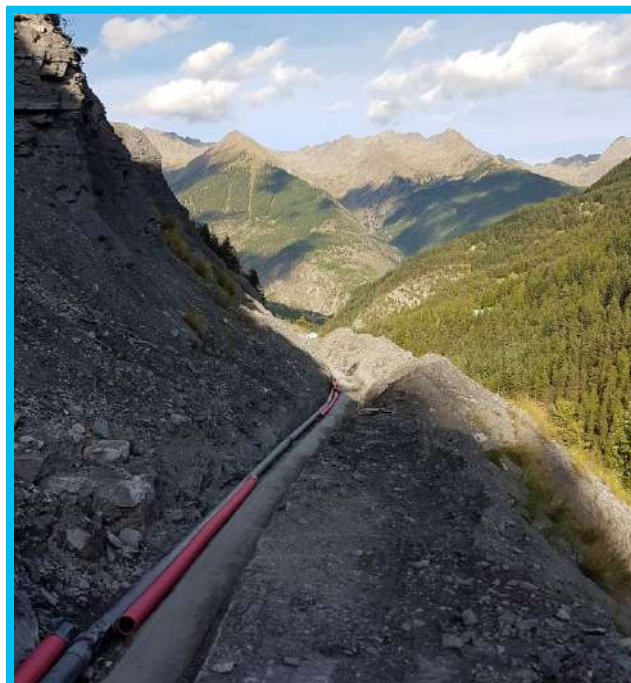
La-Tour-Sur-Tinée : extension Aufranne



Isola 2000 : travaux de maillage



Saint-Etienne-de-Tinée



Chantier de renouvellement d'une partie de la conduite d'adduction en diamètre 150 située entre la source de Conglions et le réservoir d'Auron, en zone de moyenne montagne (entre 1400 et 1500 mètres) et sur un linéaire d'environ 1 400 mètres.

Les Blancs - Belvédère



Hameau de Pélasque - Lantosque



La Conca d'Or - Tourrette-Levens



Rue du Gal de Gaulle - Saint-Jean-Cap-Ferrat



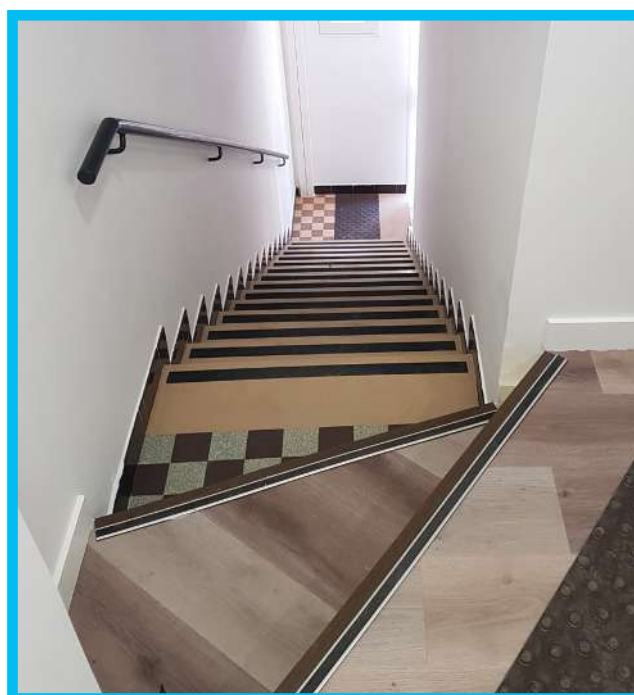
Rue de la Calade - La Bollène-Vésubie



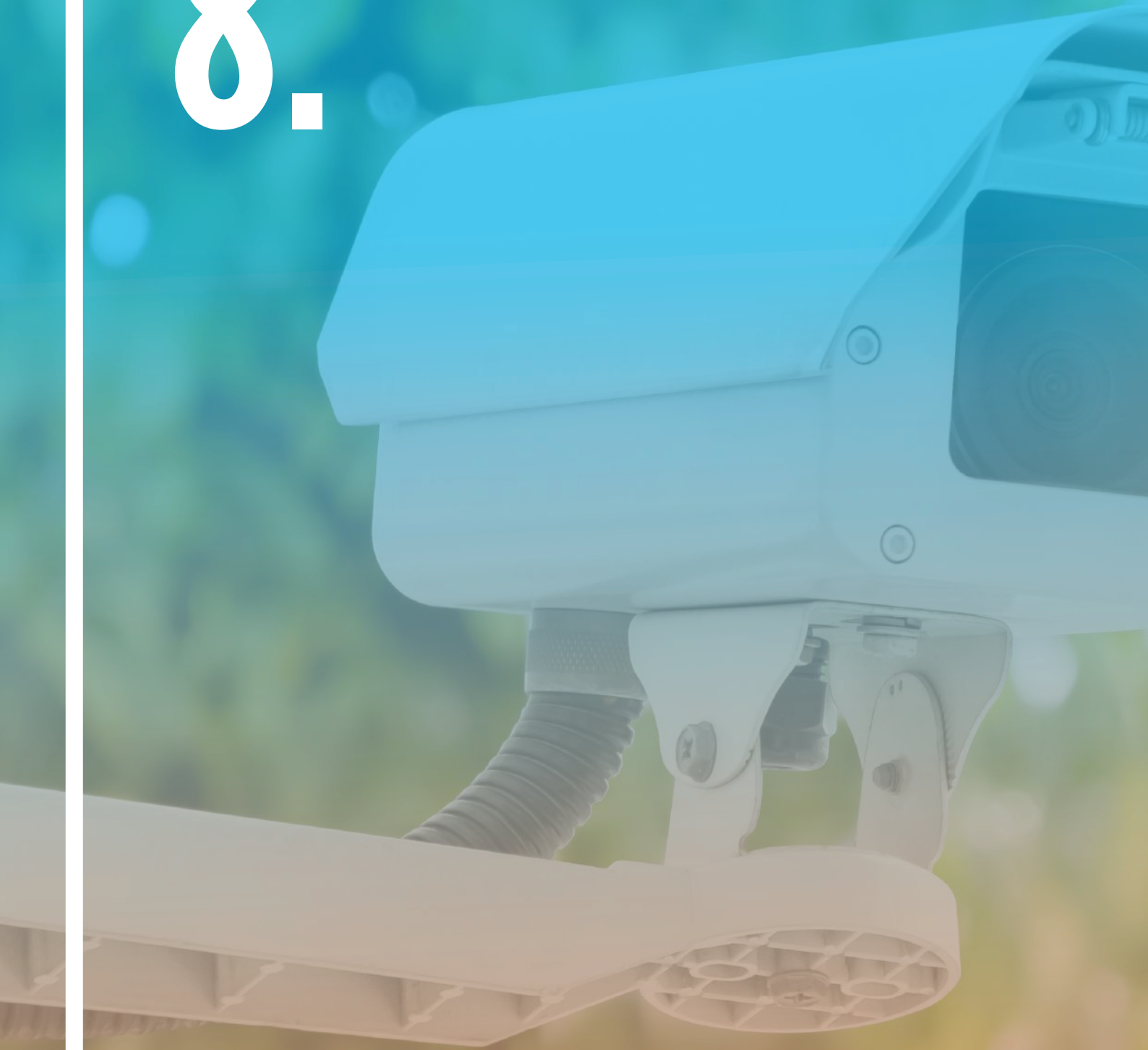
Travaux d'aménagement des locaux et acquisitions foncières

Les locaux de la Régie à Roquebillière ont été entièrement rénovés grâce à des travaux d'aménagement menés en 2019.

Locaux de Roquebillière



8.





SÛRETÉ

Contexte

Sur l'ensemble des secteurs (Nice, Littoral, Haut et Moyen Pays), le patrimoine est à ce jour composé de plus de 350 ouvrages de tous types (usines de production, unités de pompage, réservoirs, etc ...).

Dès sa création, la régie s'est attachée à prendre en compte la sécurité de ses installations et de ses agents en lançant (en procédure d'urgence impérieuse) un premier plan d'action en 2015 visant à améliorer la sûreté sur les principaux sites de production (protections active et passive) tout en construisant sa réflexion, par des échanges, en particulier avec les structures « Sûreté » de la Métropole.

Les premières réflexions menées parallèlement à l'établissement d'un schéma directeur ont ainsi permis de hiérarchiser les risques (dégradation de biens et de matériels, atteinte physique des agents, accès à l'eau,...).

La première phase de travaux a consisté à sécuriser les unités considérées comme stratégiques ou à risques afin de pallier le risque d'intrusion et d'accès à l'eau potable. Elle s'est poursuivie au fil du temps sur les principaux ouvrages.

En 2018, la Régie a lancé un programme ambitieux de renouvellement de l'ensemble des serrures pour mettre fin à la multiplication des clés dont une partie non maîtrisée puisque installées à l'époque des délégataires.

Protection passive

Les travaux de pose de clôtures (grillage rigide d'une hauteur de 2m50 anti intrusion avec bavolet et Concertina sur certains sites) se sont poursuivis en 2019.

Marché global de performance pour la protection active

Pour compléter ces dispositifs, la Régie Eau d'Azur a décidé en 2019 d'élaborer un marché global de performance destiné à ajouter une couche de protection active sur les principaux sites en uniformisant le contrôle d'accès ainsi que la vidéosurveillance avec comme objectif de concentrer l'ensemble sur un hyperviseur.

Le titulaire du marché qui sera choisi devra réaliser la conception, la réalisation et la maintenance de l'ensemble du système.

La Régie est accompagnée par les bureaux d'étude NALDEO & FPCI pour l'écriture du CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières).

Cartographie et analyse d'impact pour la cyber sécurité

Pour la partie Cyber, le choix s'est porté sur l'entreprise SOGETI pour l'établissement d'une cartographie des principales installations de la Régie. Une analyse d'impact sur nos installations a été réalisée. Cette étude a permis de mettre en place un planning des actions à entreprendre afin de renforcer nos niveaux de protections.

Principales réalisations

Pour réaliser ces travaux, la Régie dispose d'accords-cadres avec des entreprises spécialisées pour :

- La fourniture de serrurerie (clés sécurisées et cylindres)
- La fourniture d'armoires à clés connectées avec droits d'accès spécifiques
- Les travaux de clôtures et portails
- Les travaux de métallerie (porte, volet roulant, petite maçonnerie)
- La fourniture de trappes (capots sécurisés type HUBER ou équivalent)

Ont ainsi pu être réalisés :

- Le remplacement d'une trentaine de capots sur Nice, Saint-Jean-Cap-Ferrat, Villefranche-sur-Mer, Saint-Jeannet. Ce renouvellement permet de renforcer le niveau de sûreté des sites par l'installation de système anti-effraction.



- Commande d'une cinquantaine de capots pour des renouvellements en 2020 et 2021 sur le secteur de la Tinée et de la Vésubie.

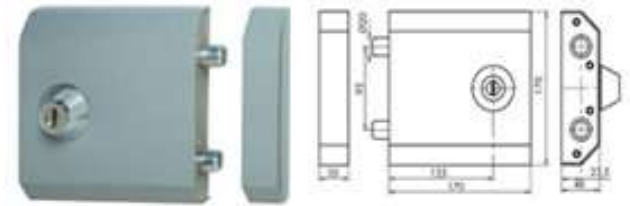
- L'installation de SAS limitant l'accès à l'eau sur les réservoirs du Château, l'Ariane, Cap-de-Croix, Gairaut, Carabacel, la Conque, Sainte Marguerite ainsi que sur Les Prairies. Ils constituent une barrière supplémentaire afin de retarder les actes de malveillance.



- La création d'un stock sûreté de pièces détachées pour quelques portails motorisés ont été commandées afin que le titulaire du marché dépannage des portails puisse réaliser son opération dans les plus brefs délais et ainsi remettre l'ouvrant en service.

- La commande de serrures motorisées pour équiper les grosses installations. Ces serrures motorisées seront couplées ensuite avec le contrôle d'accès.

- La mise en place d'un contrôle d'accès en urgence sur l'usine de Jean Favre



- La création d'un couloir d'accès pour le SMIAGE sur le champ captant des Sagnes afin qu'il puisse contrôler leur ouvrage et n'ont plus besoin de pénétrer sur notre site. 2 accès avec portillons ont été créés spécialement pour le SMIAGE, 4 clefs leur ont été remises.

Faits marquants

26 août 2019

Acte de vandalisme sur l'un de nos portails aux Sagnes à Nice. Le portail a été dégradé afin de leur permettre d'accéder aux stocks de chantier de l'entreprise ETF aux MIN.





2 décembre 2019

Clôture abimée sur le site du village Haut de Saint-Jeannet. L'ensemble des réparations a été réalisé rapidement après avoir effectué un dépôt de plainte.



17 septembre 2019

Clôture abimée sur le site de Mont Boron I cote 163 à Nice.





9.



CLIENTÈLE

La Régie Eau d'Azur se dote d'une politique compteur

En 2017, la Régie EAU D'AZUR a lancé une étude de son parc compteur dont l'objectif était de :

- cartographier le parc compteur
- mesurer le rendement des compteurs
- renouveler en priorité les compteurs anciens et ceux à faible rendement.

Le parc compteur de la Régie Eau d'Azur compte près de :

- 117.500 compteurs de diamètre 15 et 20 mm qui représentent 45% des volumes consommés ;
- 7.500 compteurs d'un diamètre > à 30 mm qui représentent 55% des volumes consommés.

A l'issue de cette période, la Régie Eau d'Azur a ainsi décidé de conduire la politique de renouvellement de ses compteurs selon la méthode unitaire.

La méthode unitaire consiste au remplacement du compteur à une certaine fréquence dépendant :

- de la classe du compteur (selon l'arrêté du 19 juillet 1976 : application du décret du 29 janvier 1976),
- ou du ratio Q3/Q1 (selon décret n°2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure et décret n° 2006-447 du 12 avril 2006 relatif à la mise sur le marché et à la mise en service de certains instruments de mesure).

Contrôle selon le Décret du 36/1/76	Contrôle selon le Décret du 12/4/06	Périodicité de renouvellement
Classe A	Q3/Q1 < 50	9 ans
Classe B	50 < Q3/Q1 < 125	12 ans
Classe C	Q3/Q1 > 125	15 ans

Pour les compteurs de diamètre 15 et 20 mm :

Dans le Haut Pays, du fait de la turbidité et de l'entartrage des compteurs, on utilise des compteurs volumétriques radio et des compteurs ultrason radio.

Sur Nice, le Moyen Pays et le Littoral, on utilise uniquement des compteurs volumétriques. Les compteurs situés en partie privative dit « non accessible » seront systématiquement renouveler par un compteur volumétrique avec une tête radio pour permettre la relève du compteur à distance et éviter toutes problématiques de compteurs non relevés lors de la relève annuelle et d'une résiliation de contrat, etc.

Ces compteurs seront renouvelés tous les 15 ans.

Pour les compteurs de diamètre > à 30 mm. Compte tenu de l'importance des volumes enregistrés par ces compteurs, la Régie EAU D'AZUR a décidé de renouveler les compteurs de diamètre 30 et 40 mm tous les 9 ans et les compteurs > à 60 mm tous les 7 ans.

La Régie EAU D'AZUR a mis en place un plan d'action à 3 ans, sur la période 2019-2021, qui représente un investissement de plus de 3 M€ avec le double objectif :

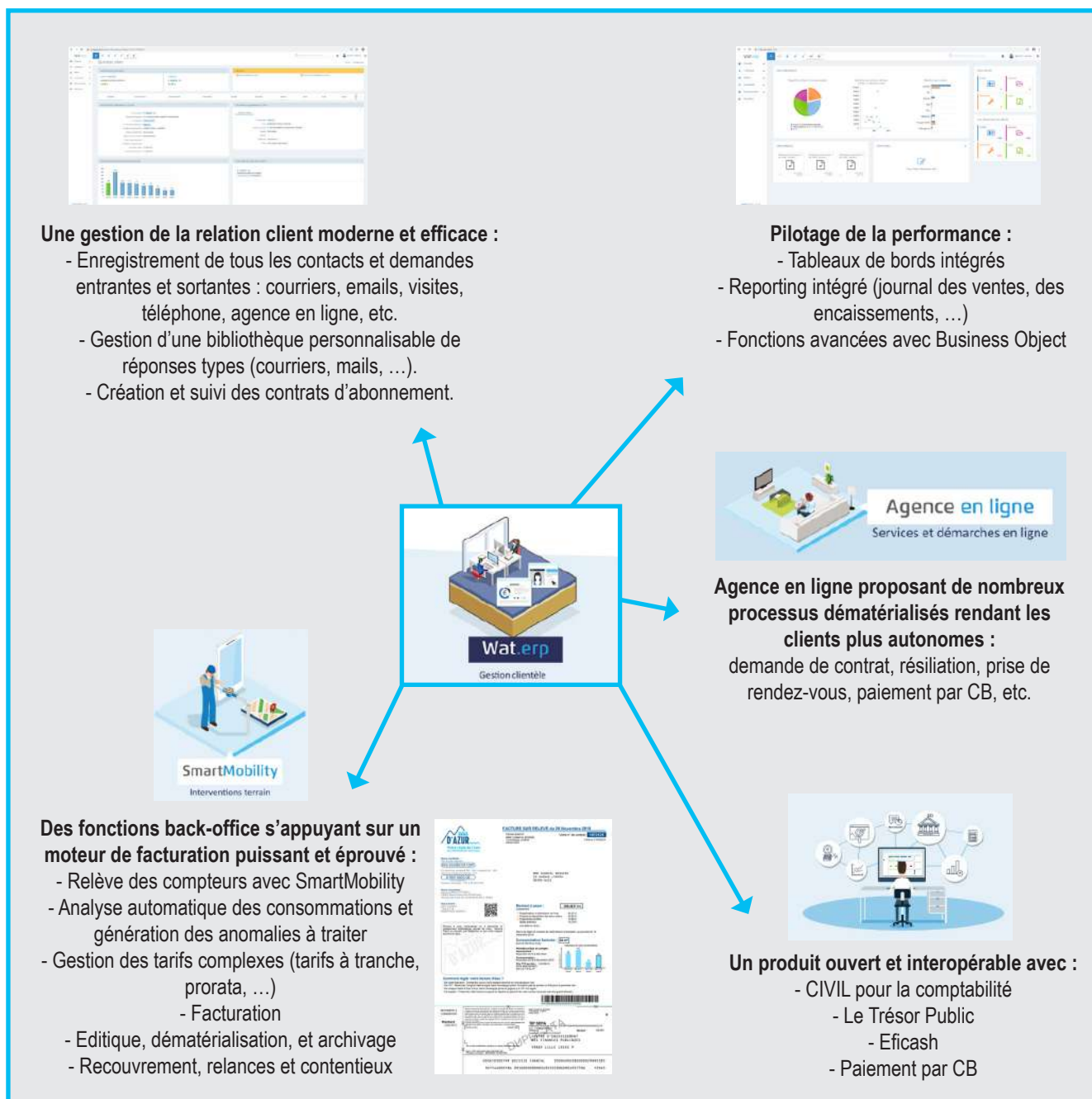
- d'engager une démarche dynamique pour se conformer à la réglementation en vigueur,
- de mieux maîtriser et développer le renouvellement des compteurs en limite d'âge, avant le contrôle périodique imposé par la réglementation.

Ce plan d'action consiste à remplacer près de 45 000 compteurs en trois ans.

Le système d'information clientèle évolue avec la nouvelle version de Waterp dite «Web»

Eau d'Azur a fait le choix de passer sur la nouvelle version de Wat Erp dite «web» le 21 octobre 2019. Elle permet de se connecter depuis n'importe quel lieu, une meilleur ergonomie, une organisation plus fluide, etc. Véritable ERP métier, Wat Erp couvre un spectre fonctionnel riche et complet : relation avec les clients, relève des consommations, facturation et recouvrement, gestion technique (devis, travaux, interventions,...), mobilité, agence en ligne, reporting et pilotage de l'activité.

Schéma : le système d'information clientèle évolue avec la nouvelle version de Waterp dite «web»



2019 : les principaux indicateurs clientèle

L'année 2019 a été intense pour l'ensemble des services de la Direction Clientèle. L'ensemble des collaboratrices et collaborateurs ont pleinement contribué à la réussite du projet grâce à une grande solidarité au sein des équipes.

Nous avons réalisé :

92.4%
d'appels traités,
soit plus de 87 432 appels traités
sur 94 636 appels reçus

85%
des courriers nécessitant une réponse écrite
ont fait l'objet d'une réponse sous 8 jours
ouverts

100%
du planning de la relève
des compteurs a été réalisé
dans les temps

85%
du planning de facturation
a été réalisé dans les temps

Nous enregistrons au 31/12/2019 près de 23 843 comptes créés sur l'Agence en Ligne de la Régie Eau d'Azur avec 7 050 créations de compte sur l'année. Ce service permet à nos clients de consulter leurs factures, le suivi de leur consommation, effectuer des démarches en ligne.

10.





LES ACTIONS DE COMMUNICATION

Les ateliers pédagogiques

La régie a réalisé en 2019 de multiples ateliers pédagogiques aussi bien tournés vers le public des enfants que celui des adultes.

L'équipe d'animation est composée de membres du service communication et de spécialistes techniques différents selon les thèmes abordés. Ces ateliers sont plus nombreux chaque année et permettent de mieux faire connaître la régie, de promouvoir l'eau du robinet et de parler des éco gestes pour inciter à ne pas gaspiller l'eau au quotidien.

Les interventions « pédagogiques » se sont déroulées cette année à Nice auprès de classes du collège Stanislas, au Lycée Sasserno mais aussi à la fête du Printemps des Rives à Nice l'Ariane et aux journées de l'environnement pour les écoles primaires de Cap d'Ail.



Participation au forum Sophiatec de Polytech

La régie a participé également à la séance de lancement des cours de l'IMREDD et au forum Polytech/Sophiatec de Nice Sophia-Antipolis à la rencontre des futurs ingénieurs.



Evénements liés à l'environnement

Elle a également présenté ses activités lors de nombreux événements grand public liés à l'environnement tels que le week-end « Nice Cool et Verte » ou les rendez-vous de l'environnement de la ville de Nice sur la Promenade du Paillon, l'atelier coopératif de Nice Matin, la course solidaire du service insertion et emploi de la Métropole avec un atelier sur l'équilibre alimentaire et une conférence dédiée pour un groupe associatif de seniors de la ville de Nice.



La Régie à la rencontre de l'état d'Israël

Représentée par son Président Hervé Paul et par Pierre Roux directeur stratégie et méthodes, la régie a participé à la rencontre avec l'état d'Israël lors du colloque sur l'eau organisé pour célébrer l'ouverture de la ligne Nice-Tel Aviv. Elle a ainsi pu parler de son modèle d'organisation et des applications développées par nos ingénieurs pour mieux appréhender les risques dans la gestion de l'eau sur grand le territoire métropolitain.



Participation au salon FNNCR

Le congrès annuel de la FNNCR s'est déroulé durant 3 jours à Nice en 2019. Outre l'intervention d'Hervé Paul lors d'une table ronde sur les modes de gestion de l'eau, la régie et la Métropole y ont fait stand commun pour présenter leurs activités. Particularité du stand : la régie a obtenu de son fournisseur Fontainéo la présence d'une fontaine de distribution d'eau plate et eau pétillante sur le site. Elle a eu le double avantage de représenter un réel support de communication combiné à un élément d'animation parfait pour ce congrès dont toutes les salles de réunions ont été équipées en carafe Eau d'Azur.



La régie a d'ailleurs contribué à la distribution de ces carafes à l'ensemble des communes dont elle gère le réseau mais aussi à tous les services métropolitains qui en ont équipé leurs salles de réunion.

De plus, la Métropole et la maison de Nice ont repris l'illustration créée pour la carafe afin de développer une ligne de verres recyclables pour les bureaux et une autre en verre pour accompagner la vente de la carafe en boutique.

La présence de cette carafe à la Maison de Nice a permis de toucher aussi bien une clientèle niçoise que de touristes qui permet d'assurer la promotion de l'eau du robinet.



Inauguration de l'usine de Levens

Enfin, la régie et la Métropole ont organisé l'inauguration de l'usine de potabilisation Font de Linier à Levens par Christian Estrosi, en présence des maires ou représentants des territoires concernés. Elle vient remplacer l'usine de Polonia défectueuse et permet d'améliorer les conditions d'alimentation des communes du Moyen Pays niçois.



Curage des sédiments

La régie a également valorisé une intervention métier bien particulière : le curage des sédiments du bassin Nord de l'usine de Rimiez. Un film a été réalisé sur ces 4 semaines de séchage, extraction et évacuation de près de 4000 tonnes de déchets inertes à destination de deux sites de stockage du département. Les images sont saisissantes et le film très réussi est venu compléter la vidéothèque de la régie sur Youtube.

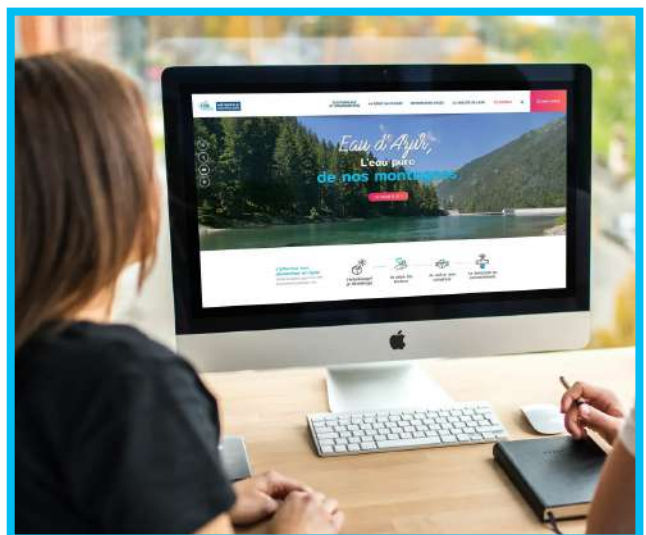
Enfin, notamment avec les images de ce curage de bassin, la régie a étendu sa présence sur la toile en mettant en ligne son nouveau site internet qui a pour but d'informer mais aussi de valoriser l'image de l'entreprise et augmenter sa visibilité dans le monde digital.



Site Internet de la Régie Eau d'Azur

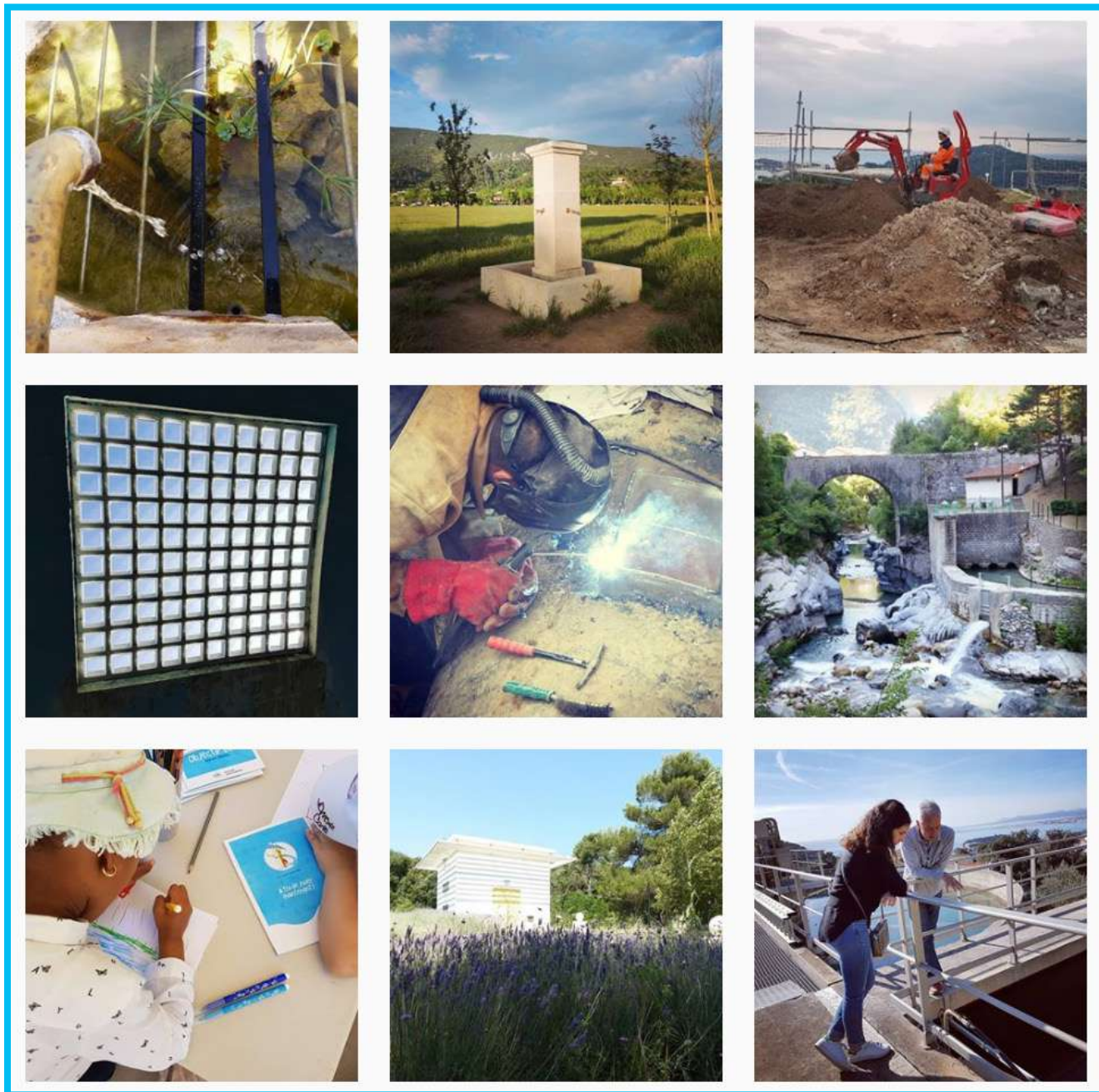
Le site regroupe des informations sur la régie, sa gouvernance, sur le produit eau potable, sur ses activités, son territoire, les relations avec les abonnés et les usagers.

Il propose enfin une base documentaire très importante avec notamment le règlement de service, les rapports d'activités de l'entreprise, les marchés publics utilisés, les recrutements en cours et des liens pédagogiques.



Présence sur le réseau social Instagram

La régie a également créé en 2019 son compte Instagram. Il s'agit avec ce réseau d'utiliser l'image comme vecteur de communication et de valorisation des activités, des ouvrages et du territoire sur lequel l'entreprise intervient. Ce compte permet également de renforcer le réseau existant avec les partenaires métiers et institutionnels à travers le thème de la photographie.



Identifiant Instagram : @eaudazur

11.

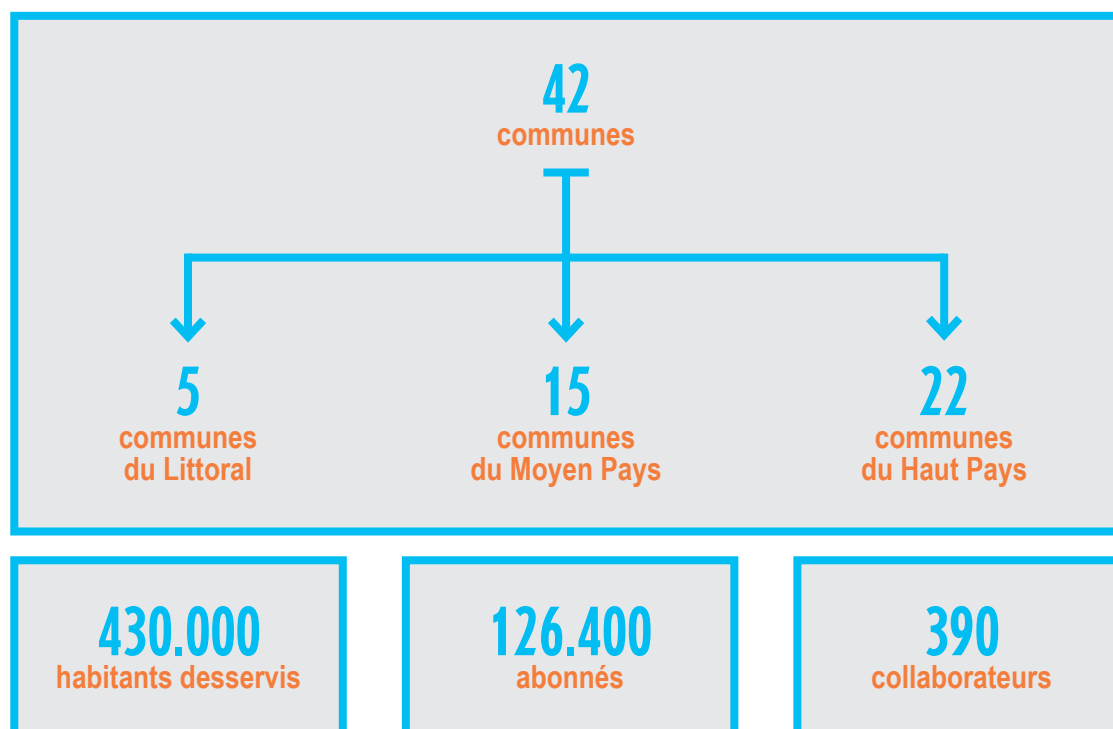




ÉCONOMIE DU SERVICE

Informations générales relatives à l'exercice 2019

Les chiffres clés au 31 décembre 2019 sont les suivants :



Le rapport financier 2019 a été adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés, lors du conseil d'administration du 24 juin 2020. Il relate les opérations financières relatives à l'exploitation et aux investissements, pour l'année complète, sur les périmètres ci-dessous listés dans leur ordre chronologique d'intégration.

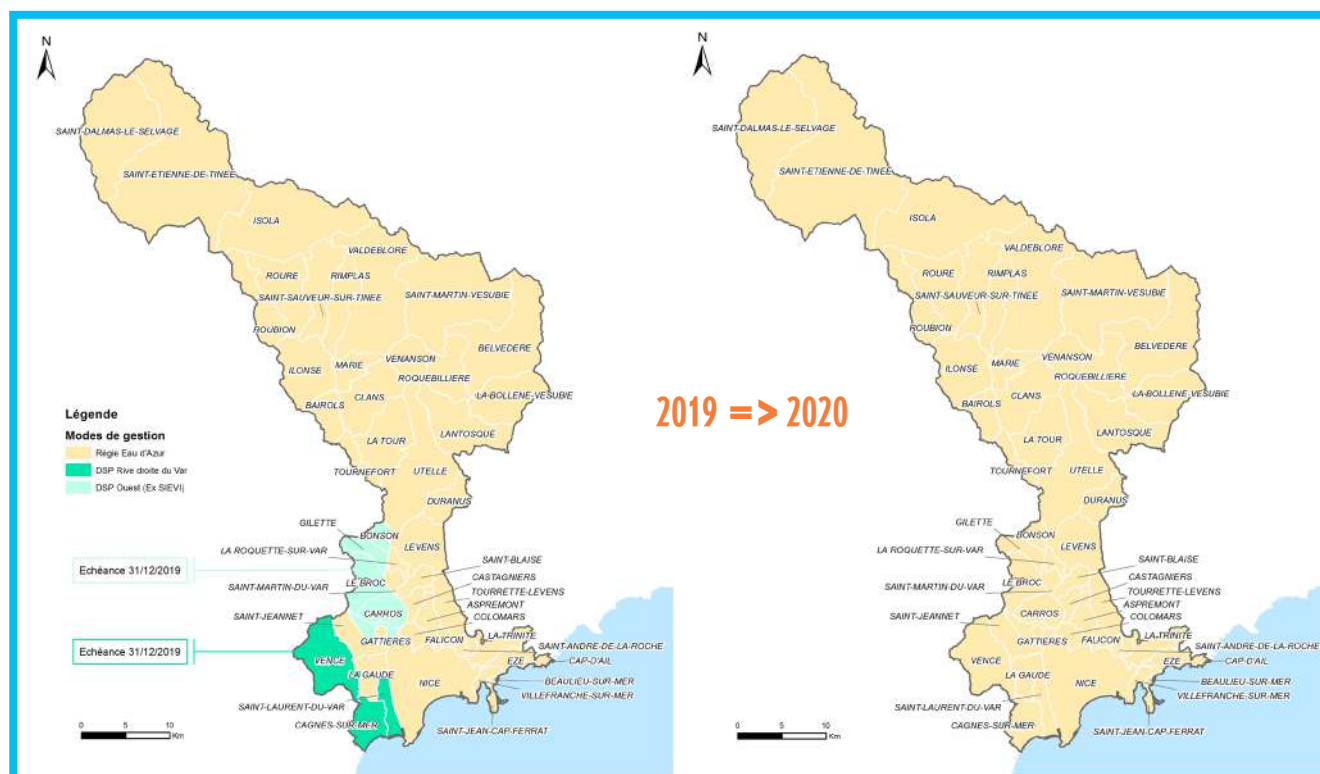
1. Quatre communes du Littoral Est (Beaulieu-sur-Mer, Cap-d'Ail, Eze, Villefranche-sur-Mer), depuis le 15 septembre 2014),
2. Vingt-huit communes exploitées en gestion directe par la Métropole (Haut et Moyen Pays – dite « Régie métropolitaine historique »), depuis le 1er janvier 2015,
3. La commune de Nice, depuis le 4 février 2015,
4. Neuf communes supplémentaires, des communes du Moyen-Pays et Saint-Jean-Cap-Ferrat, depuis le 7 novembre 2017.

Sont également comptabilisées en 2019 des dépenses d'exploitation et d'investissement liées à la préfiguration du service de l'eau, en Rive Droite du Var, pour une mise en œuvre au 1er janvier 2020.

Les enjeux relevés en 2019

- **La préfiguration du service de l'eau en rive droite du Var.** Le conseil métropolitain du 22 mars 2019 a décidé de confier à la Régie Eau d'Azur la gestion du service de l'eau sur les communes dans lesquelles le service de l'eau était géré dans le cadre de deux contrats de délégation de service public (DSP) jusqu'au 31/12/2019 ; les communes concernées sont Cagnes-sur-Mer, Saint-Laurent-du-Var, Vence, Gattières (en partie), Carros, Le Broc, Gillette, Bonson. Tout au long de l'année 2019, un intense travail de préfiguration a été nécessaire pour le choix et l'aménagement des locaux (un local a été loué dans la zone industrielle de Saint-Laurent-du-Var permettant un usage industriel au rez-de-chaussée et un usage de bureau à l'étage), l'acquisition ou la location des matériels (véhicules, engins, informatique, mobilier, outillage), la création d'une agence « Rive Droite » au sein de la Direction d'Exploitation, le transfert du personnel de l'ancien exploitant, la mise au point et le vote des délibérations nécessaires, l'intégration des données relatives aux abonnés dans le logiciel de la Régie...

Cartes : périmètre Régie Eau d'Azur de 2019 à 2020



- **L'adoption d'un protocole d'accord avec la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF) :** les parties au protocole sont la CARF, la Métropole Nice Côte d'Azur et la Régie Eau d'Azur ; les décisions des organes délibérants ont été prises le 28 novembre 2019 pour la CARF, le 10 décembre 2019 pour la Régie Eau d'Azur, le 16 décembre 2019 pour la Métropole Nice Côte d'Azur. Ce protocole arrête les sommes dues par les différentes parties et les conditions de mise en œuvre de l'arrêté préfectoral de répartition des ouvrages ; la CARF se désistant dans les contentieux en cours. La Régie Eau d'Azur se substitue à la Métropole pour les sommes dues, en application des accords intervenus en 2017.

- **L'emprunt conclu en 2019 :** 5 M€ pour le financement des investissements 2019, dont la préfiguration du service de l'eau en rive droite du Var, 12 banques ont été consultées, 5 ont présenté une offre ; après négociations, l'offre de la Banque Postale a été retenue : taux fixe de 0,55%, durée de remboursement de 15 ans, 0,1% de commission.

- **La clôture du budget annexe de l'eau de la Métropole Nice Côte d'Azur :** des délibérations ont été prises par le conseil métropolitain en septembre et en octobre 2019 ; le transfert des encours de dette du budget annexe de l'eau vers la Régie a été réalisé ; l'impact sur l'encours de la dette de la Régie est de 0,674 M€ de capital restant dû, enfin, le transfert des marchés s'est échelonné entre fin 2019 et début 2020.

- **Investissements : des projets cruciaux pour l'avenir de la sécurisation de l'alimentation en eau.** Peuvent être cités la mise en service de l'usine Font de Linier à Levens, le renforcement du champ captant des Prairies à Nice et de l'usine des Sagnes à Nice. Des projets importants pour l'avenir des ressources en eau ont également démarrés : à Castagniers – le Roguez et à Gattières, des forages d'essai ont été menés.

- **La poursuite des actions de mutualisation :** collaboration et échanges avec Lignes d'Azur et Parcs d'Azur, sur différents sujets (stratégie d'achats et études des possibilités de groupement de commande, organisation des services, processus administratifs et financiers, protection des données personnelles ...), des marchés passés dans le cadre de groupements de commandes avec la Métropole et d'autres opérateurs, la participation à la convention d'achats auprès de l'UGAP pour les véhicules, l'informatique notamment, des échanges avec les membres de France Eau Publique et une participation active aux groupes de travail thématiques, des rencontres thématiques inter-régies avec la Métropole.

L'exécution budgétaire pour l'exercice 2019

Il est ici rappelé que les montants figurant ci-dessous sont des montants HT.

Les recettes d'exploitation

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis	Produits rattachés	Totaux
013	Atténuations de charges	250 000,00 €	217 385,75 €		217 385,75 €
70	Vente de produits, prestations	116 798 827,00 €	109 215 449,94 €	7 979 932,33 €	117 195 382,27 €
73	Produits issus de la fiscalité				0,00 €
74	Subventions d'exploitation	300 000,00 €	331 329,30 €		331 329,30 €
75	Autres produits de gestion courante	178 000,00 €	194 282,99 €		194 282,99 €
Total recettes de gestion courante					
76	Produits financiers		1 700,95 €		1 700,95 €
77	Produits exceptionnels	1 075 500,00 €	2 699 246,66 €	45 393,30 €	2 744 639,96 €
78	Reprises sur provisions et dépréciations	472 840,48 €	472 840,48 €		472 840,48 €
Total recettes réelles d'exploitation					
042	Op ordre transfert entre sections	2 394 000,00 €	2 215 304,50 €		2 215 304,50 €
043	Op ordre à l'intérieur section fonctionnt				0,00 €
Total recettes d'ordre		2 394 000,00 €	2 215 304,50 €	0,00 €	2 215 304,50 €
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		121 469 167,48 €	115 347 540,57 €	8 025 325,63 €	123 372 866,20 €
Excédent antérieur reporté		15 445 741,28 €	15 445 741,28 €		15 445 741,28 €
TOTAL CUMULE		136 914 908,76 €	130 793 281,85 €	8 025 325,63 €	138 818 607,48 €

Les recettes réelles réalisées – y compris les produits rattachés – s'élèvent à 121.157.561,70 €.

Une fois les opérations d'ordre ajoutées, les recettes d'exploitation totales s'élèvent à 123.372.866,20 €.

L'excédent antérieur reporté est égal à 15.445.741,28 €.

Les recettes réelles

Chapitre 013 - Atténuations de produits **217.385,75 €**

Ces sommes concernent des régularisations et remboursements relatifs aux rémunérations et charges.

Chapitre 70 - Vente de produits **117.195.382,27 €**

Ce chapitre est prépondérant en matière de recettes d'exploitation.

Les ventes d'eau aux abonnés : 50,603 M€ au titre de la facturation de la partie fixe (abonnement) pour 11,708 M€ et de la part variable (consommation facturée au mètre cube consommé), pour 38,895 M€.

Les ventes d'eau en gros pour 2,843 M€ :

- eau potable pour l'alimentation des communes de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française et de Monaco pour 0,917 M€ (la part exploitation seulement a été facturée),
- eau brute, à la Sonitherm, à la ville de Nice (arrosage) et à la Métropole (nettoyage des rues, poteau d'incendie,...), pour 1,926 M€.

Les redevances. Elles s'élèvent à 59,100 M€ :

- Les redevances collectées pour le compte de l'agence de l'eau : redevance pour pollution d'origine domestique (7,803 M€), redevance pour modernisation des réseaux de collecte (3,999 M€) ; le reversement de ces

redevances est comptabilisé en dépenses d'exploitation (chapitre 014).

- La redevance collectée pour le compte de la Métropole : assainissement collectif (44,408 M€) ; le reversement de cette redevance est comptabilisé en dépenses d'exploitation (chapitre 011).

- Les recettes provenant de la redevance prélèvement qui figure sur la facture des abonnés se sont élevées à 2,890 M€. A noter que cette redevance est facturée à la Régie par l'agence de l'eau, sur la base des volumes prélevés dans le milieu naturel, la dépense correspondante est comptabilisée au chapitre 011.

Les autres produits d'un montant moins significatif.

- Prestations en matière d'exploitation d'assainissement, de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage réalisées par la Régie pour le compte de la Métropole en 2019 : 1,826 M€.

- Interventions et branchements, à la demande des abonnés : 1,017 M€.

- Vente d'électricité : 0,864 M€, ces recettes proviennent des microturbines à Nice, de la microcentrale du Roguez, de la picocentrale à Saint-Etienne-de-Tinée et des panneaux photovoltaïques à Carros.

- Rémunération par la Métropole (budget assainissement) pour la gestion de la clientèle, la relève, l'émission de factures, l'encaissement, la gestion et le reversement des redevances et taxes (0,384 M€).

Chapitre 74 – Subventions d'exploitation **331.329,30 €**

Il s'agit d'un acompte de la subvention accordée par l'Agence de l'Eau, pour la création de la Régie, perçu en 2019.

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante **194.282,99 €**

Sont ici principalement comptabilisés : les sommes relatives à la convention passée avec NCA et l'Université pour la gestion de l'outil AQUAVAR, une réclamation pour des prestations dues et non réalisées dans le cadre d'un marché, le loyer pour la location d'une partie du bâtiment de Carros.

Chapitre 76 – Produits financiers **1.700,95 €**

Cette écriture correspond à un remboursement de la Métropole d'une part d'intérêts courus non échus, dans le cadre du transfert des emprunts du budget annexe de l'eau.

Chapitre 77 - Produits exceptionnels **2.744.639,96 €**

Il s'agit ici d'annulations de rattachements de dépenses non utilisés d'exercices antérieurs et des recettes liées aux frais d'accès au service et aux frais appliqués aux abonnés (relance, ouverture, fermeture,...).

Chapitre 78 – Reprises sur provisions et dépréciations **472.840,48 €**

Trois reprises sur provisions précédemment constituées sont intervenues en 2019 pour financer des écritures comptables relatives à des admissions en non-valeurs et une écriture relative à des créances annulées dans le cadre des dossiers admis au Fonds de Solidarité Logement (FSL), pour un total de 0,227 M€ (avril), des créances annulées et des non-valeurs, pour 0,050 M€ (juin), des admissions en non-valeur, pour 0,195 M€ (décembre). Toutes les non-valeurs et créances annulées ont été sollicitées par l'agent comptable de la Régie et ont fait l'objet de délibérations en conseil d'administration. Pour ce qui concerne les dossiers admis au FSL, les écritures résultent de l'application de la convention entre la Régie et la Métropole qui gère ce fonds.

Les recettes d'ordre

Chapitre 042 - Opération d'ordre/Transfert entre sections **2.215.304,50 €**

La production immobilisée est ici comptabilisée pour 2,024 M€ : il s'agit de la valorisation en investissement des opérations réalisées « en régie » par les équipes travaux, les services de la Direction Patrimoine (études et travaux), le service informatique, ... L'amortissement des subventions d'investissement, c'est-à-dire la quote-part transférée au résultat, est également comptabilisée dans ce chapitre pour 0,191 M€. Ces écritures s'équilibrent en recettes d'exploitation (chapitre 042) et en dépenses d'investissement (chapitre 040).

Les dépenses d'exploitation

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	Charges rattachées	Totaux
011	Charges à caractère général	65 338 208,13 €	48 833 333,02 €	8 270 390,20 €	57 103 723,22 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	25 065 413,00 €	23 432 168,06 €	741 947,68 €	24 174 115,74 €
014	Atténuations de produits	11 860 750,00 €	7 191 757,00 €	3 029 532,70 €	10 221 289,70 €
65	Autres charges de gestion courante	497 840,63 €	429 008,17 €	45 000,00 €	474 008,17 €
Total dépenses de gestion courante					
66	Charges financières	806 457,00 €	806 359,09 €		806 359,09 €
67	Charges exceptionnelles	2 775 250,00 €	2 554 342,70 €	80 000,00 €	2 634 342,70 €
68	Dotations aux provisions	5 831 000,00 €	5 831 000,00 €		5 831 000,00 €
022	Dépenses imprévues				0,00 €
Total dépenses réelles d'exploitation					
023	Virement à la section d'investissement	20 679 990,00 €			0,00 €
042	Op ordre transfert entre sections	4 060 000,00 €	4 002 784,35 €		4 002 784,35 €
043	Op ordre à l'intérieur section fonctionnt				0,00 €
Total dépenses d'ordre		24 739 990,00 €	4 002 784,35 €	0,00 €	4 002 784,35 €
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION		136 914 908,76 €	93 080 752,39 €	12 166 870,58 €	105 247 622,97 €

Déficit antérieur reporté	0,00 €	0,00 €		0,00 €
----------------------------------	---------------	---------------	--	---------------

TOTAL CUMULE	136 914 908,76 €	93 080 752,39 €	12 166 870,58 €	105 247 622,97 €
---------------------	-------------------------	------------------------	------------------------	-------------------------

Les dépenses réelles réalisées – y compris les charges rattachées – s'élèvent à 101.244.838,62 €.

Une fois les opérations d'ordre ajoutées, les dépenses d'exploitation totales s'élèvent à 105.247.622,97 €.

Les dépenses réelles

Chapitre 011 - Charges à caractère général **57.103.723,22 €**

Les charges rattachées sur ce chapitre s'élèvent à 8,270 M€ et concernent les reversements de la redevance prélèvement de l'agence de l'eau et de la redevance assainissement métropolitaine, les impôts, taxes et autres redevances ainsi que diverses commandes de fournitures et prestations, livrées ou exécutées mais non réglées à la fin de l'exercice et donc rattachées comptablement à 2019. En retranchant des 57,103 M€ les sommes comptabilisées sur l'exercice 2019 au titre des reversements de redevances, on obtient un montant de 14,666 M€ ; il s'agit ainsi du montant des charges à caractère général qui ont été nécessaires à l'exploitation du service de l'eau sur les 42 communes du périmètre 2019 de la Régie et au fonctionnement des services (fournitures, services, sous-traitance ...). Cette somme est légèrement plus élevée de 3% qu'en 2018 (14,235 M€) mais peut être considérée comme stable, compte tenu de la budgétisation en 2019 de sommes nouvelles liées notamment au projet Aquavar qui n'existaient pas en 2018.

Quelques sommes les plus significatives parmi les dépenses imputées au chapitre 011 sont citées ci-dessous :

- Les achats d'énergie (compte 6061) pour 1,975 M€, en baisse de 1 M€, la fin des travaux sur le canal de la Vesubie ont permis de reprendre une alimentation de Nice majoritairement en gravitaire.
- Les fournitures d'entretien et de petit équipement pour 1,415 M€, en légère baisse de 0,180 M€.
- Les dépenses liées à l'entretien et à la réparation des bâtiments et des réseaux (comptes 61521, 61523, 61528) pour 3,244 M€, ces postes sont en augmentation pour 0,616 M€.
- La sous-traitance (compte 611) est stable, à hauteur de 1,154 M€.

Chapitre 012 - Charges de personnel **24.174.115,74 €**

Sont comptabilisés dans ce chapitre les salaires et charges afférentes pour les salariés de la Régie Eau d'Azur ainsi que le remboursement à la Métropole des salaires et charges afférentes pour les agents mis à disposition, les différentes taxes et participations, la dotation au comité d'entreprise. Les dépenses rattachées à l'exercice

correspondent aux charges sociales comptabilisées dans les états de paie 2019 et qui seront réglées en 2020. Afin de comparer la somme totale de 24,174 M€ au montant comptabilisé en 2018 (24,943 M€), il faut retrancher la somme exceptionnelle de 1,853 M€ relative à la régularisation en 2018 de cotisations dans le cadre des retraites des salariés « ex- CT1 » et financée par reprise des provisions constituées à cet effet depuis 2015. Ainsi, les 24,174 M€ de 2019 sont à comparer à la somme de 23,090 M€, l'évolution des dépenses de ce chapitre représente donc 4,7 %. Cette différence résulte principalement des avancements automatiques, de l'impact de la Négociation Obligatoire Entreprise, de recrutements, d'indemnités de départ à la retraite, du paiement ou de l'augmentation de certaines taxes, ...

Chapitre 014 – Atténuations de produits **10.221.389,70 €**

Il s'agit des reversements à l'agence de l'eau des redevances pour pollution domestique et pour modernisation des réseaux de collecte encaissées. Les charges rattachées représentent la part de ces redevances 2019 qui sera reversée en 2020.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante **474.008,17 €**

Il s'agit principalement de la constatation comptable de créances d'abonnés éteintes ou irrécouvrables admises en non-valeur en 2019.

Chapitre 66 - Charges financières **806.359,09 €**

Il s'agit des intérêts du remboursement des emprunts, des intérêts courus non échus comptabilisés en 2019 et des frais financiers liés aux nouveaux emprunts.

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles **2.634.342,70 €**

Les sommes les plus significatives :

- 2,263 M€ pour des annulations de titres relatives à des réductions ou annulations de factures des abonnés des exercices antérieurs, toutes parts et redevances confondues ; au total sur 115,28 M€ HT de factures émises, cela représente 1,96 %,
- 0,122 M€ pour des annulations d'autres titres antérieurs, notamment des annulations de devis pour travaux et branchements et de frais de relance et de pénalités.
- 0,110 M€ dans le cadre de protocoles d'accord avec des communes.
- 0,074 M€ concernent diverses indemnités de sinistres, diverses pénalités et intérêts moratoires.

Chapitre 68 – Dotations aux provisions **5.831.000,00 €**

Les provisions ci-dessous listées ont été constituées :

- 5 M€ pour le non amortissement des immobilisations en l'absence du transfert de celles-ci par la Métropole (4.000.000 € pour le périmètre d'origine de REA + 1.000.000 € pour le périmètre des 10 communes en rive gauche),
- 0,500 M€ pour risque de non encaissement de recettes,
- 0,350 M€ pour le curage et l'évacuation des boues de la seconde réserve d'eau brute de Rimiez,
- 0,150 M€ pour risque contentieux (C3S – contribution sociale de solidarité des sociétés – RSI),
- 0,169 M€ qui correspond à une réduction de la provision constituée pour financer le curage des réserves d'eau brute de Rimiez.

Les dépenses d'ordre

Chapitre 042 – Opérations d'ordre transfert entre sections **4.002.784,35 €**

Les amortissements 2019, basés sur l'actif comptabilisé jusqu'au 31 décembre 2018, sont ici imputés. Cette écriture s'équilibre en recettes d'ordre d'investissement (chapitre 040). Ce montant est faible au regard de la valeur du patrimoine de la Régie, en effet, les biens relatifs au service eau potable sur les communes du périmètre de la Régie n'ont pas été encore été intégrés à son actif ce qui empêche de pouvoir les amortir. Ces intégrations se feront, par transfert des immobilisations présentes à l'actif de la Métropole sur son budget annexe de l'eau. En 2020, la Métropole procèdera à la liquidation de son budget annexe de l'eau et délibérera ensuite pour ce transfert financier.

Ainsi les amortissements constatés, chaque année de 2015 à 2019, mais également ceux prévus au budget pour 2020, sont insuffisants si l'on s'en réfère à des structures de même importance. Depuis la décision du conseil d'administration, en 2016, il a été décidé de provisionner 4 M€ au titre de chaque exercice au cours desquels l'amortissement est estimé comme insuffisant et non proportionnel au patrimoine de la Régie et dans l'attente du transfert des immobilisations présentes à l'actif de la Métropole. Depuis 2018, 1 M€ supplémentaires sont provisionnés au titre du secteur « moyen pays rive gauche du Var ». A fin 2019, 22 M€ ont déjà provisionnés à cet effet. Il est à noter que cette provision devra être reprise lorsque la Régie procèdera à la régularisation des écritures d'amortissement, après intégration des immobilisations de l'ancien budget annexe de l'eau métropolitain, de manière à ne pas faire peser cette régularisation sur un seul exercice comptable.

Les recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis	Restes à réaliser	Totaux
13	Subventions d'investissement	2 251 698,00 €	2 382 723,80 €	51 688,00 €	2 434 411,80 €
16	Emprunts et dettes assimilées	5 000 000,00 €	5 000 000,00 €		5 000 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles				0,00 €
21	Immobilisations corporelles		249,84 €		249,84 €
22	Immobilisations reçues en affectation				0,00 €
23	Immobilisations en cours				0,00 €
Total recettes d'équipement					
1068	Réserves (couverture déficit)	17 925 030,90 €	17 925 030,90 €		17 925 030,90 €
Total recettes financières					
18	Compte de liaison : affectation...				0,00 €
26	Participations, créances rattach particip				0,00 €
27	Autres immobilisations financières				0,00 €
4582	Opérations pour compte de tiers	610 000,00 €	66 148,33 €		66 148,33 €
Total recettes réelles d'investissement		25 786 728,90 €	25 374 152,87 €	51 688,00 €	25 425 840,87 €
021	Virement de la section d'exploitation	20 679 990,00 €			0,00 €
040	Op ordre transfert entre sections	4 060 000,00 €	4 002 784,35 €		4 002 784,35 €
041	Opérations patrimoniales	200 000,00 €	14 828,05 €		14 828,05 €
Total recettes d'ordre		24 939 990,00 €	4 017 612,40 €	0,00 €	4 017 612,40 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		50 726 718,90 €	29 391 765,27 €	51 688,00 €	29 443 453,27 €
Excédent antérieur reporté		0,00 €	0,00 €		0,00 €
TOTAL CUMULE		50 726 718,90 €	29 391 765,27 €	51 688,00 €	29 443 453,27 €

Les recettes réelles réalisées – y compris les produits restant à réaliser – s'élèvent à 25.425.840,87 €.

Une fois les opérations d'ordre ajoutées, les recettes d'investissement totales s'élèvent à 29.443.453,27 €.

Les recettes réelles

Chapitre 13 - Subventions d'investissement **2.434.411,80 € (*)**

(*) 2.382.723,80 € réalisés et 51.688,00 € de restes à réaliser.

2,382 M€ de subventions ont pu être encaissés en 2019. Des restes à réaliser ont été comptabilisés pour 0,051 M€ pour des acomptes dont le versement a été sollicité et à percevoir en 2020.

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées **5.000.000,00 €**

Le budget 2019 prévoyait un financement par emprunt des dépenses d'investissement 2019, y compris celles relatives à la préfiguration du service de l'eau en Rive Droite du Var (1,4 M€) à hauteur de 5 M€. Les conditions de contractualisation ont été précisées ci-avant.

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles**249,84 €**

Il s'agit d'un remboursement pour trop perçu dans le cadre d'une acquisition foncière.

Compte 1068 – Réserves (couverture du déficit antérieur)**17.925.030,90 €**

Il s'agit de la couverture obligatoire et prioritaire du besoin de financement antérieur cumulé de la section d'investissement.

Chapitre 4582 – Opérations pour compte de tiers**66.148,33 €**

Ces recettes sont liées à des travaux avenue Saint-Augustin et boulevard Dubouchage à Nice réalisés pour le compte d'ENEDIS et des travaux de pose de réseaux d'eau brute à Levens réalisés pour le compte de la Métropole (budget principal). Ce compte s'équilibre avec les dépenses d'investissement comptabilisées au chapitre 4581.

Les recettes d'ordre**Chapitre 040 - Opérations d'ordre transfert entre sections****4.002.784,35 €**

Voir les commentaires exprimés pour les dépenses d'exploitation (chapitre 042)

Chapitre 041 - Opérations patrimoniales**14.828,05 €**

Il s'agit de l'opération d'ordre liée à la constatation des remboursements d'avances sur marché. Cette opération se retrouve en dépenses d'investissement pour la même somme, au chapitre 041.

Les dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis	Restes à réaliser	Totaux
20	Immobilisations incorporelles	643 485,38 €	500 026,89 €	8 967,00 €	508 993,89 €
21	Immobilisations corporelles	26 561 669,00 €	18 621 794,34 €	507 365,21 €	19 129 159,55 €
22	Immobilisations reçues en affectation				0,00 €
23	Immobilisations en cours	975 395,57 €	767 795,30 €		767 795,30 €
Total dépenses d'équipement					
10	Dotations, fonds divers, réserves				0,00 €
13	Subventions d'investissement				0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	3 773 472,00 €	3 773 377,41 €		3 773 377,41 €
18	Compte de liaison : affectation...				0,00 €
26	Participations, créances rattach particip				0,00 €
27	Autres immobilisations financières	70 175,00 €	69 077,61 €		69 077,61 €
Total dépenses financières					
4581	Opérations pour compte de tiers	610 000,00 €	66 148,33 €		66 148,33 €
020	Dépenses imprévues				0,00 €
Total dépenses réelles d'investissement					
040	Op ordre transfert entre sections	2 394 000,00 €	2 215 304,50 €		2 215 304,50 €
041	Opérations patrimoniales	200 000,00 €	14 828,05 €		14 828,05 €
042	Op d'ordre de transfert entre sections				0,00 €
Total dépenses d'ordre		2 594 000,00 €	2 230 132,55 €	0,00 €	2 230 132,55 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		35 228 196,95 €	26 028 352,43 €	516 332,21 €	26 544 684,64 €

Déficit antérieur reporté	15 498 521,95 €	15 498 521,95 €		15 498 521,95 €
----------------------------------	------------------------	------------------------	--	------------------------

TOTAL CUMULE	50 726 718,90 €	41 526 874,38 €	516 332,21 €	42 043 206,59 €
---------------------	------------------------	------------------------	---------------------	------------------------

Les dépenses réelles réalisées – y compris les restes à réaliser – s'élèvent à 24.314.552,09 €. Une fois les opérations d'ordre ajoutées, les dépenses d'investissement totales – y compris les restes à réaliser – s'élèvent à 26.544.684,64 €. Le déficit antérieur reporté est égal à 15.498.521,95 €.

Les dépenses réelles

Chapitre 20 - Immobilisations Incorporelles **508.993,89€ (*)**

Chapitre 21 - Immobilisation corporelles **19.129.159,55 € (*)**

Chapitre 23 - Immobilisation en cours **767.795,30 €**

(*) dont les restes à réaliser ci-dessus détaillés dans le tableau, pour un montant total sur ces chapitres de 516.332,21 €.

Dans ces trois chapitres, sont comptabilisées les dépenses relatives à la réalisation du programme d'investissement 2019. Le montant total des réalisations et des restes à réaliser s'élève à 20,406 M€ (72,41 % par rapport aux prévisions). Il convient de noter que la Régie a décidé de passer progressivement au « zéro reste à réaliser », ce qui veut dire que ne sont comptabilisées dans ces chapitres que les dépenses réellement mandatées dans l'année. Il reste cependant, pour 2019, 0,516 M€ de restes à réaliser, il s'agit des dépenses liées à la préfiguration de la rive droite du Var, préfinancées par emprunt, qui ont été commandées en 2019 et dont les mandatements et règlements n'interviendront qu'en 2020.

Les réalisations se répartissent ainsi :

- Travaux réseaux et usines : 15,234 M€ réalisés.
- Matériel spécifique à l'exploitation y compris les compteurs, le matériel roulant, l'outillage, les matériels industriels et installations complexes : 3,301 M€ réalisés et 0,170 M€ de restes à réaliser = 3,471 M€.
- Divers aménagements, agencements et constructions pour des bâtiments d'exploitation et bâtiments administratifs : 0,409 M€ réalisés et 0,303 M€ de restes à réaliser = 0,712 M€.
- Logiciels : 0,491 M€ réalisés et 0,009 M€ de restes à réaliser = 0,500 M€.
- Divers matériels (de bureau et informatique, mobilier, autres immobilisations corporelles...) et frais d'insertion : 0,286 M€ réalisés et 0,034 M€ de restes à réaliser = 0,320 M€.
- Acquisitions de terrains, construction de bâtiments d'exploitation : 0,169 M€ réalisés.

Chapitre 16 - Emprunt et dettes assimilées **3.773.377,41 €**

Il s'agit de la part capital du remboursement des emprunts présents au passif de la Régie et de 1/5° de l'avance octroyée en 2014 par la Métropole (sur 5 ans – ce remboursement est terminé à fin 2019).

Les emprunts attachés aux ouvrages du service de l'eau des communes dont la Régie a la charge et qui étaient comptabilisés sur le budget annexe de l'eau de la Métropole ont été transférés vers la Régie début 2015 puis fin 2017. Lorsque les emprunts avaient été conclus de manière globalisée, ils font l'objet de remboursements à la Métropole Nice Côte d'Azur pour une quotepart d'emprunts globaux (clé de répartition basée sur le montant des travaux qu'ils ont financés). De nouveaux emprunts seront transférés au titre du secteur rive droite du Var, début 2020, et des quoteparts d'emprunts globaux seront augmentées : l'intégralité de la dette présente sur le budget annexe de l'eau de la Métropole aura ainsi été transférée à la Régie.

Chapitre 27 – Autres immobilisations financières **69.077,61€ (*)**

Il s'agit de la caution versée pour la location des locaux de Saint-Laurent-du-Var et de la révision de la caution pour les locaux du siège, à Nice.

Chapitre 4581 – Opérations pour compte de tiers **66.148,33 €**

Voir les commentaires exprimés pour les recettes d'investissement (chapitre 4582).

Les dépenses d'ordre

Chapitre 040 – Opérations d'ordre transfert entre sections **2.215.304,50 €**

Voir les commentaires exprimés pour les recettes d'exploitation (chapitre 042).

Chapitre 041 - Opérations patrimoniales **14.828,05 €**

Il s'agit de l'opération d'ordre liée à la constatation des remboursements d'avances sur marché. Cette opération se retrouve en recettes d'investissement pour la même somme, au chapitre 041.

Le résultat 2019

Le résultat d'exploitation s'élève à 18.125.243,23 €

Le solde de la section d'investissement fait apparaître un excédent d'un montant de 3.363.412,84 €

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement, à fin 2019 s'élèvent à 516.332,21 €

Les restes à réaliser en recettes d'investissement, à fin 2019 s'élèvent à 51.688,00 €

Le déficit antérieur d'investissement (à fin 2018) s'élève à 15.498.521,95 €

L'excédent antérieur d'exploitation (à fin 2017) s'élève à 15.445.741,28 €

Après intégration des restes à réaliser, la section d'investissement se clôture donc par un déficit de 12.599.753,32 € qu'il convient de couvrir par l'excédent d'exploitation

Par conséquent, après couverture du besoin de financement de la section d'investissement, le résultat 2019 de la Régie Eau d'Azur est le suivant : excédent, libre d'affectation de 20.971.231,19 €

La couverture du déficit cumulé d'investissement, la reprise et l'affectation de l'excédent d'exploitation libre d'affectation feront l'objet d'écritures spécifiques lors d'une prochaine décision modificative budgétaire.

Dans ce cadre, le conseil d'administration devra alors se prononcer sur l'affectation du résultat ci-dessus calculé, il y sera proposé qu'une partie de celui-ci soit prioritairement consacré au financement de la régularisation de comptabilisations antérieures.

La dette de la Régie à fin 2019

En 2019, les annuités de la dette de la Régie Eau d'Azur ont été comptabilisées à hauteur de 4.579.736,50 euros, dont 3.773.377,41 euros au titre du capital (chapitre 16 – dépenses d'investissement) et 806.359,09 euros au titre des intérêts (chapitre 66 – dépenses d'exploitation y compris les intérêts courus non échus - ICNE).

L'encours de la dette au 31 décembre 2019 est de 46.204.495,65 €:

Les écritures du compte financier 2019 :

- recettes réelles d'exploitation : 121.157.561,70 €,
- dépenses réelles d'exploitation : 101.244.838,62 €,
- épargne brute (différence entre les recettes et les dépenses réelles d'exploitation) : 19.912.723,08 €.

La durée d'extinction de la dette, au 31 décembre 2019, rapport de l'encours de la dette et de l'épargne brute, est de : **2,32 ans**.

Il est à noter que :

- L'encours de la dette était de 44.977.873,06 € au 31/12/2018, il est passé à 46.204.495,65 € au 31/12/2019, soit une augmentation de 1.226.622,59 € (+ 2,65 %).

- Ces 1.226.622,59 € sont constitués par l'emprunt conclu en 2019, soit 5.000.000 € et 3.773.377,41 € de capital remboursé.

- Pour rappel, la durée d'extinction de la dette était de 2,46 ans au 31/12/2017, 2,22 ans au 31/12/2018, elle reste basse au 31/12/2019, à hauteur de 2,32 ans.

- Au 1er janvier 2020, l'encours de la dette a été porté à 46.878.789,17 €, compte tenu des transferts de dette liés à la rive droite du Var, la même durée calculée avec ce niveau d'encours, donne une durée de 2,35 ans.

La Régie veille en permanence à améliorer ses résultats d'exploitation, et notamment elle poursuit de nombreuses actions visant à améliorer la gestion de ses recettes :

- la limitation des volumes non comptés et/ou non facturés (la base clientèle est inspectée pour détecter les abonnements non repris, les compteurs chantier non convertis en abonnements pérennes, des enquêtes terrain sont menées, des actions sont réalisées sur les compteurs divisionnaires, ...),

- un système de relance efficace et des actions précises de la part de l'agence comptable permet de limiter les impayés et de régulariser des mutations qui n'auraient pas été déclarées ; à noter que le taux d'impayés cumulé à plus de 4 ans est de 0,9 %, ce qui en référence aux métiers de l'eau est un très bon taux,

- une sensibilisation des exploitants à la facturation systématique des dégradations provoquées par des tiers sur les réseaux de la Régie,


- une action énergique pour la recherche et l'encaissement des aides financières.

Concernant les dépenses d'exploitation, la Régie a mis en place depuis quelques années une comptabilité analytique qui permet de suivre ses coûts fixes et les coûts exceptionnels tels que notamment les coûts associés aux importantes casses de réseau. A terme, les coûts fixes pourront être analysés plus finement, même si l'évolution du périmètre de la Régie vient contrarier ce travail d'analyse. Cette comptabilité analytique est en cours de révision pour tenir compte de l'évolution du territoire et des exigences du suivi des activités.

Globalement, les marchés passés par la Régie, tant en exploitation qu'en investissement, font systématiquement l'objet de plusieurs phases de négociation.

12.





LES INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES

N° de fiche	Indicateurs de performance	Totalité du périmètre de la Régie Eau d'Azur	Littoral Rive gauche	Moyen Pays	Haut Pays
Accès à l'eau et qualité du service à l'abonné					
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	424 078	374 180	37 259	12 639
D102.1	Prix TTC du m3 pour 120m3 au 1er janvier 2018 (eau potable)	voir détail par commune	1.84	1.84	1.4
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	1 jour ouvré	1 jour ouvré	1 jour ouvré	1 jour ouvré
D152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)	100%	100%	100%	100%
D151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (u/1000 abonnés)	3.88	2.78	7.43	6.77
D155.1	Taux de réclamations écrites : nbre/1000 abonnés	2.70	2.28	2.46	5.98
Gestion financière					
P109.9	Montant des abandons de créance à caractère social ou versements à un fonds de solidarité (€ HT)	15 812	détail non disponible	détail non disponible	détail non disponible
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2.20%	détail non disponible	détail non disponible	détail non disponible
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	2.32 années	détail non disponible	détail non disponible	détail non disponible
Qualité de l'eau et protection des ressources					
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire (microbiologie)	99.2%	100%	100%	97.6%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire (physico-chimie)	98.6%	99.7%	98.6%	96.9%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	44	43	54	48
Performance environnementale					
P104.3	Rendement du réseau de distribution	79.3%	83.7%	68.7%	51.8%
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau ILP (m3/j/km)	17.3	18.7	9.4	21.0
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés ILVNC (m3/j/km)	19.8	20.1	9.8	29.6
	Indice linéaire de consommation ILC (m3/km/j)**	66.3	96.4	20.6	22.6
Gestion patrimoniale					
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0.7%	0.6%	1.2%	1.1%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	111	114	106	105

**Indicateur demandé par l'Agence de l'Eau hors arrêté du 2 mai 2007



13.



ANNEXES

Détails par commune des volumes mis en distribution et vendus, des nombres d'habitants et d'abonnés		Volume mis en distribution (1)	Volume vendu 365 j	Nombre d'habitants desservis	Nombre d'abonnés
Haut Pays		5 741 844	1 841 896	12 639	13 889
	BAIROLS	12 012	7 128	105	79
	BELVEDERE	176 910	77 919	677	892
	CLANS	133 071	77 823	638	579
	DURANUS	17 937	19 872	140	99
	ILONSE	22 481	3 396	193	124
	ISOLA	432 683	309 219	681	591
	LA-BOLLENE-VESUBIE	194 441	49 436	575	595
	LA TOUR	162 260	52 144	567	382
	LANTOSQUE	274 389	115 792	1 312	8666
	MARIE	9 823	4 223	105	92
	RIMPLAS	37 087	12 263	91	100
	ROQUEBILLIERE	890 932	180 097	1 841	1 358
	ROUBION	306 581	24 866	121	363
	ROURE	32 507	21 213	173	171
	SAINT-DALMAS-LE-SELVAGE	75 512	12 602	118	148
	SAINT-ETIENNE-DE-TINEE	940 495	227 934	1 531	3 235
	SAINT-MARTIN-VESUBIE	1 350 358	396 161	1 411	1 668
	SAINT-SAUVEUR-SUR-TINEE	92 166	12 602	308	316
	TOURNEFORT	21 995	13 298	167	116
	UTELLE	86 800	49 471	873	688
	VALDEBLORE	433 889	150 222	853	1 204
	VENANSON	37 515	24 215	159	223
LITTORAL rive gauche		40 293 484	31 955 629	374 180	95 727
	4 COMMUNES LITTORAL(2)	4 044 249	3 060 253	15 639	9 236
	FALICON LRG	133 483	114 966	1 476	763
	LA TRINITE	1 078 335	577 497	10 017	2 850
	NICE	32 971 552	26 529 095	340 017	79 619
	SAINT-ANDRE-DE-LA-ROCHE	486 254	335 987	5 458	1 356
	SAINT-JEAN-CAP-FERRAT	1 579 610	1 337 831	1 573	1 903
Moyen Pays rive droite		1 809 391	1 310 828	14 868	7 781
	GATTIERES	393 993	220 476	4 117	1 380
	LA GAUDE	811 228	661 556	6 623	3 365
	SAINT-JEANNET	604 170	428 796	4 128	3 036
Moyen Pays rive gauche(3)		2 443 926	1 473 205	22 391	10 533
TOTAL GENERAL		50 288 645	36 581 558	424 078	127 930
(1)	Volume mis en distribution (VMD)	Volume produit + Volume acheté à des services extérieurs de la Régie + Volume importé à d'autres services au sein de la Régie - Volume vendu à des services extérieurs à la Régie - Volume exporté vers d'autres secteurs au sein de la Régie			
(2)	4 communes littoral	Beaulieu-sur-Mer, Cap-d'Ail, Eze, Villefranche-sur-Mer			
(3)	Moyen Pays rive gauche	Aspremont, Castagniers, Colomars, Falicon Mont Chauve, La Roquette-sur-Var, Levens, Saint-Blaise, Saint-Martin-du-Var, Tourrette-Levens			

	Volumes produits importés et achetés en 2019	IAPR 2019
4 COMMUNES LITTORAL	10 392 703	40
ACHAT siecl	314 579	40
Divers ressources Nice	159 593	43
Prise superficielle du Roguez	12 731	40
Canal de la Vésubie	9 905 800	40
BAIROLS	36 630	60
Source de la Serre	36 630	60
BELVEDERE	358 592	60
Source Valette	61 604	60
Sources Lauza	162 736	60
Sources Luccio-Roubine	129 949	60
Achat à la Bollène Vésubie	4 303	40
FALICON	133 483	43
Divers ressources Nice	133 483	43
CLANS	324 064	40
Source du Brusquet	232 078	40
Source du Pape	91 986	40
DURANUS	146 654	60
Source de la Peira	68 778	60
Source Saint Pierre	13 431	60
Sources Concas & Font Deyros	64 445	60
GATTIERES	447 721	54
Source Fondeirasse	199 878	50
Source St Martin	184 890	50
Achat au canal de la Gravière	62 952	80
ILONSE	22 697	29
Irougne	17 323	20
Source Rio	5 374	60
ISOLA	483 602	40
Source de Praie	112 040	40
Vallon du Chastillon et source Combe Grosse	371 562	40
LA BOLLENE VESUBIE	423 499	40
Canal St Roch	6 951	40
Forage de Turini	3 250	40
Source de Blaï	9 437	40
Source du Praï	403 861	40
LA GAUDE	861 828	70
Source Meynier (Saint-Jeannet)	222 146	40
Achat au canal de la Gravière	639 682	80
LA TOUR	212 865	60
Achat siecl	21 742	60
Divers ressources Nice	191 123	60
LA TRINITE	1 078 335	43
Achat siecl	49 643	40
Divers ressources Nice	1 028 693	43
LANTOSQUE	294 241	21
Canal de la Cerisière	14 466	20
Canal de la Sarce	-	20
Canal du Riou Freï	12 628	40
Canal du Seuil	90 280	20
Source de la Mairie	32 964	20

	Volumes produits importés et achetés en 2019	IAPR 2019
Source de la Sarce	64 310	20
Source du castelet	14 522	20
Source Henriette	38 870	20
Source Ribouns	6 224	20
Source Tadène	-	20
Vallon Mairis	19 977	20
MARIE	20 615	39
Forage de la Bolinette	903	20
Sources Lauzette-Fontette	19 712	40
Moyen Pays Rive gauche	2 892 961	52
Canal de la Vésubie	1 015 334	40
Nappe de la Vésubie	152 227	60
Nappe du Var	1 555 880	60
Divers ressources Nice	169 519	43
NICE	36 240 756	43
Canal de la Vésubie	30 119 764	40
Nappe du Var	5 768 012	60
Prise superficielle du Roguez	39 207	40
Ressources Moy Pays Rive gauche	129 010	52
Import Jean Favre (Roguez + Vésubie)	184 763	40
RIMPLAS	101 722	50
Sources Roagnes	101 722	50
ROQUEBILLIERE	1 014 774	37
Source de la Fondasse	103 484	20
Source des Fontans		
Source des Imberts	12 758	20
Source Rieux (Ruès)	687 811	40
Sources Lanciour & Barra	128 854	50
Achat à Belvédère		
ROUBION	323 802	60
Source Barbéons Valdeblore	56 794	60
Sources Content		
Sources Démants	225 400	60
ROURE	32 507	50
Forage Pont de Paule		
Sources Rougios	31 714	50
SAINT-ANDRE-DE-LA-ROCHE	486 254	44
Divers ressources Nice	454 718	43
Ressources Moyen Pays Rive gauche	31 536	52
SAINT-DALMAS-LE-SELVAGE	285 316	50
Source de l'Agourre	9 165	60
Source du Pra	6 201	50
Source Rabuons	269 950	50
SAINT-ETIENNE-DE-TINEE	1 040 853	40
Source Bois Gaston	71 118	40
Source Congiglions	174 635	40
Source de Douans	50 390	40
Source de la Blâche	4 177	40
Source du Bourguet	77 318	40
Source du Cialancier	46 830	40
Source du Tolondet	75 647	40

	Volumes produits importés et achetés en 2019	IAPR 2019
Source Fuons Albes dei Badin	26 336	40
Sources Clai	514 402	40
SAINT-JEAN-CAP-FERRAT	1 579 610	52
Ressources Moyen Pays rive gauche	1 579 610	52
SAINT-JEANNET	604 170	43
Source Feraud	276 445	40
3 Sources Font	282 723	40
Achat au canal de la Gravière	45 002	80
SAINT-MARTIN-VESUBIE	1 638 779	60
Source Encouana	-	60
Source Fuont Saint-Martin	135 451	60
Source Saleize	866 612	60
Source Serra Cremau	636 716	60
SAINT-SAUVEUR-SUR-TINEE	158 803	60
Source des Plans	158 803	60
TOURNEFORT	125 140	59
Forage Courbaisse	6 676	50
Source Font Fraye	5 067	50
Source Perthus	113 397	60
UTELLE	99 446	26
Forage Nappe du Var - Le Chaudan	9 222	20
Pompage Vésubie	22 141	20
Source des Thueïs	14 816	20
Source du Curé (Imberguet)	3 527	20
Source Ginart	7 482	20
Source Gramaçon	14 969	60
Source Guillet-Blaquet	9 174	20
Source Roubi	-	20
Source Ste Thérèse	18 115	20
VALDEBLORE	449 024	45
Prise d'eau vallon de l'Esclator		40
Source Cabane Vieille	240 739	50
Sources Minière-Pentacros-Mitenc	208 285	40
VENANSON	161 099	60
Sources Naidjes-Graves	161 099	60

Tableau : détail par commune des linéaires de canalisation et du nombre de compteurs

	Linéaire de canalisation adduction (km)	Linéaire de canalisation distribution (km)	Linéaire de canalisation totale (km)	Linéaire de canalisation renouvelé (ml)	Nombre de compteurs neufs	Nombre de compteurs remplacés
HAUT PAYS	128,5	361,1	489,6	4 752	886	4 231
Bairols	4,0	2,0	6,0	-	3	10
Belvédère	2,6	22,9	25,5	1 206	81	810
Clans	8,2	15,7	23,9	82	21	40
Duranus	5,4	3,8	9,2	-	6	76
Ilonse	1,5	3,0	4,5	-	7	17
Isola	4,6	0,0	22,5	-	72	405
La Bollène-Vésubie	11,0	17,1	28,2	24	9	119
La-Tour-sur-Tinée	7,3	18,9	26,2	-	66	342
Lantosque	13,3	32,5	45,9	147	261	345
Marie	1,8	2,4	4,3	-	-	5
Rimplas	3,8	2,1	5,9	-	14	81
Roquebillière	4,6	46,4	51,0	140	21	117
Roubion	4,5	19,0	23,5	-	16	124
Roure	4,5	2,1	6,6	-	1	6
Saint-Dalmas-le-Selvage	1,4	4,4	5,7	151	62	127
Saint-Etienne-de-Tinée	22,8	38,5	61,3	1 900	137	736
Saint-Martin-Vésubie	3,8	41,1	44,9	102	37	136
Saint-Sauveur-sur-Tinée	1,3	4,5	5,8	-	-	2
Tournefort	2,3	5,7	8,0	-	1	7
Utelle	3,3	25,1	28,4	994	3	17
Valdeblore	13,5	31,4	44,9	6	67	703
Venanson	3,0	4,7	7,7	-	1	6
LITTORAL rive gauche	42,1	1 145,4	1 187,6	5 611	1 438	7 170
4 Communes Littoral	μ	185,0	185,0	460	95	839
Falicon Lrg	0,0	14,7	14,7	-	28	74
La Trinité	0,0	56,4	56,4	12	62	90
Nice	42,1	829,1	871,2	4 665	1 237	5 889
Saint-André-de-la-Roche	0,0	28,8	28,8	247	3	41
Saint-Jean-Cap-Ferrat	0,0	31,6	31,6	227	13	237
MOYEN PAYS rive droite	1,6	130,1	131,6	6 932	379	2 329
Gattières	0,1	22,6	22,7	213	12	392
La Gaude	0,0	58,4	58,4	721	107	320
Saint-Jeannet	1,5	49,0	50,5	406	51	401
MOYEN PAYS rive gauche	2,6	279,6	282,3	5 592	209	1 216
Total général	174,8	1 916,3	2 091,1	17 295	2 703	13 730

Tableau : prix du service de l'eau moyen pour une facture de 120m³

Ce prix est donné à titre indicatif. Il résulte d'un calcul et peut donc être légèrement différent du prix affiché dans le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) en fonction des arrondis appliqués.

HAUT PAYS	
Auron	1,84
Bairols	1,40
Belvédère	1,40
Clans	1,40
Duranus	1,84
Ilonse	1,40
Isola	1,40
Isola 2000	2,10
La Bollène-Vésubie	1,40
La Tour-sur-Tinée	1,40
Lantosque	1,40
Marie	1,40
Rimplas	1,40
Roquebillière	1,40
Roubion	1,40
Roure	1,40
Saint-Dalmas-le-Selvage	1,40
Saint-Etienne-de-Tinée	1,40
Saint-Martin-Vésubie	1,40
Saint-Sauveur-sur-Tinée	1,40
Tournefort	1,40
Utelle	1,40
Valdeblore	1,40
Venanson	1,40

MOYEN PAYS RIVE DROITE	
Gattières	1,84
La Gaude	1,84
Saint-Jeannet	1,84

MOYEN PAYS RIVE GAUCHE	
Aspremont	1,84
Castagniers	1,84
Colomars	1,40
Falicon Mprg	1,84
La Roquette-sur-Var	1,84
Levens	1,84
Saint-Blaise	1,84
Saint-Martin-du-Var	1,84
Tourette-Levens	1,84

LITTORAL RIVE GAUCHE	
Beaulieu-sur-Mer	1,89
Cap-D'ail	1,89
Eze	1,89
Falicon	1,84
La Trinité	1,84
Nice	1,84
Saint-André-de-la-Roche	1,84
Saint-Jean-Cap-Ferrat	1,89
Villefranche-sur-Mer	1,89

Rapport d'activité 2019 de la Régie Eau d'Azur

SIÈGE SOCIAL

Régie Eau d'Azur, Crystal Palace,
369/371 Promenade des Anglais
06200 Nice

CRÉDITS PHOTOS

Régie Eau d'Azur
Métropole Nice Côte d'Azur
Ville de Nice

IMPRESSION

Perfectmix Photoffset



MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR